

L'UNIVERSITE  
SYNDICALISTE

MAG



POSTES, RÉMUNÉRATIONS, STATUTS

**Tous en grève  
le 24 janvier**



2008 - 2012



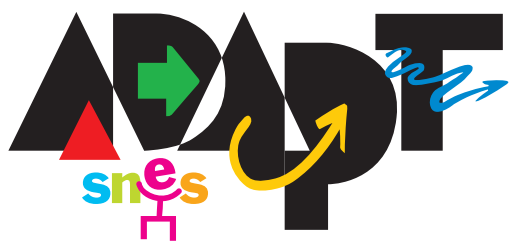
RESPECTEZ  
ET REVALORISEZ  
VOS MÉTIERS



ENSEIGNANT  
FONCTIONNAIRE

NON au contrat  
Il av...

TRAVAILLER +  
GAGNER -!



ADAPT • Éditions

Un service du SNES

N'hésitez pas à commander  
en ligne sur  
[www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) :  
rapide, facile, sûr  
(paiement par carte sécurisé)  
et le port est gratuit !

## Dernière parution Adapt !

### ***Apprendre à regarder des œuvres d'art : apports culturels et méthodologiques***



Une peinture ou une sculpture peuvent se regarder de manière naïve mais elles gagnent à être déchiffrées, décryptées à l'égal d'un texte littéraire, c'est ce que propose cet ouvrage largement illustré. Connaître les textes qui les ont inspirées, comprendre les codes esthétiques auxquels elles ont obéi, permet d'en apprécier toute la richesse.

Cet ouvrage destiné aux lycéens, aux étudiants, et aux enseignants a une visée résolument pédagogique. Gérard Le Cadet propose des analyses d'œuvres plastiques mais incite surtout à un cheminement personnel, qui confronte les divers apports culturels et méthodologiques pour approcher les multiples aspects de l'œuvre d'art (éclairages par un contexte, rôle de la commande, références culturelles, codes de représentation, motifs iconographiques et invention plastique, valeurs éthiques ou philosophiques).

Sont principalement étudiées, ici, des œuvres du Moyen Âge, de la Renaissance et du XVII<sup>e</sup> siècle se rapportant à des textes religieux ou mythologiques, fondateurs de notre culture : en l'occurrence les textes de la Création dans *La Genèse* et le thème des saisons dans *Les Métamorphoses* d'Ovide.

La présentation de deux œuvres plus récentes (de Rodin et Dali) montre à la fois la permanence de ces thèmes jusqu'à l'époque contemporaine et la validité de la démarche méthodologique.

- Gérard Le Cadet, Adapt Éditions, décembre 2007, cahier d'illustrations couleur, 150 pages, 20 euros.



### **BON DE COMMANDE**

Nom : .....

Adresse : .....

Commande : .....

À envoyer à ADAPT Éditions – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13  
avec un chèque de 20 euros à l'ordre d'ADAPT (franco de port)  
ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)



# 21

Dossier

L'accompagnement éducatif :  
une question à haut risque

Numéro de  
**L'US de juin 1936**  
Bulletin du syndicat unifié  
des professeurs de la  
Fédération générale de  
l'enseignement de la CGT

**L'US a 80 ans.**  
Vous trouverez dans  
ce numéro des Unes  
qui ont marqué l'histoire  
de notre journal

# 7

# 44

Entretien  
avec Serge Ravel



## Sommaire

### Revue de presse

#### 30 jours

#### Courrier

#### Débat/opinion

• *Que valent les comparaisons internationales sur l'école ?*

– Romuald Normand

– Bernard Hugonnier

#### Actualités

• *Tous en grève le 24 janvier*

• *La question des heures supplémentaires*

• *Enseigner en Espagne*

• *Le point sur la loi de Réforme Universitaire (LRU)*

• *Agenda social 2008*

• *Laïcité bafouée*

• *Pour un référendum sur le Traité européen*

#### Eco/social

• *Sur le code du travail : Vers la « flex-sécurité » ?*

• *Durée du travail et stratégie patronale*

• *La crise financière mondiale*

#### Dossier

• *L'accompagnement éducatif :  
une question à haut risque*

4

5

6

8

10

18

21

### Métier

• *Colloque SNES-CVUH sur  
l'enseignement des questions socialement  
vives en histoire et géographie*

• *INRP : Démantèlement programmé ?*

• *Rapport Gross sur  
l'Éducation artistique et culturelle*

### Portrait

• *Pascal Rambert et François Le Pillouer  
directeurs de théâtre*

### Fenêtre sur

• *Les femmes professeuses*

### International

• *L'école en Roumanie*

### Culture

• *Livres-revues*

• *Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions*

• *Multimédia*

### Entretien

• *Serge Ravel, Résistant*

### Droits et libertés

• *Témoignage d'un retenu*

28

30

34

36

38

44

46

# Édito

Les discours présidentiels de ce début d'année confirment la violence des attaques contre les protections et les solidarités qu'avaient construites les salariés au fil des luttes. Nicolas Sarkozy, utilisant l'idée d'« une politique de civilisation », développe en fait l'individualisme du chacun pour soi, au service d'une minorité de privilégiés. Le « modèle social français » est attaqué de toute part : durée légale du travail, code du travail, assurance maladie, retraites, droit de grève... Les fondements de la fonction publique sont remis en cause. La situation devient particulièrement inacceptable en matière de salaires et de pouvoir d'achat. Dans la plupart des secteurs du privé, le patronat suit l'exemple donné par le gouvernement qui refuse une mesure générale de revalorisation pour tous les fonctionnaires.

Après le succès de la grève du 20 novembre, le refus de négocier du gouvernement, nous allons donc repartir dans l'action le 24 janvier avec toute la fonction publique, dans une très grande unité syndicale. Au cœur de la plateforme : l'emploi, les salaires, la défense du service public d'éducation, de nos métiers. La réussite de la grève sera déterminante, pour renforcer le rapport de forces global, mais nous savons aussi que des suites seront nécessaires. En ce sens, la perspective d'un élargissement à une action rassemblant le public et le privé qui se dessine est une très bonne nouvelle. La CGT a, en effet, proposé à l'ensemble des partenaires syndicaux de construire une mobilisation interprofessionnelle début février pour la revalorisation des salaires et des pensions, la défense du pouvoir d'achat. La réponse de la CFDT est attendue au moment où nous imprimons ce numéro. Notre fédération, la FSU, a de son côté répondu positivement à cette proposition en souhaitant

qu'elle se traduise par une journée nationale d'action public/privé. Le SNES y prendra toute sa part.



**Claudie Martens**  
cosecrétaire générale

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeurs de la publication : Serge Chatelain, Gérard Anthéaume. Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Matthieu Leiritz, Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Béniès, Carole Condat. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive - Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque,

75002 Paris. Photo de Une : © DR. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 28 € ; étranger et DOM-TOM : 42 €. 2) Autres, France : 39 € ; étranger : 53 €. Publicité : ATHENA (p. 47), CASDEN (p. 48). Ce numéro comporte un encart France abonnement pour les abonnés.



BONNE ANNÉE

## Quand tout devient possible...

**Les Echos** 3 décembre 2007

### FONCTION PUBLIQUE : OUVERTURE DES DISCUSSIONS SALARIALES

Les mesures annoncées jeudi par Nicolas Sarkozy constitueront la toile de fond des « discussions salariales » qu'ouvre le ministre du Budget avec les syndicats de la fonction publique. [...] Premier point : « *Les heures supplémentaires seront payées pour les fonctionnaires comme elles sont payées dans le privé* », soit « 25 % de plus » que les heures normales, a-t-il précisé. [...] La deuxième mesure évoquée par Nicolas Sarkozy pour la fonction publique est la monétisation des RTT. Déjà, les agents de l'État et des collectivités titulaires d'un compte épargne temps ont obtenu en octobre la possibilité de se faire payer quatre jours non pris ce mois-ci. Le dispositif devrait être étendu « *selon des modalités à discuter avec les partenaires sociaux* », selon Bercy. Enfin, le chef de l'État a réitéré la volonté du gouvernement de régler la question des heures supplémentaires accumulées par les agents « *dans les hôpitaux comme dans l'administration* ».

**Le Monde** 5 déc. 2007

### LA FRANCE PARALYSÉE DEVANT SES MAUVAIS RÉSULTATS SCOLAIRES

En trois ans, la France n'a pas amélioré ses performances scolaires, au contraire. L'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), menée par l'OCDE en 2006 et rendue publique, mardi 4 décembre, confirme le classement médiocre de la France, déjà pointée du doigt par l'organisation internationale dans ses précédentes études de 2000 et de 2003. L'OCDE, qui teste près de 400 000 élèves de 15 ans scolarisés dans 57 pays, a choisi de se concentrer cette fois sur les sciences. Alors que les élèves finlandais caracolent une nouvelle fois en tête du classement, les Français plafonnent légèrement en

**Liberation**

16 janvier 2008

### Enseignants d'ailleurs

par Véronique Soulé

L'évolution s'est faite sans bruit. Comme s'ils s'étaient fondus dans la masse au point de faire désormais partie du paysage. À bien des égards d'ailleurs, ils ne se distinguent guère de leurs collègues : ils croient au modèle républicain, à l'intégration par l'école et aux valeurs laïques. Comme « *les Français de souche* », ils déchantent aussi devant un métier qui se dévalorise et devant leur impuissance face à tous les problèmes qui rejaillissent à l'école. Enfin, les femmes sont aussi très majoritaires à choisir ce métier, notamment dans le primaire. Reste que, pour tous, un facteur a été décisif dans leur réussite : l'investissement et le soutien de leurs parents. « *Sinon, en raison de leurs origines – 70 % sont issus des couches populaires, essentiellement ouvrières –, ils étaient voués aux filières courtes* », souligne Aïssa Kadri. Ils ont toutefois des particularités (...) même s'ils ne veulent pas être « *le beur de service* », ils se sentent souvent une responsabilité particulière à l'égard des élèves issus de l'immigration. Et savent qu'ils sont regardés autrement. « *Pour ces élèves, le professeur est l'un des leurs et il a réussi, c'est donc un motif de fierté, explique Aïssa Kadri, mais d'autres se disent : on va en profiter, avec lui on va pouvoir négocier.* »

En classe, les enseignants eux-mêmes réagissent de façon contradictoire, « *Je n'ai pas à être un modèle* », tranche cette jeune prof. (...) Un autre jeune enseignant explique au contraire comment il utilise cette proximité. Une élève, Amel, se met à lui parler en arabe : « *Je lui ai alors dit en français : "Écoute, ce n'est pas possible de faire ça ; je ne suis pas ton copain, je suis enseignant. Tu parles arabe, je parle arabe, tant mieux pour nous. Si un jour il y a un problème, je pourrai appeler tes parents en arabe."* » Le prof commente ensuite la situation : « *Ils s'étaient dit dans la classe : avec lui, on va rigoler. Ils ont vite déchanté (...)* ». Enfin, les plus jeunes rêvent d'une école où l'on valoriserait la diversité et où l'on enseignerait l'histoire de l'immigration. L'étude les appelle les « *écorchés vifs* ». ■

dessous de la moyenne. En 2003, la France était à la 10<sup>e</sup> place pour les sciences, il est vrai avec des test un peu différents. Elle recule cette année au 19<sup>e</sup> rang parmi les trente pays de l'OCDE. Ce décrochage se confirme aussi dans les deux autres domaines étudiés depuis 2000, la compréhension de l'écrit (lecture) et les mathématiques. [...]

**Liberation**

4 janvier 2008

### CHÔMEURS : NOUVELLES SANCTIONS EN VUE

Des « sanctions » contre les chômeurs qui refuseraient « deux offres acceptables » d'emploi. Sarkozy l'avait évoqué pendant sa campagne, il l'a désormais inscrit au calendrier 2008. Les sanctions n'ont pas été précisées et la définition de l'« offre acceptable » sera fixée par les partenaires sociaux.

**Est-ce nouveau ?** Pas vraiment. Depuis la loi Borloo de 2004 et son décret d'août 2005, un chômeur qui refuse une offre peut être sanctionné : suspension de l'allocation chômage temporaire ou définitive par exemple. Ces sanctions sont rarement appliquées. [...] **Qu'est-ce qu'une « offre acceptable ? »** La notion d'« offre valable d'emploi » a été créée en 1934, par l'Organisation internationale du travail. Elle ne définit qu'un niveau de salaire sous lequel l'offre n'est pas « acceptable ». Aujourd'hui, l'acceptabilité varie avec la distance entre emploi et domicile, la stabilité du poste, le niveau de rémunération... [...] **Sanctionner, est-ce efficace ?** « *Les exigences à l'égard des demandeurs d'emploi n'ont cessé de s'accroître depuis le début des années 90, y compris sous des gouvernements socialistes, assure Sylvette Uzan-Chomat du bureau national du SNU, premier syndicat de l'ANPE. Mais en vingt ans d'expérience professionnelle, j'ai rarement rencontré des personnes qui refusent un emploi. Ceux qui préfèrent travailler au noir ne sont pas si nombreux. Cette mesure semble faite pour rendre responsable le chômeur de sa situation.* » [...]

### Le dessin du mois



Canard Enchaîné, 16 janvier 2008



© AP/STR

# 30 JOURS



L'US n° 18  
du 12 juin 1968



26  
déc.

**Justice.** Le Tchad condamne les membres de l'Arche de Zoé à huit ans de travaux forcés.

27  
déc.

**Benazir Bhutto assassinée.**

31  
déc.

**Politique de civilisation.** Pour Noël, Nicolas Sarkozy a reçu les œuvres complètes d'Edgar Morin.

1<sup>ER</sup>  
janv.

**Vivre tue.**

L'interdiction de fumer dans les lieux publics entre en vigueur.

2  
janv.

**Régression.** Les élèves-ministres notés par des consultants privés recevront bientôt leur bulletin.

7  
janv.

**La prévention dangereuse.**

Le gouvernement présente son projet de loi sur la rétention de sûreté.

9  
janv.

**La première femme.**

Il y a cent ans naissait Simone de Beauvoir.

9  
janv.

**Une femme première.**

En remportant les primaires dans le New Hampshire, Hillary Clinton relance sa candidature.

9  
janv.

**Santé publique.**

Un avis de la Haute Autorité provisoire sur les OGM ouvre la voie à l'interdiction du maïs transgénique MON 810.

9  
janv.

**C'est officiel (2).**

Nicolas Sarkozy annonce que Nicolas Sarkozy n'a pas annoncé, la veille, la fin légale des 35 heures.

10  
janv.

**La paix un jour.**

Première visite de George Bush en Israël et en Palestine.

10  
janv.

**Service maximum.**

Le maire de Paris refuse que les fonctionnaires municipaux permettent un service minimum lors de la grève des enseignants le 24 janvier.

## Urgence humanitaire

Enlevées respectivement en 2001 et en 2002, la parlementaire Consuelo Gonzalez de Perdomo et la directrice de campagne d'Ingrid Bétancourt, Clara Rojas, dont la libération avait été annoncée le 18 décembre dernier par les FARC, ont finalement retrouvé la liberté le 10 janvier 2008. Clara Rojas a pu retrouver son fils Emmanuel, né en captivité et qui lui avait été retiré huit mois après sa naissance, en janvier 2005.

Les FARC détiennent environ 700 otages : pour l'essentiel, il s'agit de les échanger contre une rançon, à l'exception de 43 otages « politiques » (14 militaires, 18 policiers, 8 hommes et femmes politiques ainsi que trois Américains) que les FARC voudraient échanger contre 500 de leurs membres emprisonnés. Consuelo Gonzalez a d'ailleurs apporté des preuves de vie de huit otages.

Le président du Venezuela, Hugo Chávez, dont l'action a contribué à la libération des deux otages, se pose aujourd'hui en médiateur pour l'ensemble des otages.

10  
déc.

**La France, terre du nucléaire.**

Paris accueille le colonel Kadhafi.

14  
déc.

**Réchauffement climatique.** La conférence de Bali parvient *in extremis* à un compromis final sur l'après-Kyoto.

16  
déc.

**C'est officiel (1).** Nicolas Sarkozy annonce que Nicolas Sarkozy renonce à avoir une vie *privée*.

20  
déc.

**Laïcité.** Lors de sa visite officielle au Vatican, le président français exalte le besoin de « croyants ».

22  
déc.

**Le rivage des morts.**

L'écrivain Julien Gracq n'est plus.

### BILLET D'HUMEUR

## Quousque tandem ?

**Q**uel professeur étiez-vous, Monsieur le Ministre ?

Tenant de justifier l'attribution aux chefs d'établissement de la prime de Noël, vous les opposez aux enseignants, car « un proviseur, c'est pris toute la journée ». Vous aviez d'ailleurs peu auparavant invité les enseignants « à payer

davantage de leur personne ».

La volonté du gouvernement de convaincre les professeurs d'assumer beaucoup plus d'heures supplémentaires, à l'encontre du métier d'enseignant et du recrutement, vous fait oublier les exigences fortes de son exercice professionnel ?

**Anne Féray**

TZR

## Témoignage sous X

Salut collègues galériens, un pt'it mail pour raconter une nouvelle péripétie dont seuls les TZR ont le secret : je suis en RAD au lycée G... T... depuis la rentrée et sans affectation... ni emploi du temps, autrement dit à la maison... jusque-là tout va bien, d'autant que cela est en totale adéquation avec ma conception du rôle du TZR hors remplacement (irait-on reprocher à son assurance auto de ne rien payer hors accident ?). Ce lundi, le « charmant » proviseur adjoint m'appelle une première fois sur mon portable (je ne réponds pas dans la mesure où il s'agit d'un numéro inconnu, tout du moins dans la mesure où il ne s'agit ni du rectorat, ni de mon établissement de RAD) puis une seconde fois une heure plus tard (je ne réponds toujours pas) avec une insistance déplacée afin que je reprenne contact... Ce que je fais une heure plus tard mais peut-être pas pour lui faire entendre ce qu'il souhaitait. Lorsque je lui ai fait part de mon « étonnement » d'entendre un responsable d'un établissement demandeur de suppléance appeler directement le TZR sur son téléphone portable privé et personnel (le rectorat ne pourrait-il pas nous fournir un téléphone à compte professionnel comme dans toutes les boîtes ?), le pov' bougre s'est offusqué : « comment ? vous préférez la démarche administrative à l'efficacité ? », « ben oui... » (« c... » ai-je pensé). Les services du rectorat apprécieront... Puis j'ai eu droit à toute la litanie sur le confort du TZR : prévenir avant le rectorat pour que celui-ci se prépare au mieux, puisse appréhender la dimension de la mission à venir, etc. J'en passe et des meilleures... limite la larme à l'œil et la main sur le cœur... avant d'ajouter que cette prise de contact était motivée par une situation d'urgence... Ah contradiction, quand tu nous tiens... Bref, je lui ai simplement rappelé comment fonctionnait la procédure administrative de demande de suppléance que j'entends faire respecter, et qu'en aucun cas je ne pouvais « partir » sur un coup de fil, avant qu'il ne conclue sur un « on verra comment cela se passera après avoir contacté le rectorat »... Je sais que c'est l'ouverture de la chasse, mais quand même... Je lui ai demandé au passage comment il s'était procuré mes coordonnées téléphoniques. Ce à quoi il répondit tout de go : « par la direction de votre établissement de rattachement »... Ben et bien j'attends la suite car à l'heure où je vous écris ce mail pas de nouvelles... Ouhhhhhhhhh ! je tremble de peur... Cela soulève deux questions importantes :

- Comment un chef d'établissement peut-il connaître le rattachement administratif d'un TZR sans passer par l'intermédiaire du rectorat ?
- Comment un chef d'établissement peut-il connaître la disponibilité d'un TZR dans la matière qui l'intéresse ?

J'ai bien quelques secondes, mais je me garderais bien de faire quelques spéculations que ce soit...

### Le SNES a pris position

L'éditorial de *L'US* n° 661 du 5 janvier est la réaction du SNES au voyage à Rome du président de la République. Il me semble que, devant la gravité de ses déclarations, le SNES aurait dû réagir plus tôt. Par ailleurs, l'ampleur de cette réaction m'a paru insuffisante eu égard à la gravité des attaques de Sarkozy contre la laïcité. J'attends du SNES une analyse approfondie de cet aspect gravissime de sa politique et la participation de notre syndicat à une action commune de protestation des organisations laïques dont l'inaction serait inquiétante. **Paul Berger, Moulins-lès-Metz**

Débat/opinion

## Choix peu judicieux

Roland Porcher, Morlaix

Le choix d'un des derniers invités de la rubrique Débat/opinion (cf. le supplément au n° 659 du 12 novembre 2007), Charles Wyplosz, thuriféraire sans nuance de l'ultralibéralisme, ne me semblait guère judicieux. Sa contribution caricaturale sur le financement des retraites, pleine de clichés, d'affirmations à l'emporte-pièce, voire de contre-vérités, est à la fois strictement sans intérêt et tout à fait insupportable. Une mise au point pourrait être faite dans les pages saumon *Éco/social* de notre revue, notamment sur l'affirmation du troisième paragraphe : les prélèvements obligatoires en France seraient les plus lourds du monde et expliqueraient « notre médiocre croissance économique et... le chômage de masse ». Le coût du travail dans notre pays serait-il donc si important ? La productivité très élevée des entreprises ne tempère-t-elle pas ces affirmations péremptoires ? Comparativement aux principaux pays industriels, la France n'est-elle pas, en fait, juste dans la moyenne ? [...]

Propos du ministre

## Inadmissibles J. T.

J'ai été choqué d'entendre M. Darcos, vendredi 11 janvier sur RTL, dire en ricanant que si les professeurs travaillaient autant que les proviseurs, ils gagneraient une fortune. Jusqu'où ira le dénigrement ? Un million de personnes bafouées. Une réaction à la hauteur de ce mépris s'IMPOSE. J. Trombic, professeur agrégé de Génie civil qui n'accepte pas de se laisser diffamer.

Enseignant documentaliste

## Dans quelles conditions ?

H. C., Aix-Marseille

Quelques témoignages recueillis dans mon académie. « Dans mon CDI : plus de personnel depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Mes conditions de travail en souffrent mais je "zappe" certaines tâches, et bien sûr, je ramène des tonnes de boulot à la maison (6 heures par semaine, une utopie !). Bref, comme nous tous, je m'adapte... Mais je crois que m'adapter n'est pas la bonne solution, puisqu'en apparence et pour tous, le CDI fonctionne comme avant, donc on estime sûrement que le personnel qui m'aidait était superflu... C'est un cercle vicieux en fait, mais comment faire ? Je n'ai pas de réponse... » « Je suis seule documentaliste pour un lycée de 1 700 élèves. Jusqu'à maintenant, un CAE, qui me quitte pour un congé maternité et ne sera pas remplacé. Faut-il commenter davantage ? On ne peut plus continuer comme ça ! La plupart de mes collègues reconnaissent qu'elles n'arrivent plus à assumer toutes leurs tâches et se replient dans un fonctionnement réduit sur la base de choix totalement personnels et... vogue la galère : c'est une question de survie !... » « Je suis dans un lycée de 1 030 élèves ; depuis début novembre, je me retrouve seule dans un CDI de 500 m<sup>2</sup> : la solution du proviseur c'est de vouloir supprimer mon temps partiel à 80 % pour que je retravaille à plein temps. On a trouvé une solution provisoire avec deux emplois-jeunes de la vie scolaire et un professeur TZR. Rien que du bricolage et pour combien de temps ? »

# ANNIVERSAIRE

## L'US VIENT D'AVOIR 80 ANS

**L'**Université syndicaliste, au cours de ses 80 ans d'existence, a connu bien des mutations qui reflètent les évolutions des structures de la société - notamment celles de l'École - celles de la place et du rôle de l'État, et certaines conjonctures. Ainsi peut-on lire, au  $xx^e$  siècle, le lent basculement d'un système éducatif organisé en ordres étanches à un système structuré en degrés, le second rattrapant en importance les effectifs du premier, signe le plus évident de ce que l'on a appelé la démocratisation de l'École. À cet égard, le passage en 1966 du SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire) au nouveau SNES actuel (Syndicat national des enseignements de second degré), suivi en 1967 de l'élection d'une nouvelle majorité Unité et Action, constituent les éléments d'un tournant majeur. Tournant tout à fait visible dans la petite révolution que connut L'US à la rentrée 1967, neuf mois avant les événements de mai-juin 1968.

Un travelling sur les différentes versions de L'US résume 80 ans d'histoire du syndicalisme enseignant dans le second degré et de mieux comprendre l'alpha et l'oméga du syndicalisme : l'articulation des revendications, des actions, des négociations et de la représentativité.

Le bulletin syndical est devenu un véritable journal : les directions syndicales à partir des années 1960 se préoccupent en effet de la communication. En direction des publics auxquels les syndicats s'adressent - on dirait aujourd'hui des cibles : les syndiqués et les personnels (et parmi eux les catégories), les autorités administratives et politiques, les autres syndicats, les parents, l'opinion publique... Question qui n'est pas séparable des contenus : notamment la distinction entre informations et analyses - on disait avant-guerre « propagande » - les équilibres entre le corporatif et le sociétal, reflétant la délicate question des frontières des compétences du syndicalisme, du rapport du syndical au politique.

Notre syndicalisme n'a jamais voulu s'enfermer dans un corporatisme sans horizons. L'US a donc pris parti dans tous les grands combats où les valeurs de la démocratie, de la paix et des droits fondamentaux de l'Homme étaient en cause. Dans une société où la médiatisation compte de plus en plus, l'expression du syndicat, son image, voire les personnalités de ses dirigeant(e)s sont apparues de plus en plus comme étant le reflet de sa propre nature. On a donc fait appel à partir des années 1970 aux services de professionnels (rôle des photos, des dessins, de la titraillie,

### Symbolique à plus d'un titre

Jusque dans les années 1960, l'Université désigne l'institution d'État créée par Napoléon I<sup>er</sup> se confondant avec l'enseignement secondaire, dont les personnels sont dénommés des « universitaires ». La fonction assignée à cette institution est de reproduire les élites de la société bourgeoise. Comme tous les fonctionnaires, les universitaires n'ont pas le droit de se syndiquer, ce n'est qu'une tolérance à partir de 1924, excluant le droit de grève. Le titre L'Université syndicaliste affirme donc de façon symbolique que les universitaires s'arrogent le droit plein et entier de former un syndicat affilié à une confédération ouvrière dans l'objectif de l'émancipation de tous les travailleurs manuels et intellectuels. En 1966, les statuts du nouveau SNES réaffirment cet objectif. L'année suivante, le titre est plus raccourci en logo : L'US.

de la manière d'écrire, longueur des articles...), dont on a plus ou moins suivi les conseils dans l'élaboration de maquettes et de campagnes. Ce surdimensionnement de la médiatisation ne doit cependant pas nous faire oublier le fond, reposant sur quelques fondamentaux simples.

ALAIN DALANÇON,  
PRÉSIDENT DE L'IRHSES  
ANCIEN DIRECTEUR  
DES PUBLICATIONS DU SNES



### 1<sup>er</sup> numéro de L'US de janvier-février 1928

Bulletin de la section  
des professeurs et assimilés  
de la Fédération unitaire  
de la CGT-U

*Concilier la lutte revendicative  
corporative multicatégorielle  
avec la lutte révolutionnaire  
du Mouvement ouvrier  
pour l'émancipation  
de tous les travailleurs.*

### De filiation en filiation



**1928** : création de L'Université syndicaliste, organe de la section des professeurs du deuxième et troisième degrés de la Fédération unitaire (CGT-U).

**1936-1937** : organe du Syndicat unifié des professeurs de lycée puis du personnel de l'enseignement secondaire (SPES) de la FGE (CGT réunifiée).

**1944** : organe unique du nouveau SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire) de la FGE-CGT.

**1949** : organe du SNES (classique et moderne) de la FEN autonome.

**1966** : organe du nouveau SNES (Syndicat national des enseignements de second degré) (classique, moderne, technique) de la FEN autonome.

**1993** : organe du SNES de la nouvelle FSU.

### Georges Cogniot (1901-1978), le principal fondateur

Dans la Fédération unitaire, qui ne reconnaît que des syndicats départementaux uniques, s'autonomise au milieu des années 1920 une section des professeurs du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré, bientôt dirigée par des militants communistes qui se retrouvent dans la Minorité opposition-

nelle révolutionnaire (MOR) face à la majorité. Georges Cogniot, ancien normalien de la rue d'Ulm, agrégé des lettres, pousse à la création en 1928 d'une revue de propagande propre à la section dont il est le secrétaire. C'est ainsi que va naître L'Université syndicaliste.

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, le système éducatif français est évalué, entre autres, à l'aune de systèmes de comparaison plus médiatique mais pas unique. Aucun système public ne peut et ne doit craindre une évaluation. Encore faut-il que la Hugonnier, directeur adjoint à la direction de l'OCDE pour l'Éducation, et à Romuald Normand, maître de conférences en

## Que valent les comparaisons internat



© DR

**Romuald Normand**  
Maître de conférences  
en sociologie,  
UMR Éducation et politiques,  
INRP/Université Lyon II

### Derrière la face cachée

La communauté scientifique est divisée sur la place que doivent occuper les comparaisons internationales de résultats dans les politiques d'éducation. Les chercheurs qui les conçoivent passent pour des experts indépendants : c'est oublier souvent qu'ils répondent à un cahier des charges et qu'ils sont rémunérés pour cela. En fait, les statistiques internationales sont le produit d'une construction sociale et politique, et donc de rapports de force et de compromis, à partir desquels sont établies des conventions.

D'abord, certaines conceptions de l'éducation sont davantage privilégiées que d'autres. Ainsi, n'importe quel observateur aura remarqué que les disciplines évaluées dans ces grandes enquêtes internationales sont assez restrictives : les mathématiques, les sciences, la lecture. Alors que faire acquérir aux élèves des valeurs citoyennes et les intégrer progressivement dans une collectivité, développer leurs capacités critiques, leur faire acquérir une culture commune sont aussi des buts légitimes. Or, les comparaisons internationales s'appuient sur un postulat assez simple : les « compétences de base » sont des indicateurs de la « productivité » des systèmes éducatifs.

Cette conception est défendue par les économistes du capital humain qui considèrent que la qualité de l'éducation, mesurée par les acquis des élèves dans les comparaisons internationales, se révèle plus importante pour la croissance économique que l'augmentation des dépenses d'éducation. Leur chef de file est Eric Hanushek, membre de la *Hoover Institution* qui abrite les intellectuels américains de la Nouvelle Droite, ardents défenseurs de la politique éducative de Georges Bush. Son disciple, Ludger Wössman joue un rôle actif dans le *Réseau Européen des Économistes de l'Éducation* créé spécifiquement par la Commission Européenne pour ses prises de décision dans les politiques d'éducation et de formation en Europe.

Ensuite, l'expertise propre aux comparaisons internationales se nourrit de gros contrats, dans le marché mondial des tests et des outils d'évaluation, et de la vente des services qui leur sont associés. C'est pourquoi de gros consortiums comme *Citogroep* aux Pays-Bas ou *Acer* en Australie sont fortement engagés dans ces grandes enquêtes internationales et occupent une position dominante. C'est le cas aussi de l'ETS (*Educational Testing Service*), une agence

### POUR ALLER PLUS LOIN

Le site de la Hoover Institution : <http://www.hoover.org/>

Le site du Réseau des Économistes Européens de l'Éducation : <http://www.eenee.org/>

Le site du CRELL : <http://crell.jrc.ec.europa.eu/>

occupant la première place dans le marché des tests aux États-Unis. L'ETS est aussi le concepteur de comparaisons de résultats couvrant le territoire américain et ses méthodes sont reprises par les concepteurs de PISA.

Pourtant, les enquêtes internationales ne sont pas sans poser d'importants problèmes méthodologiques. Leurs concepteurs font face à d'énormes difficultés de traduction des items dans la langue des pays participants. Les psychométriciens sont divisés sur la pertinence du modèle de mesure utilisé et sur la combinaison de questions qui sont jugées mal adaptées à la mesure des compétences des élèves. D'autres chercheurs font remarquer que les programmes scolaires de certains pays sont beaucoup plus proches des compétences évaluées que d'autres. La taille de l'échantillon des individus passant les tests est très variable d'un pays à l'autre. Il existe aussi des variations importantes dans l'âge des élèves et les années de scolarité pris en compte. Enfin, les différences dans les scores

### Les statistiques internationales sont le produit

### d'une construction sociale et politique, et donc de rapports de force et de compromis.

s'expliquent aussi par des spécificités sociales et culturelles relatives aux situations pédagogiques, aux cadres institutionnels, et à la place de l'évaluation dans chaque pays.

Malgré ces critiques, les comparaisons internationales ont été utilisées de manière récurrente pour critiquer l'éducation publique et les enseignants, leur absence de performance, considérés comme un frein dans la mise en place d'une obligation de résultats centrée sur les compétences de base. Récemment, la Commission européenne a défini des compétences-clés dont s'inspire aujourd'hui le socle commun français. Elle utilise les résultats de PISA pour les intégrer à un ensemble d'indicateurs de mesure de l'efficacité, de l'équité, et de la qualité des systèmes éducatifs européens. Elle a égale-

Normand R., 2004, « Les comparaisons internationales de résultat : problèmes épistémologiques et questions de justice » in « *L'influence des organisations internationales sur les politiques d'éducation* », *Éducation & Sociétés*, n° 12, De Boeck/INRP.

Normand R., 2005, « De l'*accountability* aux standards : la traduction européenne des politiques de la performance » in Van Haecht (coord.) « *Éducation et formation. Les enjeux politiques des rhétoriques internationales* », *Revue de l'Institut de Sociologie*, Université Libre de Bruxelles, 2005. 1-2.

Rochex J.-Y., 2006, (coord.), PISA : analyses secondaires, questions et débats théoriques et méthodologiques, *Revue Française de Pédagogie*, n° 157, oct.-nov.-déc.



internationale. PISA, instauré en 2000, auquel participe une soixantaine de pays membres de l'OCDE, en est l'exemple la population soit informée sur les critères de l'évaluation, leur portée et la réalité des résultats. L'US Mag a demandé à Bernard sociologie à l'INRP, université de Lyon II, de livrer leurs analyses sur ces systèmes.

# ionales sur l'école ?

ment défini des cibles à atteindre pour que l'Europe soit l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde, notamment dans le domaine de la lecture. Ces indicateurs, qui s'appuient en partie sur l'enquête PISA et les données statistiques fournies par les États membres, contribuent à un processus d'harmonisation et de convergence des politiques d'éducation en Europe. La Commission européenne a créé également un centre de recherche spécifique, le *Center for Research on Lifelong learning* (CRELL) pour construire de nouveaux instruments de mesure qui doivent aider à la mise en œuvre d'une Méthode Ouverte de Coordination à laquelle la France a accepté de participer. ■

## POUR ALLER PLUS LOIN

Le programme PISA (*acronyme pour Programme international pour le suivi des acquis des élèves*) est un ensemble d'études de l'OCDE visant à mesurer les performances des systèmes éducatifs des pays membres. Leur publication est triennale. La première étude fut menée en 2000, en 2003 et en 2006.

- Site officiel du programme PISA : <http://www.pisa.oecd.org/> <http://www.education.gouv.fr> : Élèves de 15 ans : premiers résultats de l'évaluation internationale PISA 2006 en culture scientifique.
- Les notes d'information - DEPP - N° 07.47, décembre 2007.
- À paraître : un dossier de la DEPP sur l'analyse approfondie des résultats de l'évaluation internationale PISA 2006.
- Lire : Jeanne Diot, « Éducation : le choc des classements internationaux », revue *Sciences humaines*, décembre 2007, pp. 48-49.

## PISA : un outil moderne d'aide à la décision politique

**Bernard Hugonnier**  
Directeur adjoint  
à la direction de l'OCDE  
pour l'Éducation,  
travaille à l'OCDE depuis 1978.



Le rôle de l'OCDE est, entre autres, de développer des instruments d'aide à la décision politique. Les comparaisons internationales et l'identification des pratiques et des politiques qui marchent font partie de ces instruments. Ces instruments sont d'autant plus riches qu'ils se fondent sur l'analyse d'un nombre élevé de pays : initialement, les 30 pays de l'OCDE participaient à PISA dans le premier cycle de 2000. Il y en avait 41 en 2003, 57 en 2006 et il y en aura plus de 90 en 2009. Ce nombre croissant montre aussi l'intérêt porté par les pays à PISA et la confiance qu'ils font aux informations qu'il fournit.

PISA évalue les connaissances et les compétences des élèves dans trois matières fondamentales : lecture, mathématiques et sciences. L'idée fondatrice est d'être en mesure de comparer l'efficacité des systèmes éducatifs au niveau le plus macro en comparant ce qui est investi (les dépenses d'éducation) avec les résultats (les performances des élèves). Il est intéressant de noter qu'alors que les dépenses éducatives ont augmenté de plus de 35 % depuis l'an 2000 en moyenne dans les pays de l'OCDE, les performances moyennes dans PISA sont restées inchangées.

Mais PISA évalue aussi la mesure dans laquelle les jeunes avec des difficultés d'apprentissage, qui sont souvent ceux d'origine modeste

ou issus de l'émigration, peuvent obtenir de bons résultats. Cet objectif d'équité sociale est essentiel pour l'OCDE. Il est clair que toute amélioration des systèmes éducatifs bénéficie en premier aux plus défavorisés, ce qui est un argument supplémentaire pour démontrer l'urgence qu'il y a à améliorer ces systèmes, ce qui ne se fait pas seulement en dépensant davantage.

PISA nous donne aussi, grâce à un questionnaire très complet adressé aux élèves et aux chefs d'établissements, des indications sur les circonstances pouvant expliquer les résultats. Grâce à PISA, les pays participants disposent d'un outil unique pour les renseigner sur le niveau de performances de leurs élèves en termes absolus mais aussi en termes relatifs puisqu'ils disposent des mêmes informations pour d'autres pays. Ces informations leur indiquent où ils se trouvent et les retards qu'ils doivent éventuellement combler. Il est clairement dans l'intérêt de tous, mais au plus haut point et en premier lieu des élèves, que les systèmes éducatifs soient améliorés afin qu'eux-mêmes disposent de la meilleure éducation pour leur développement personnel et pour leur vie privée, sociale et professionnelle.

### L'influence de PISA dans les pays dépend pour l'essentiel de l'usage que les pouvoirs publics veulent bien faire des instruments développés par l'OCDE.

L'influence de PISA dans les pays dépend pour l'essentiel de l'usage que les pouvoirs publics veulent bien faire des instruments développés par l'OCDE. Cet usage

est fort dans certains pays en matière d'éducation (Allemagne, Danemark, Norvège, Japon, Corée) et plus faible dans d'autres (États-Unis, France, Autriche, Italie).

Fondamentalement, à part de rares exceptions, les pays conservent et leur niveau de performance et leur rang dans les divers cycles de PISA. Le classement n'est cependant pas le plus important, de loin. C'est la relation investissement/résultat qui compte et les facteurs pouvant expliquer les différences entre pays afin d'améliorer les systèmes moins efficaces.

Les résultats pour la France mettent en avant des résultats qui se situent dans la moyenne des pays de l'OCDE sans aucune progression sur les trois cycles de PISA. L'analyse met aussi en avant une efficacité moyenne et une équité insuffisante (la capacité du système éducatif à compenser les handicaps des élèves en difficulté compte tenu de leur origine sociale). ■

# TOUS EN GRÈVE

**Face à l'absence de propositions sérieuses et de véritables négociations sur les salaires et la revalorisation du point d'indice malgré le succès de la grève du 20 novembre, face au démantèlement organisé de la fonction publique au travers des suppressions massives d'emplois mais aussi de la révision générale des politiques publiques, les fédérations de fonctionnaires, CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CFTC, réunies le 18 décembre appellent tous les agents des trois versants de la fonction publique (État, territoriaux, hosi-**

## e Salaires

Le 20 novembre, la grève de toute la fonction publique pour la revalorisation des traitements et la défense des services publics a été un succès. Le 3 décembre, le gouvernement accepte le principe de négociations salariales qu'il refusait jusque là, et annonce leur ouverture pour le 17 décembre. La valeur du point d'indice doit être au cœur des discussions.

Le 17 décembre, cherchant à regagner du terrain, Eric Woerth, ministre de la Fonction publique, affirme que l'avancement d'échelon et les promotions contribuent au maintien du pouvoir d'achat. Il ne s'agirait donc que de s'entendre sur un mécanisme individuel de garantie. Il ne concernerait que ceux dont le traitement de décembre 2007 aurait perdu du pouvoir d'achat depuis 2003. Et pour gagner plus, il faudra faire des heures supplémentaires !

Le 19 décembre, le ministre confirme qu'il n'est pas question de traiter du rattrapage des pertes. L'évolution de la valeur du point, non chiffrée, n'est envisagée qu'au titre de 2008 et sera inférieure à l'inflation.

Depuis, le gouvernement n'a pas pu tenir l'ordre du jour qu'il avait fixé pour les discussions dans la fonction publique. Après le 24 janvier, c'est Fillon qui recevra les fédérations de fonctionnaires et proposera un nouvel agenda.

Les négociations salariales pour 2009, 2010 et 2011 devraient avoir lieu dès le printemps 2008, en lien avec la préparation d'un budget pluriannuel.

**Pour déjouer le piège de l'individualisation et obtenir des mesures pour tous, il faut peser fort !**

**Nous n'acceptons pas d'être moins payés alors que notre pays s'enrichit !**

Il y a 25 ans, le salaire d'un certifié, CO-Psy ou CPE débutant représentait plus de deux fois le

## LE SNES REVENDIQUE

- **L'indexation du point d'indice sur les prix et le rattrapage des pertes accumulées (7 % depuis 2000).**
- **Le rétablissement et la généralisation de la prime de première affectation, un traitement en début de carrière porté à 1 800 euros mensuels net.**
- **La reconstruction de la grille en onze échelons revalorisés jusqu'à l'indice 783 pour les certifiés (7<sup>e</sup> échelon de l'actuelle hors-classe, 2 970 euros net) ou 963 pour les agrégés.**
- **L'amélioration de toutes les situations dans la perspective de les unifier dans une agrégation revalorisée.**
- **La situation des MI-SE et des assistants d'éducation recrutés au niveau du bac mais rémunérés au SMIC doit être revue.**
- **Pour les retraités, le premier impératif est l'application de la loi, c'est-à-dire une augmentation de 1,6 % de leurs pensions en janvier. Et la question de la progression de leur pouvoir d'achat est posée.**

SMIC. En 2007, on en est à 1,25 SMIC. Dans le même temps, le PIB a augmenté de 70 %. Le pouvoir d'achat actuel du 11<sup>e</sup> échelon est celui du 9<sup>e</sup> échelon d'il y a 25 ans.

Un fonctionnaire de catégorie A recruté en 1997 a, après neuf ans de carrière, un pouvoir d'achat inférieur de 14 % à celui de son aîné recruté en 1983 (INSEE,

France portrait social 2007). Voilà à quoi conduit la dégringolade du point d'indice. La « garantie individuelle de pouvoir d'achat » proposée le 17 décembre par le gouvernement s'inscrit dans la poursuite de cette politique.

Il n'est plus temps d'écoper. Il faut colmater la brèche et reconstruire !

## TROIS QUESTIONS À

### GÉRARD ASCHIERI Secrétaire général de la FSU

**L'US : La Révision Générale des Politiques Publiques a été lancée par Nicolas Sarkozy et a fait l'objet en décembre de premières décisions : s'agit-il d'un nouveau gadget ? de la continuation de politiques antérieures ?**

**Gérard Aschieri :** Il est vrai que de « modernisation de l'État » en Stratégies Ministérielles de Réforme, depuis près de 20 ans on retrouve des démarches analogues à chaque fois guidées par un souci : réduire les coûts et à ce titre essentiellement supprimer des emplois. Mais derrière ce nouveau sigle, la RGPP, nous sommes confrontés à une démarche dont l'ampleur peut déboucher sur un profond remodelage tant des services publics que des politiques de la santé, du logement, de la famille... avec des conséquences lourdes non seulement sur le nombre des personnels, leurs conditions de travail mais aussi sur leurs garanties statutaires. Il s'agit de se donner les moyens à la fois de supprimer en quelques années aux environs de 160 000 postes et aussi de restructurer et réduire tout ce qui dans notre pays constitue des instruments de l'effectivité des droits et des solidarités.

**L'US : Peut-on voir les grands axes de cette politique et ses conséquences ?**

**G. A. :** On taille dans la chair des services publics et ceci de multiples façons : d'abord en abandonnant des pans entiers de missions ou en les externalisant voire privatisant ; il s'agit entre autres de tout ce qui est considéré par certains comme « supplément d'âme », la politique culturelle par exemple ou celle de l'éducation populaire, mais aussi les fonctions de « support » que nos techno-



crates dénomment parfois « *backoffice* ». Certaines missions et certains personnels risquent de purement et simplement disparaître ou de perdre leurs compétences spécifiques. Les suppressions massives d'emplois de l'ASU depuis quelques années préfigurent cet avenir. Un autre axe est la restructuration de l'administration territoriale avec un préfet de Région devenant encore plus un proconsul supervisant des directions régionales ou départementales fusionnées pour en réduire le nombre : les usagers risquent d'y perdre la qualité mais aussi la proximité du service que permet l'organisation actuelle.

Pour les personnels, le maître mot est la « mobilité » mais une mobilité qui répondra d'abord aux besoins de redéploiement avant de répondre à leurs aspirations ; et pour cela il s'agit de développer les contrats et de lever les « rigidités » : en fait les statuts et les garanties collectives sont en ligne de mire.

**L'US : L'Éducation nationale est-elle concernée par cette démarche ?**

**G. A. :** Pleinement, même si les décisions concrètes attendront le prochain train d'annonces au printemps. Vu les objectifs en matière de réduction d'emplois, on peut craindre le pire en termes de réductions de l'offre de formation, de redéploiements et de dégradations des conditions d'exercice de nos métiers ; on peut se demander si la volonté de développer les bacs pro en trois ans et de réduire drastiquement les BEP n'en est pas une des préfigurations. Mais ce ne sont pas seulement les enseignants qui sont visés : on peut craindre pour l'avenir de tous les métiers qui font les équipes éducatives, avec des conséquences en retour sur les enseignants à qui on demandera d'être « bons à tout faire ».

# LE 24 JANVIER



L'US n° 11  
du 14 février 1968

taliers) à une nouvelle grève le 24 janvier. La CFDT s'est finalement jointe à cet appel. La CGT vient de s'adresser aux autres organisations syndicales, la perspective d'une prochaine action réunissant les salariés du privé et du public dans les toutes prochaines semaines se concrétise.

Rappel des raisons de se mobiliser jeudi prochain.

## e Emplois

François Fillon l'a dit sans détours, le 10 octobre 2007 : « La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'État sur son territoire. » Le gouvernement programme des suppressions d'emplois par milliers : 160 000 en quatre ans de 2009 à 2012, dont 80 000 à l'Éducation nationale. Pour la rentrée 2008, dans le second degré, ce sont 9 130 emplois supprimés (enseignants, stagiaires, MI-SE, administratifs).

### PRÉVISIONS

**Fonction publique :**  
moins 160 000 emplois  
entre 2009 et 2012 dont  
80 000 dans l'Éducation  
nationale.

**Rentrée 2008 :**  
moins 9 130 emplois dans  
le second degré.

## e Statuts

Cette restructuration sans précédent des services de l'État passe par la destruction du statut. Nicolas Sarkozy l'explique à l'occasion de ses vœux aux agents de la fonction publique.

« Ne faut-il pas réserver le statut de fonctionnaire à certains domaines de l'action publique ? » Des mesures sont déjà annoncées qui bouleverseraient les repères collectifs.

• Il faudra en premier lieu réaffecter coûte que coûte les personnels dont les missions ou les emplois auront été supprimés. Les fonctionnaires pourront être

détachés dans un autre corps que le leur sans considération des règles du corps d'accueil.

• Une place plus grande sera faite aux recrutements de contractuels (intérim, remplacement, encadrement) et au recours à des salariés du secteur privé mis à disposition. Dans le même temps, où il annonce une révision générale des épreuves des concours, le gouvernement entend en limiter l'importance.

• L'individualisation concernerait les rémunérations, mais aussi la carrière par la suppression de la notation chiffrée qui conduirait à renoncer à tout barème dans les procédures où intervient la valeur professionnelle (avancement, promotion). Enfin, la suppression des corps conduira à profiler les postes. Les CAP débattront des politiques de gestion des personnels et non plus des décisions individuelles. La transparence que nous avons imposée est incompatible avec cette individualisation.

D'autres mesures envisagées réduiraient une gestion respectueuse des personnes. Ainsi, la suppression des services des pensions des ministères est annoncée pour 2012, la centralisation des services de paie pour 2014 : qui peut gagner à cet éloignement des services ? pas les personnels à qui on promet seulement des centres d'appels téléphoniques. Des commissions ministérielles jugeraient de certains contentieux aujourd'hui portés au TA ; le ministère deviendrait ainsi juge et partie.

Le projet de Sarkozy, c'est le dynamitage du statut de la fonction publique, celui même dont le Conseil d'État écrivait en 2003 qu'« Il a permis que se constitue en France, une fonction publique intègre, professionnelle et impartiale. »

**Le 24 janvier, c'est l'intérêt général qui sera défendu : il faut améliorer le statut de la fonction publique et non le détruire. ■** Anne Féray

## GRÈVE NATIONALE dans toute l'éducation

à l'appel de

**FAEN, FERC-CGT, FO, FSU,  
SGEN-CFDT, SUD-Éducation,  
UNSA-Éducation**

**Pour la réussite de tous les jeunes, nous voulons d'autres choix budgétaires, d'autres choix pour nos métiers :**

- **une politique éducative ambitieuse** (assurant l'égalité de tous les élèves sur l'ensemble du territoire, la relance des ZEP, la garantie des horaires et programmes nationaux, le renforcement des moyens au collège pour préparer efficacement à des poursuites d'études et de la diversification des voies de formation au lycée) ;
- **l'ouverture de véritables négociations sur :**
  - les carrières** (des carrières plus attractives, une meilleure reconnaissance de nos qualifications et une plus grande mobilité choisie) ;
  - les rémunérations** (revalorisation du pouvoir d'achat du point d'indice et reconstruction de la grille fonction publique) ;
  - les services** (réduction du temps de travail, intégration dans nos services de l'ensemble des tâches constitutives de nos métiers, prise en compte de la diversité des conditions d'exercice, décharges pour la concertation).
- le pouvoir d'achat des pensions de retraite**
- **un plan de programmation des recrutements et des emplois, le réemploi et un plan de titularisation des non-titulaires ;**
- **un autre budget** (objectif à terme de 10 % du PIB consacré à la dépense intérieure d'éducation avec comme première étape le retour au niveau de 1995) ;
- **la défense des retraites.**

**AVEC TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE**

à l'appel de

**CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, SOLIDAIRES**

**Pour les salaires, l'emploi public,  
la défense du service public**

## Ils ont dit

**Nicolas Sarkozy, conférence de presse du 8 janvier**

Reconnaissant le « malaise considérable des enseignants... problème identitaire constant et dont je n'observe pas que les manifestations le règlent », il a souhaité que l'École soit « remise au cœur de la politique comme elle l'était jadis » et non « tenue à l'écart comme si c'était un sujet trop compliqué ». « Ou trop risqué », « Attends, n'en parle pas, s'il-te-plaît, on va avoir une manifestation, et bien, à force de ne pas en parler (...), on a une manifestation : beau résultat ! »

**Xavier Darcos, le 8 janvier sur LCI**

Si les fonctionnaires veulent, « comme tout le monde, avoir une situation plus aisée, il faut sans doute qu'ils paient un peu plus de leur personne ».

**Le SNUPDEN\*-FSU au sujet de la prime de Noël aux chefs d'établissement (communiqué de presse du 14 janvier)**

« Nous n'avons jamais demandé de primes mais nous revendiquons davantage de moyens et de personnels pour assurer le fonctionnement des établissements et faire face à l'accroissement de nos tâches », Xavier Darcos fait preuve d'un « machiavélisme certain en divisant pour régner et en cherchant à s'assurer ostensiblement la fidélité des personnels de direction pour mettre en place sa politique en 2008 ».

\* Syndicat national unitaire des personnels de direction de l'Éducation nationale.

# IL FAUT REVALORI

Le Comité Pochard chargé du Livre vert sur la revalorisation du métier enseignant n'a toujours pas remis son rapport. Il travaille sur nos rémunérations pendant que le ministre met en œuvre « le travailler plus

## TOUJOURS PLUS

On sait que l'omniprésent président de la République contrôle de près le zèle de ses ministres à appliquer sa politique calamiteuse et qu'il a mis en place une évaluation de ces derniers. Dans le cas de Xavier Darcos, un des critères de performance repose sur le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les enseignants. Ce choix est révélateur de la place faite aux HS dans la politique gouvernementale : symboles de l'idéologie présidentielle, le « travailler plus pour gagner plus », elles jouent aussi un rôle clé dans l'application de la Réforme Générale des Politiques Publiques. Imposées en nombre grandissant dans les établissements, elles doivent permettre de compenser en partie les suppressions de postes et la diminution des recrutements ; elles laissent aussi toute latitude aux chefs d'établissement pour faire pression sur les collègues, avec des conséquences sur l'évaluation et les promotions ; elles risquent de conduire à des services de plus en plus différenciés, un éclatement des règles collectives. En ce sens, leur développement doit être considéré

comme un des éléments de déstabilisation de nos statuts. Il s'agit d'un changement radical de logique : les HS ne constituent plus de simples variables d'ajustement dans la confection des services, mais un outil de déréglementation en même temps que la réponse gouvernementale au besoin de revalorisation des enseignants. D'ailleurs le ministre engage les enseignants à « davantage d'investissement », à « donner plus de leur personne » en méconnaissant notre charge de travail. Après la transformation de 3 500 postes en HS au budget 2008, qui aggrave d'autant la diminution du nombre de postes offerts aux concours de recrutement, l'étape suivante pourrait être, dans la logique de la commission Pochard, une révision du nombre d'heures imposables, que le SNES était parvenu à limiter à une (trois HS imposées équivaldraient à 30 000 postes). Il est donc essentiel de contrer cette politique, engager une campagne offensive contre la multiplication des HS, exiger la transformation en postes, revenir sur la réalité de notre



temps de travail. Dans le cadre de la préparation de rentrée, les représentants des personnels aux CA refuseront les DHG, mettront en avant les exigences et propositions des équipes en partant de la réalité des besoins, demandant que ces besoins soient couverts en emplois.

Le SNES s'opposera à toutes les pressions visant à imposer des HS au-delà de l'unique heure prévue, à toutes les tentatives de modifier nos services dans le sens d'un alourdissement et, dans la continuité de l'opération menée l'an dernier, continuera et développera son action sur le temps de travail des enseignants et sur une revalorisation qui ne peut passer par les HS. ■

Frédérique Rolet, Daniel Robin

## ENSEIGNER EN... ESPAGNE

Voilà un exemple de système éducatif qui a dû faire face aux enjeux de la démocratisation. Jusqu'en 1990, l'enseignement était sélectif : seuls les élèves ayant réussi une épreuve de sélection avaient accès au lycée, dès 15 ans. Aujourd'hui, les lycées accueillent les élèves de 13 ans à 18 ans. Il n'y a pas d'examen de fin d'année comme le baccalauréat ; pour entrer à l'Université, il faut réussir un examen (*selectividad*). Les épreuves sont organisées par l'Université avec valeur nationale. Le système éducatif espagnol relève en partie des régions autonomes (*comunidades autónomas*). L'État, pour les enseignants, conserve ses compétences en matière de critères de recrutement, de promotion professionnelle, de

mobilité, de structure du corps enseignant et de retraite. Il définit la structure générale du système éducatif et fixe à hauteur de 55 % les contenus des programmes scolaires. Le reste relève des régions autonomes. Un enseignant du second degré fonctionnaire est monovalent, assure entre 16 et 18 heures de cours par semaine qui font partie des 25 heures de permanence à assurer par semaine dans l'établissement. Autres tâches : préparation de cours, correction de copies, remplacement des collègues absents pour prendre en charge les élèves sans pour autant faire cours (« heures de garde »). Le salaire d'un enseignant débutant est d'environ 30 000 euros annuels brut, 41 200 euros brut au bout de 36 années d'ancienneté. Les pré-



occupations professionnelles concernent l'hétérogénéité des classes et les moyens d'y faire face, l'évolution de la carrière et la possibilité de prendre la retraite dès l'âge de 60 ans.

Pour la FECCOO (Federacion de Enseñanza CC.OO), le ministère de l'Éducation est dans l'incapacité de passer un accord avec les syndicats sur un statut de l'enseignant, statut qui adapterait la réglementation concernant le travail des enseignants aux réalités politiques sociales et administratives. ■

Odile Cordelier



# SER NOS MÉTIERS

pour gagner plus » en imposant une avalanche d'heures supplémentaires dans le cadre de la préparation de rentrée 2008. À la recherche d'une bonne note ?

## COMITÉ POCHARD... SUITE

Étude après étude, la dévalorisation salariale des enseignants est confirmée. La commission Pochard sur la revalorisation du métier ne pouvait esquiver la question.

Le 9 janvier, les syndicats étaient invités à entendre la présentation par Eric Maurin<sup>(1)</sup> d'une étude qu'il conduit au sein de la commission : publication vraisemblablement fin janvier, en même temps que celle du rapport d'ensemble. À la question « y a-t-il eu dans les deux dernières décennies déclasserment salarial des enseignants ? », la réponse serait négative.

Eric Maurin compare l'évolution des revenus moyens de l'ensemble des enseignants à ceux des cadres de la fonction publique et à ceux des salariés du privé (cadres et professions inter-



médiaire). Seuls progressent, comparativement aux autres, les cadres de la fonction publique en raison d'une politique indemnitaire dynamique.

Dans la période considérée, les écarts sont donc restés sensiblement les mêmes avec un revenu enseignant inférieur de 40 % à

ceux des salariés qualifiés du privé.

Pour le SNES, l'approche en moyenne limite l'intérêt de l'étude : elle regroupe premier et second degrés, ignorant des histoires différentes. En outre, cette stabilité moyenne, obtenue par l'amélioration des fins de carrière, sans qu'elle soit d'ailleurs accessible à tous, masque la dégradation du début de la carrière.

Il y a 20 ans, la profession s'est estimant déclassée s'est mobilisée. L'étude d'Eric Maurin confirmera l'analyse du SNES : les mesures acquises alors ont aujourd'hui épuisé leurs effets. Toute présentation qui masquerait ce fait serait tendancieuse. ■

Anne Féray

1. Eric Maurin, *La nouvelle question scolaire*, 2007.

## MIEUX QUE YOUTUBE ! [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

L'ensemble des auditions menées par le comité Pochard du 1<sup>er</sup> octobre au 5 novembre ont été retransmises sur le site du ministère de l'Éducation nationale. Le SNES met à votre disposition sur son site des morceaux choisis. Au menu cette semaine :

**Jacques Auxiette, représentant des Régions**



Il répond aux questions du comité sur l'élargissement des compétences des régions, l'évaluation des enseignants par les chefs d'établissement, l'adaptation de la formation à la réalité économique des régions, l'hypothèse du transfert de la gestion des enseignants aux régions.

**Bernard Thomas, délégué interministériel à l'orientation**

Bernard Thomas expose sa vision de ce que devraient être les missions des enseignants, élargies à l'orientation, et tout particulièrement sa conception de la tâche de professeur principal. Il en tire des conclusions sur l'ISO, et l'annualisation des services.

**Michel Rocard au sujet de l'enseignement des SES : édifiant ! (voir article page 48).**



**Et toujours en ligne des extraits de l'audition conjointe SNES-SNEP.**

Au sujet du service des enseignants, de l'évaluation des enseignants, des statuts... ■

Claudie Martens

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)  
**Rubrique Actualité Éducation sur la page d'accueil puis cliquer sur Commission ministérielle sur le métier enseignant.**



**L'US n° 7 du 6 décembre 1967**  
*Sous les regards de Jaurès et Jean Macé, fidélité à une mémoire de la liberté : socialisme et laïcité. Le SNES réunit ses premiers États généraux du second degré et affirme sa solidarité au peuple vietnamien face à l'impérialisme américain.*

### **Droit de grève** **Service minimum**

Le ministre de l'Éducation a demandé aux recteurs et inspecteurs d'académie d'expérimenter le service minimum dans les écoles dès la grève du 24 janvier. Les communes volontaires accueilleront les enfants durant les heures normales d'enseignement dans les « locaux scolaires » ou les centres de loisirs. Le service sera financé par l'État en utilisant les fonds correspondant aux retenues sur salaire des enseignants grévistes. Les inspecteurs d'académie devront informer les communes des mouvements sociaux prévus, les directeurs d'école restant responsables de l'information aux familles. Interviewé le 8 janvier, Xavier Darcos déclarait tenir beaucoup à ce que les grévistes se déclarent « 48 heures à l'avance » et surenchérissait : « Si cela ne fonctionne pas, il faudra aller plus loin ».

Le SNES avec la FSU a dénoncé un dispositif qui « vise à dresser les agents les uns contre les autres, notamment les agents des collectivités territoriales et les enseignants des écoles » et la volonté du ministère de limiter l'exercice du droit de grève. Il s'opposera « à toute tentative allant dans ce sens et notamment l'obligation de se déclarer gréviste à l'avance ».

À noter, la réaction du syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale qui « appelle les inspecteurs à ne s'impliquer ni de près, ni de loin, dans l'organisation d'un service d'accueil de substitution, dont l'appellation de "service éducatif minimum" est totalement usurpée ».

LRU

## Répression anti-étudiante

Libération du 16 janvier revient sur les suites judiciaires du mouvement anti-LRU. Deux étudiants perpignanais, âgés de 22 et 24 ans, anciens leaders du mouvement, ont fait l'objet de plaintes de la part d'enseignants pour insultes. Perquisition au petit matin, garde à vue de 48 heures, mise en examen, contrôle judiciaire avec interdiction formelle de retourner à la fac, de renouer contact avec professeurs et camarades, interdiction de sortir de leur département... En clair, c'est la fin de leur année universitaire, d'autant que l'instruction risque de durer un an. Pour l'un des deux militants, il s'agit de « créer une peur sur une partie des étudiants et d'en radicaliser d'autres ». La décision de levée éventuelle de leur contrôle judiciaire sera connue le 22 janvier. Cette affaire rappelle fâcheusement les suites judiciaires données au mouvement lycéen contre la loi Fillon en 2005, et les procès intentés çà et là contre des leaders syndicaux. La rupture passerait-elle par la criminalisation du mouvement social ?



L'US n° 29 du 10 juillet 1946  
Organe du nouveau Syndicat national de l'enseignement secondaire de la Fédération de l'Éducation nationale (CGT).

Première photo dans L'US de la première manifestation de rue légale d'un syndicat d'enseignants. Réforme de l'enseignement, reclassement promis et pouvoir d'achat à la une !

## TROIS QUESTIONS À

JEAN FABBRI

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNESUP-FSU

# LRU : OÙ EN EST-ON ?

La loi Libertés et responsabilités des universités (LRU) entre en application, voir récemment les US n°s 654, 659, 660. La plupart des universités ont adopté leurs nouveaux statuts et leurs personnels sont en « campagne » pour l'élection des nouveaux conseils d'administration. La contestation de la LRU est-elle close pour autant ? Nous avons demandé son point de vue à Jean Fabbri, secrétaire général du SNESup.

**L'US : Quels sont les premiers échos de l'application de la LRU ?**

**Jean Fabbri :** La loi votée cet été durant les vacances universitaires, continue de cristalliser inquiétude, colères et contre-propositions. Le gouvernement oppose aux mobilisations de l'automne (des étudiants et aussi plus qu'on ne l'a dit des enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOSS) sa volonté d'aller au plus vite sans aucune concertation dans la mise en œuvre la loi. Affaiblissement de la participation des personnels dans les CA des universités, modification des instances de recrutement des enseignants-chercheurs dans un sens autoritaire et aussi inflexion des contenus et des formes d'organisation du cycle « licence ». Le refus d'entendre les aspirations des étudiants et des personnels est net sur la question de l'emploi.

Pas une seule création de postes statutaires pour augmenter la présence pédagogique dans l'accompagnement des nouveaux étudiants !

**L'US : Où en est la réforme des statuts des enseignants ?**

**J. F. :** L'orientation libérale qui consiste à affaiblir les services publics et à nier les besoins d'emplois qualifiés de fonctionnaires est en marche dans l'enseignement supérieur et la recherche. Bien d'autres secteurs de la fonction publique sont frappés : le très large appel à la grève pour le 24 janvier en témoigne. Dans le supérieur, le recours aux précaires et hors-statuts divers se développe dans les laboratoires de recherche, avec l'accroissement de la part de financement sur contrats liés à l'Agence Nationale de la Recherche. Les jeunes après leur doctorat sont les premiers touchés. Les modalités que la loi veut imposer pour le recrutement des enseignants-chercheurs suscitent, bien au-delà des collègues sensibles aux discours syndi-



caux, de très importantes inquiétudes. La liquidation organisée par le gouvernement de toutes les instances élues à cette fin, sa volonté de nier les dimensions scientifiques propres à chaque discipline, gommées au profit de notions floues de champs disciplinaires... et les pouvoirs exorbitants attribués aux présidents des universités (nominations des comités de sélection, choix du président de ce comité, droit de veto...) sont toutes des mesures qui mettent en jeu les libertés scientifiques et pédagogiques. En outre la loi prétend organiser l'individualisation absolue des conditions de travail, de service, de statut, de salaire, de primes. C'est à la fois un recul social considérable et une négation des enjeux et pratiques collectifs partagés par les collègues dans les établissements.

**L'US : Quelles formes prennent les mobilisations ?**

**J. F. :** Des dizaines de milliers de signatures sont apposées sur les diverses pétitions lancées contre la loi LRU par la quasi-totalité des syndicats et des collectifs SLR, SLU, avec lesquels le SNESup construit résistances et mobilisations. Des votes sont organisés dans nombre d'établissements pour exprimer l'exigence d'abrogation de la loi et d'élaboration d'une loi-programme fondée sur les propositions des personnels et de consensuelles créations d'emplois. Nos revendications déposées dans un mémorandum remis au ministère le 6 décembre rencontrent un réel écho (à lire sur [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)). Nous visons pour le 24 janvier une journée de grève et de forte participation aux manifestations, en particulier à Paris. D'autres initiatives sont prévues pour février, simultanément nous appelons les personnels, là où c'est rendu incontournable, à faire entendre dans les nouvelles élections prévues les orientations alternatives que porte le SNESup.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

## CHRONOLOGIE

**Printemps 2007 :** le président Sarkozy annonce son intention de doter d'urgence les universités d'une large autonomie.

**Juin :** un avant-projet de loi est présenté, le gouvernement souhaite une adoption rapide.

**Été 2007 :** le SNESup, la FSU, *Sauvons la recherche* expriment leur opposition et soulignent le sous-financement des universités.

**10 août :** vote de la loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités), dite aussi Loi Pécresse.

**Rentrée 2007 :** montée en puissance du mouvement anti-LRU, qui touche une majorité d'universités dont le tiers connaît un blocage ; l'intersyndicale (FSU, UNSA, CFTD, CGT, SUD, UNEF, SLR...) dénonce un budget qui ne prévoit aucune création de postes dans le supérieur, une première depuis 15 ans.

**20 novembre :** journée de mobilisation massive, poursuivie les 22 et 27 novembre. Valérie Pécresse annonce que le budget du supérieur dévolu aux universités passera progressivement de 10 à 15 milliards d'euros en cinq ans. Satis-

faction de l'UNEF, qui demande aussi des aides sociales pour les étudiants.

**Décembre :** Nicolas Sarkozy dévoile un plan de 5 milliards d'euros, financé par la vente de 3 % du capital d'EDF, pour la rénovation des bâtiments universitaires. La ministre annonce une revalorisation des bourses et assure aux lycéens (UNL, FIDL) que l'inscription en Université restera ouverte à tous les bacheliers. L'intersyndicale poursuit le mouvement et demande un moratoire pour l'application de la loi.

En cours : modernisation du marché du travail.  
 Février : fusion Unedic/ANPE, retraite, assurance maladie.  
 Mars : représentativité syndicale, formation professionnelle.  
 Printemps : loi de modernisation de l'économie.  
 Mai : fin du Grenelle de l'insertion.

# AGENDA SOCIAL 2008

## CHANTIERS MULTIPLES

Dans une lettre aux partenaires sociaux, le président Sarkozy a confirmé le calendrier et la méthode de travail de l'agenda social 2008, déjà débattu lors d'une conférence sociale à la fin décembre.

**M**odernisation du marché du travail : les discussions sont terminées entre les partenaires sociaux\*. En fonction de la signature ou non d'un accord, le gouvernement reprendra le texte ou tranchera par sa propre proposition de loi. Les négociations sur la **représentativité des organisations syndicales et les conditions de validité des accords** débiteront le 24 janvier pour être bouclées fin mars. Le gouvernement y a ajouté deux sujets : « **le financement des organisations et la négociation sur le temps de travail** ». Le gouvernement joue un donnant-donnant : évolution des critères de représentativité contre une plus grande place au contrat. Si aucun accord n'intervient, il légifèrera pour permettre aux entreprises de déroger à la loi, alors recentrée sur les questions de protection et de sécurité des salariés. Les entreprises pourraient, par accord majoritaire, retarder le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Parallèlement, une loi sera élaborée sur « la certification et la publication des comptes des

organisations » au cours du premier semestre 2008.

La **réforme de la formation professionnelle** sera préparée par un groupe État-partenaires sociaux-Régions chargé de présenter ses propositions fin mars. Concernant les **négociations salariales et la conditionnalité des allègements de charges**, le Conseil d'orientation pour l'emploi doit remettre son avis fin janvier, avec un projet de loi à la clé.

Le **projet de loi sur la fusion des réseaux de l'ANPE et des Assedic** devrait être adopté par le Parlement d'ici février. À la fin de l'année 2008 une négociation de la **nouvelle convention Unedic** devrait permettre une remise à plat du système, voulue par les partenaires sociaux qui conservent la gestion de l'Unedic malgré la réforme du service public de l'emploi : seront notamment reposées les questions du régime des intermittents du spectacle ou de l'indemnisation chômage des saisonniers.

La **conférence tripartite sur la protection sociale** devrait avoir lieu le 30 janvier. À l'ordre du

jour, le calendrier et la méthode sur des sujets cruciaux :

- **deuxième étape de la réforme des retraites**, la « concertation », après les municipales, donnera lieu à décrets et mesures législatives sur l'allongement de la durée de cotisation, l'évolution des pensions, l'équilibre financier des régimes, l'emploi des seniors, les avantages familiaux...

Les négociations de branche ou d'entreprise sur les régimes spéciaux de retraite se poursuivent à la SNCF, et dans les IEG, mais se sont achevées à la RATP ;

- sur l'**assurance maladie et l'organisation du système de santé** : il s'agira notamment de définir ce qui relève de la solidarité (Sécurité sociale) et de la responsabilité individuelle (assurances), avec les questions de prise en charge des ALD, du bouclier sanitaire, de la création d'un cinquième risque dépendance, et de la politique familiale.

Des **États généraux de l'organisation de la santé** se tiendront le 4 février sur la question de la démographie médicale, ainsi que sur la création des Agences Régionales de Santé.

**Le Grenelle de l'insertion**, lancé fin novembre, travaillera jusqu'en mai : fusion des minima sociaux, création d'un contrat unique d'insertion et généralisation du Revenu de solidarité active (RSA).

La **loi de modernisation de l'économie**, programmée pour le printemps, devrait suivre les préconisations de la commission pour la libération de la croissance française de Jacques Attali : assouplissement des implantations de grandes surfaces et de l'ouverture des magasins le dimanche, libéralisation des professions réglementées, approfondissement des dispositions de la récente loi Chatel sur les marges arrières dans la grande distribution.

À cet « agenda social » gouvernemental, le mouvement syndical doit construire un vaste mouvement interprofessionnel porteur de propositions et capable d'empêcher les régressions. ■  
 Élisabeth Labaye

\* Voir article pages économiques et sociales du mag.

**Le SNES avec la FSU interpellent sénateurs et députés avant la réunion du Congrès le 4 février pour qu'ils s'opposent à la modification de la constitution, préalable indispensable à la ratification par voie parlementaire. Si la modification constitutionnelle ne recueille pas une**

suite page suivante



**TRAITÉ MODIFICATIF EUROPÉEN**

**Pour un référendum**



## VATICAN, ARABIE SAOUDITE

# LA LAÏCITÉ BAFOUÉE EN DEUX DISCOURS

Le discours prononcé par le président de la République à la basilique du Latran le 20 décembre contient des propos inacceptables dans la bouche du premier représentant de l'État, propos qui remettent en cause les principes même de la laïcité républicaine. Confirmés par son récent discours en Arabie Saoudite, ils ne peuvent que susciter l'indignation de tous ceux qui sont attachés à la laïcité, fondement de notre République.

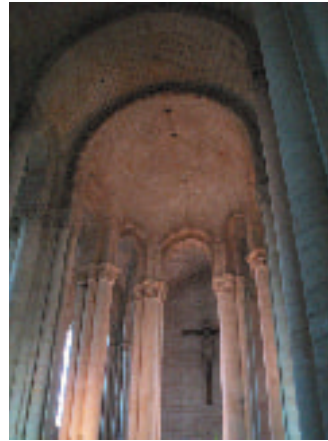
Certains citations sont éloquentes : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. » Ainsi, la notion de bien et de mal échapperait, au moins pour l'essentiel, à la morale républicaine laïque, au judiciaire et au politique, et relèverait du religieux (même si pour N. Sarkozy le laïque tente de s'en approcher !). Sur tous les problèmes actuels de société (du droit à l'avortement à la bioéthique), on imagine facilement où peut conduire ce genre de soumission... La radicalité du sacrifice serait l'apanage des seuls religieux. Tous les laïques (croyants ou non-croyants) qui à travers l'histoire de notre pays ont combattu, jusqu'au sacrifice conscient de leur vie, pour l'idéal de la liberté, en particulier les résistants lors de la Seconde Guerre mondiale, voient leur

combat minimisé, voire méprisé au regard du sens et de la portée qu'ils ont donnée à leur acte qui ne serait pas « radical ».

« La morale laïque risque toujours de s'épuiser et de se changer en fanatisme quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini. »

Faut-il rappeler tous les fanatismes qui se sont construits et continuent de se construire à partir de la volonté d'imposer cette aspiration à l'infini ? L'histoire et l'actualité en témoignent. Considérer que la morale laïque devrait s'investir dans « l'aspiration à l'infini », question éminemment religieuse, est une remise en cause de la laïcité dont l'essence même est de s'en abstenir, laissant chaque citoyen libre, sur ce sujet, de sa propre réponse.

« (...) Mais un homme qui croit, c'est un homme qui espère et l'intérêt de la République, c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes qui espèrent. » Voilà donc que l'espérance liée à la foi religieuse devient un élément essentiel de « l'intérêt de la République ». Mais de quelle espérance, de quelle croyance parle-t-on ? La



© D.H.

laïcité n'interroge pas « l'espérance » de ceux qui ont la foi, mais conteste l'idée que seule cette « espérance » donnerait sens et corps au « vivre ensemble », au projet collectif d'une société qui reconnaît l'existence d'aspirations individuelles. Les combats des humanistes républicains, croyants ou non, ont souvent été fondés sur une espérance qui ne relevait pas de celle à laquelle N. Sarkozy fait manifestement référence. On pourrait continuer ainsi les citations : le besoin pour la France « de catholiques pleinement chrétiens », la comparaison entre son engagement en politique et l'en-

gagement religieux. Ce qui est proprement intolérable est que de tels propos soient tenus officiellement au nom de la France, par un président de la République en exercice. N. Sarkozy a beau dire qu'il ne modifiera pas « les grands équilibres de la loi de 1905 », le contenu même de son discours remet en cause des éléments essentiels de cette loi qui impose à l'État et à ses représentants (en particulier au premier d'entre eux) une stricte neutralité. Dans ce discours transparait un mode de relation entre la République et la papauté qui s'identifie presque à celle qui existait entre le Pape et le Roi sous l'Ancien Régime : une reconnaissance du rôle essentiel de la religion catholique, en particulier sur la définition des valeurs, en contrepartie de la légitimité divine du monarque. Aurions-nous désormais un Président de droit divin ?

Les dernières déclarations présidentielles en Arabie Saoudite ne font que confirmer la gravité des attaques contre la laïcité républicaine. ■

Daniel Robin

daniel.robin@snes.edu

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE ou COURRIEL .....

Madame Monsieur

Le président de la République a décidé de ne pas soumettre la ratification du traité modificatif européen à référendum.

Pourtant ce traité engage l'avenir de l'Union Européenne et de la France.

Après le référendum de 2005, tous les citoyens et citoyennes doivent pouvoir s'en approprier le contenu et avoir son mot à dire sur celui-ci.

C'est pourquoi je m'adresse à vous en votre qualité de parlementaire pour vous demander de vous opposer le 4 février à la modification de la Constitution, contribuant ainsi à l'obtention d'un référendum comme modalité de ratification.

Signature

majorité des  
trois cinquièmes,  
le président  
de la République  
devra organiser  
un référendum.  
Le SNES vous  
appelle à adresser  
individuellement  
votre député  
ou sénateur en  
remplissant  
et en lui envoyant  
cette carte.



## BAC PRO 3 ANS

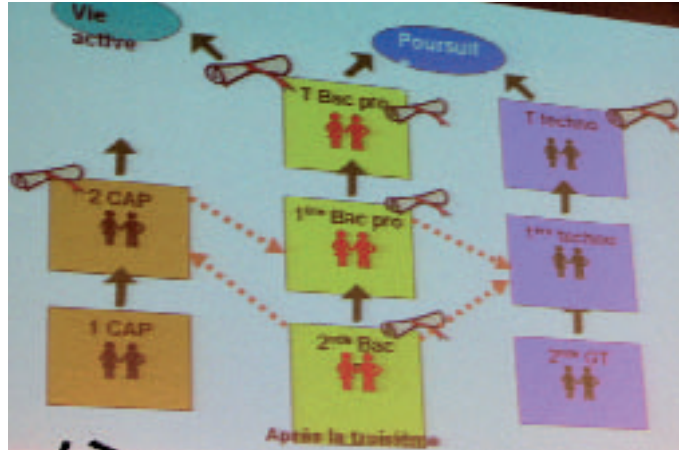
# S'OPPOSER À UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Le 21 décembre, le ministre de l'Éducation nationale réunissait les représentants des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC)<sup>(1)</sup> pour leur annoncer « les nouvelles orientations de la voie professionnelle ».

Il s'agissait pour le ministère de réagir aux vives manifestations qui avaient suivi, y compris dans les milieux professionnels, la décision ministérielle de supprimer le BEP comme diplôme d'insertion professionnelle et de généraliser le bac professionnel en trois ans.

Le ministre est venu en personne confirmer cette généralisation, la présentant comme le moyen de l'amélioration de l'image et de l'efficacité de la voie professionnelle (et non comme de mauvais esprits l'ont suggéré une opération permettant l'économie de la formation de 100 000 jeunes), en augmentant de manière sensible le nombre de bacheliers professionnels actuellement trop faible (39 élèves pour 100 élèves entrant en BEP) (cf. photo ci-dessous) et donc élever le niveau de qualification dont la croissance de la France a besoin.

Qui peut être hostile à ces objectifs ? Sûrement pas les personnels. Mais comme d'habitude, sous couvert d'objectifs louables et d'égalité de dignité entre les voies de formations, le ministère va atteindre exactement l'objectif inverse qu'il prétend s'être fixé. Aux différentes critiques formulées... *Le BEP reste un diplôme d'insertion dans un certain nombre de secteurs :*

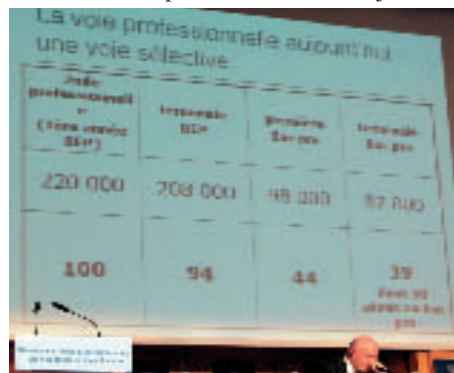


Xavier Darcos a rassuré les professionnels et les enseignants présents en leur indiquant que le BEP ne serait pas supprimé mais qu'il fallait l'envisager dans le cadre d'un nouveau cursus.

*Le BEP et les parcours en quatre ans sont un parcours nécessaire pour les élèves les plus en difficulté et pour leur donner les moyens de la réussite :* le ministre et ses collaborateurs ont tenu à dire qu'il fallait envisager un parcours diversifié en intégrant

des passerelles y compris l'accès à la voie technologique (cf. photo ci-dessus).

À défaut de répondre véritablement au problème, nous nous réjouissons



qu'enfin la voie technologique puisse être envisagée comme une alternative et participe à la réussite des élèves et à l'élévation de la qualification. Cette volonté de rassurer à tout prix l'ensemble des interlocuteurs montre que l'inquiétude voire l'hostilité des personnels de la voie professionnelle et de la voie technologique, des différents acteurs de la formation professionnelle (motion dans certains CESR) à ce projet n'a pas été inutile. Il faut maintenant contraindre le ministère à renoncer à ce projet, qui en l'état actuel risque de porter un coup fatal à la voie technologique et à la réussite des élèves tant au niveau des bacs (pro et techno) qu'au niveau du BTS.

On attend du ministre de l'Éducation nationale qu'il s'appuie sur les spécificités des trois voies de formation pour trouver enfin les solutions dont le pays et les jeunes ont besoin, notamment les 60 000 qui sortent du système éducatif sans qualification.

**Dominique Balducci  
Thierry Reygades**

1. Ces commissions regroupent des représentants des salariés et des employeurs par branche professionnelle et l'Éducation nationale (administration et personnel), et décident du contenu et des horaires des diplômes professionnels.

## BAC 2008

# UNE PÉTITION POUR NOUS FAIRE ENTENDRE

**Pour que le calendrier du bac soit modifié (voir L'US N° 661 p. 5), que les élèves, les personnels et le baccalauréat soient respectés, signez et faites signer la pétition ci-dessous, par ailleurs en ligne sur le site du SNES.**

**(Retourner à lycees@nes.edu ou SNES secteur lycées 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13.)**

*Le calendrier du baccalauréat 2008, décidé en fonction d'une expérimentation de « reconquête du mois de juin », a été publié sans aucune concertation. Il impose une organisation de l'examen qui va mettre en difficulté nombre de candidats en concentrant les épreuves : jusqu'à trois épreuves dans la même journée pour les élèves de L, deux épreuves scientifiques lourdes le même jour en S, et souvent des épreuves de 8 à 18 heures.*

*Beaucoup de correcteurs verront leur temps de correction réduit, ce qui rend la tâche particulièrement lourde voire impossible à réaliser dans certaines disciplines comme la philosophie et le français, dont les enseignants demandent pourtant depuis plusieurs années un allongement du temps de correction.*

*Dans les 13 départements concernés, l'expérimentation cherche à maintenir le plus longtemps possible les élèves dans les classes. Les examinateurs devraient simulta-*

*nément continuer à assurer leurs cours, participer aux conseils de classe et, au moins en partie, à la surveillance des épreuves. C'est inacceptable. Cela risque de fragiliser à la fois l'examen et le processus d'orientation tout en chargeant la barque des équipes de direction, de la vie scolaire, des personnels d'orientation et des enseignants. Or le baccalauréat, premier grade universitaire, exige une organisation méticuleuse et une grande rigueur. Les signataires demandent :*

- que cette expérimentation soit conduite dans la transparence, et qu'on respecte à la fois l'intérêt des élèves, les conditions de travail des personnels et notamment des examinateurs, ainsi que les délais nécessaires aux procédures d'orientation ;
- que le calendrier national du baccalauréat soit modifié pour permettre un déroulement plus conforme aux intérêts des candidats et une correction sereine.

Nom	Prénom	Académie

## Santé

### Grève des urgentistes

Il aura fallu trois semaines de grève pour qu'une réunion avec les syndicats soit organisée au ministère de la Santé le 14 janvier, mais les syndicats sont ressortis déçus. Depuis le 24 décembre, l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf) et Samu de France sont en grève illimitée de la permanence des soins (mais réquisitionnés), ils ont été rejoints par le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (SNPhar) et le Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non universitaires (Smarnu); les revendications portent sur les tarifs des gardes des praticiens hospitaliers, la question des CET, la possibilité d'être payés en heures supplémentaires au-delà de 39 heures. De manière plus globale, ils posent la question de la pénibilité de leurs métiers. La Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) et l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) leur ont apporté leur soutien estimant que ces médecins « expriment à juste raison l'inquiétude de tous les praticiens hospitaliers devant la situation actuelle de l'hôpital public tant du point de vue de la démographie médicale hospitalière que de celui de l'organisation du service public de santé ».

Roselyne Bachelot a déclaré « *Nous avons l'argent* », mais il faut savoir que 23 millions d'heures supplémentaires et 3,5 millions de jours de Réduction du temps de travail (RTT) restent impayés dans les hôpitaux, (800 à 900 millions d'euros).

## Inflation

### Reprise en 2007

Avec une variation annuelle de 2,6 % en 2007, l'indice des prix connaît une croissance record depuis mai 2004. L'inflation, faible en début d'année, s'est accélérée en fin d'année. De ce fait, la variation en moyenne sur 2007 est plus faible, à 1,5 %. Cette évolution laisse anticiper une inflation plus élevée en 2008 que les années précédentes. Un constat qui rend urgentes les négociations sur nos traitements et pensions de retraite.

## « MODERNISATION » DU MARCHÉ DE TRAVAIL

# Vers la « flex-sécurité » ?



© Daniel Maunoury

Les négociations sur le contrat de travail et la sécurisation des parcours professionnels viennent de s'achever. Plusieurs syndicats ont annoncé qu'ils signeraient (FO, CFTC, CGC, CFDT), la CGT a déjà fait savoir qu'elle ne signerait pas. Le gouvernement, qui recevait les partenaires sociaux mardi 15, a indiqué que si l'accord était signé, il le reprendrait tel quel dans la loi. Si l'accord n'est pas avalisé par au moins trois confédérations sur cinq, c'est le gouvernement qui légifèrera.

Les principaux enjeux portaient sur le nouveau contrat de travail « à objet précis », la rupture

négociée et la durée de la période d'essai.

**La rupture conventionnelle :** Le texte propose notamment un nouveau mode de séparation négociée entre l'employeur et le salarié ouvrant droit à l'assurance chômage (hors « démission ou licenciement »). Si le salarié obtient le doublement de l'indemnité légale de licenciement, ce nouveau mode de rupture des contrats (la séparabilité « à l'amiable ») ne sera pas homologué par les prud'hommes mais par la Direction départementale du travail. C'est un grave recul, car dans une rupture entre un patron et un salarié,

les deux parties ne sont pas égales. On ne peut exclure des pressions. Et il n'y a aucun recours possible passé le délai de rétractation, ni saisie des prud'hommes.

**Le contrat dit « de mission » :** les organisations patronales ont finalement accepté que ce contrat de projet soit un CDD. Il prendra fin une fois que l'objet pour lequel il a été signé aura été réalisé, et sera dans un premier temps expérimenté. Sa durée devrait être comprise entre 18 et 36 mois. Il concernerait les ingénieurs et les cadres.

**Les périodes d'essai :** Le patronat a arraché un allongement des périodes d'essai. Elles seront d'un à deux mois pour les ouvriers et les employés, deux à trois mois pour les agents de maîtrise et trois à quatre mois pour les cadres, renouvelables une fois par accords de branche, disposition évidemment défavorable au salarié. Plus positif, la durée du stage intégré à un cursus pédagogique réalisé lors de la dernière année d'études serait prise en compte dans la durée de la période d'essai, sans que cela puisse la réduire de plus de moitié, en cas d'embauche dans l'entreprise à l'issue de la formation.



© Clément Martin



## Un début de sécurisation des parcours ?

La transférabilité des droits : les salariés pourront également continuer de bénéficier des droits acquis à la formation et, pour au minimum trois mois, de leurs assurances complémentaires santé et prévoyance d'un emploi à un autre ou entre deux emplois. Mais la plupart de ces mesures sont renvoyées à des négociations ultérieures.

Les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, et ne remplissant pas les conditions de durées d'activité antérieure ouvrant l'accès aux allocations du régime d'assurance chômage,

recevront une prime forfaitaire servie par celui-ci (conditions à définir dans le cadre de la fixation des nouvelles règles d'attribution du revenu de remplacement servi par l'assurance chômage).

Mais tout ce qui relève d'une meilleure prise en charge et indemnisation des chômeurs est renvoyé à plus tard.

Le rapport de forces instauré par le front syndical a certes permis d'écarter un contrat de travail unique remplaçant le CDI (proposition de Sarkozy). Le contrat à durée indéterminée reste la forme normale d'emploi. Et le patronat a dû admettre la trans-

férabilité/portabilité de certains droits lors de la rupture du contrat de travail.

En revanche, le patronat va pouvoir conclure un CDD pour une mission donnée. Et il aura de nouvelles latitudes pour rompre un contrat. « *Si les syndicats signent, nous aurons créé une nouvelle flexibilité pour les entreprises et une nouvelle sécurité, c'est-à-dire une flexibilité française* » estime le Medef.

La FSU a porté une appréciation critique sur ce texte qui apporte davantage de flexibilité et bien peu de sécurité. ■

É. Labaye

## DURÉE DU TRAVAIL ET STRATÉGIE PATRONALE

# Soyons réalistes... demandons l'impossible !

**A**u sujet de la durée du travail, la confusion est savamment entretenue. Des ballons sondes pour remettre en cause la durée légale du travail ont été envoyés d'abord par la présidente du Medef, puis relayés par le Premier ministre et le président de la République. Face aux vents contraires suscités par l'énormité de la chose (il ne s'agirait plus de revenir au XIX<sup>e</sup> siècle, mais de s'y installer), ils ont prudemment fait un pas en arrière.

Les « assouplissements successifs » de la loi sur les 35 heures, la loi Tèpa, celle qui la suit, ont créé un maquis juridique sur la

durée du travail à côté duquel le Traité européen est un modèle de clarté. La chose la plus claire, c'est, pour reprendre la formule de François de Closets, que le patronat en veut « toujours plus ». Le message qui est envoyé est qu'il n'y a plus de limites *a priori*, que les bornes sociales qui faisaient partie du bien commun ne sont pas sacrées, que le progrès social peut être inversé en le retournant à l'employeur (le mouvement syndical).

Le patronat cherche l'avantage maximum, et passe ensuite un compromis pour tenir compte du

rapport de forces. Sa stratégie, qu'il ne pourrait entreprendre sans la complicité du gouvernement, est de procéder par grands coups d'annonce pour grignoter les esprits, bousculer les représentations sociales, créer le désarroi et d'y aller par étapes

### Le patronat en veut « toujours plus »

pour ce qui concerne le concret, souvent en visant des cibles privilégiées (vu la faiblesse des protections dont bénéficient aujourd'hui les salariés les plus précaires et les moins qualifiés, c'est essentiellement le travail qualifié qui est visé par la recherche de « flexibilité »). Face à cela, le mouvement syndical donne l'impression de ne pouvoir que réduire la portée de chacun des pas qui marquent cette longue marche du droit du travail vers le droit du commerce.

Pourtant, cette politique consistant à mieux rémunérer ceux qui ont déjà un travail à temps plein, qui font déjà des heures supplémentaires, ou sont en situation d'en faire, est dirigée contre les salariés qui n'y gagnent rien, en premier lieu le « deuxième sexe » (ce que le syndicalisme devrait dire à voix



© Daniel Maunoury



L'US du 12 février 1987

Le SNES, au côté des lycéens contre la réforme Monory-Dewaquet, prépare ses assises du second degré.

## Livret A

### Mobilisation

Le gouvernement veut banaliser le Livret A, c'est-à-dire l'ouvrir à toutes les banques, et retirer à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) le monopole de la collecte de cette épargne. Ces mesures remettent en cause le financement du logement social et des prêts aux collectivités locales.

Une intersyndicale regroupant les syndicats du secteur financier semi-public, de La Poste et de la CDC (dont le nouveau syndicat de la FSU, le SNUP-CDC), à laquelle se sont joints le DAL, la CNL, des élus, la Convergence pour les services publics, la CGT, Solidaires et la FSU, ont lancé une campagne nationale « Pas touche au livret A ! » et une pétition.

## Allemagne

### Succès de la grève des conducteurs de train

Après plusieurs années de recul des salaires, les salariés allemands passent à l'offensive. Après 10 mois de lutte, les personnels roulant de la compagnie publique de chemin de fer viennent d'obtenir 11 % de hausses de salaires. Le syndicat Verdi et la fédération des fonctionnaires allemands demandent une hausse de 8 %. Un salaire minimum vient d'être institué dans les services postaux.

Effet secondaire de cette offensive salariale : menacer la privatisation de la poste et des chemins de fer, les investisseurs privés reculant devant des services bien rémunérés.

suite en page 20 ►►

## PNUD

### Cri d'alarme

Comme tous les ans, le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD - propose son rapport mondial sur le développement humain. Cette année, le thème abordé est celui de « La lutte contre le changement climatique ». Le diagnostic est terrible. Si rien n'est fait - et le faire suppose une coopération internationale et la reconnaissance de la responsabilité des Nations développées -, les déséquilibres écologiques, l'effet de serre en particulier, seront non réparables. C'est de l'avenir de nos enfants dont il s'agit. Un cri argumenté nécessaire s'adressant surtout à nos gouvernements mais aussi à nous, citoyens, syndicalistes pour imposer ces changements nécessaires. Comme à l'accoutumée, ce rapport principal est complété par l'Indicateur de développement humain (IDH), une batterie de critères permettant de mesurer la pauvreté.

*Rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008, La lutte contre le changement climatique, un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé, PNUD, 382 p., La Découverte, 32 euros.*

## MAUSS

### La science économique existe-t-elle ?

Il faut reconnaître à la revue du MAUSS un mérite, celui de souligner ses manques. Les sociologues ont souvent considéré l'économie comme uniquement libérale, sans souligner l'existence de ces économistes hétérodoxes, dans le sens de non-libéraux, couvrant finalement un vaste champ. Ceux réunis par Alain Caillé - lui-même posant la question de l'économie politique face à la « science économique » - abordent des rivages délaissés par l'économie officielle. Et le monde se transforme. Comme le souligne Pascal Combemale, l'économie structure le monde, notre regard sur le monde - voir aussi ma contribution dans la revue « Raison présente », à propos de la crise financière - et changer notre regard devrait aussi changer le monde. À condition d'avoir un monde à proposer... À lire.

Vers une autre science économique (et donc un autre monde) ? *Revue du MAUSS* n° 30, La Découverte, 22 euros. Une partie des articles n'est disponible que sur le Net.

► suite de la page 19

haute), les salariés à temps partiel exclus de la générosité gouvernementale, les salariés en fatigue ou en souffrance au travail (beaucoup

de monde d'après les sociologues et les ergonomes), ceux qui font des heures supplémentaires mais voudraient en faire moins (sans doute plus nombreux que ceux qui veulent en faire plus), sans comp-

ter les chômeurs et les Rmistes, renvoyés dans la cage du Revenu de Solidarité Active.

Nous devons pouvoir construire des solidarités à partir de tout cela. ■ **Daniel Rallet**

## SUBPRIME Pourquoi ça dure ?

La finance consiste à transférer de l'argent dans le temps. Mais, comme l'avenir est incertain, la finance est aussi et avant tout un transfert de risque. Commençons par une histoire juive<sup>1</sup> : alors que Moïshe ne peut trouver le sommeil, son épouse s'inquiète. « *C'est que je dois de l'argent à Samuel, notre voisin, explique-t-il. Je dois le rembourser demain et je ne peux pas !* » Son épouse s'exclame : « *Comment ! Ce n'est que ça ? Attends* ». Elle se lève, va à la fenêtre, ouvre les volets et hèle le voisin, qui finit par ouvrir lui aussi ses persiennes. « *Samuel ! Tu te souviens que Moïshe te doit de l'argent ? Qu'il doit te le rendre demain ?* » Et le voisin d'acquiescer : « *Bien sûr. J'en ai même grand besoin* ». « *Hé bien, il ne te le rendra pas, car il n'en a pas le premier sou !* » rétorque-t-elle. Puis elle referme la fenêtre et se tourne vers son mari : « *Dors maintenant, dit-elle. C'est lui qui ne dort plus* ».

Toute la crise des subprimes est là. Au départ, prêter à des gens qui n'ont ni biens ni revenus n'est pas grave, car leur faillite permet de saisir le logement acheté avec le prêt et de le revendre avec profit. Seuls les pauvres prennent des risques à ce jeu. Mais, lorsque les prix immobiliers s'orientent à la baisse, les biens ne sont plus vendables aussi vite ni aussi cher et la société de prêt immobilier se retrouve porteuse du risque. Cependant, miracle de la finance moderne, ces prêts ont généralement été titrisés, c'est-à-dire transformés en titres intégrés à des produits financiers composites, vendus et revendus à des banques, des compagnies d'assurances, des fonds de pension. Bien entendu, maintenant que la crise a éclaté et qu'on a une idée des défauts de paiement à venir, de l'ordre de 300 à 400 milliards de dollars, personne ne veut plus acheter ces titres. Mais, comme ils sont dissimulés dans des montages finan-



© istockphoto/Skip O'Donnell

ciers complexes, il est possible d'acheter des crédits *subprimes* en achetant un titre de dette émis par une banque respectée. Pour bien dormir la nuit, la seule solution est... de ne plus prêter.

C'est ce que font les banques, qui exigent des taux en forte hausse pour prêter aux autres banques. Les banques exposées au risque *subprime*, faute de refinancement, doivent diminuer fortement leurs prêts aux ménages et aux entreprises. Le crédit s'effondre (*credit crunch*) aux États-Unis, et avec lui la consommation et l'investissement. L'Europe est moins touchée, mais elle l'est tout de même ; directement, parce que les banques européennes possèdent également ces bombes à retardement autrefois juteuses que sont les crédits

*subprimes* ; et indirectement, par l'intermédiaire du commerce transatlantique. Le pire est que les banques centrales sont relativement impuissantes. La BCE a procédé à des injections massives de liquidités sans le moindre résultat, car la crise de confiance à l'égard des banques n'est pas une crise de liquidité. La Fed a baissé les taux d'intérêt, ce qui ne fait pas de mal mais ne pourra pas durer, dans un contexte de matières premières qui flambent. Pour l'instant, transparence, provisions et garantie de l'État semblent les seuls remèdes utiles. Sans garantie. ■

**Arnaud Parienty**

1. Tirée de Pierre-Noël Giraud, *Le commerce des promesses*, Seuil, 2001. Ouvrage très recommandable.

# DOSSIER

## L'accompagnement éducatif

### Une question à haut risque



© istockphoto/William Schultz



© Thierry Nectoux



© istockphoto/Chris Schmidt



© Clément Martin



© DR



© istockphoto/Thomas Perkins

Dossier coordonné par Carole Condat et réalisé par Alexis Chabot, Sandrine Charrier, Monique Daune, Michel Fouquet, Karine Fuselier, Roland Hubert, Micheline Kerien, Claudie Mauge et Nicolas Morvan.

Véritable question sociale au cœur de la lutte contre les inégalités d'accès aux savoirs et aux qualifications, l'accompagnement éducatif, par les récentes décisions ministérielles, se retrouve au centre d'un débat sur les missions des personnels et sur les moyens alloués au système éducatif qui brouille les enjeux et risque d'en dénaturer les objectifs.

Accordant une importance mal maîtrisée et peu interrogée au travail personnel en dehors du cours, le second degré peine à permettre l'entrée de tous les jeunes qui lui sont confiés dans les apprentissages. Par manque de moyens, souvent, il n'offre pas d'espace aux élèves pour leur permettre de réaliser leurs « devoirs » de manière autonome ou encadrée par des adultes compétents. Il n'assure pas non plus à tous, en complément ou prolongement des enseignements, les possibilités de pratiques culturelles, artistiques, sportives pourtant indispensables, pour aider à donner sens aux apprentissages et nécessaires pour former un individu citoyen éclairé dans un monde complexe. Les travaux de recherche montrent pourtant combien la construction d'un rapport ouvert aux apprentissages passe par un lien plus étroit entre l'école et l'extérieur de la classe, et en premier lieu la famille, par une clarification des missions des personnels qui doivent pouvoir travailler en équipe respectueuse des compétences et des spécificités des différents métiers de l'éducation, par un accès à des pratiques artistiques, culturelles et sportives qui viennent réellement en accompagnement et complément de l'activité en classe. C'est bien dans cet espace que doit pouvoir se situer l'accompagnement éducatif, à la croisée des attentes des familles et de la société tout entière et des exigences de l'École et des apprentissages, à l'opposé d'une concurrence avec l'espace de la classe pouvant aller à des formes de substitution. Ce dossier fait le point sur l'existant, analyse la place de l'accompagnement éducatif dans la politique actuelle (lien avec le socle commun, explosion du financement par HSE et volonté de réduire les horaires-élèves, lutte contre la difficulté scolaire, conception de l'éducation artistique et culturelle, place des arts dans la formation...) et explore les pistes d'une véritable prise en charge des activités complémentaires de l'École. ■



De l'accompagnement à la scolarité à l'accompagnement éducatif

# État des lieux

## De la Charte de l'accompagnement à la scolarité à la circulaire sur l'accompagnement éducatif : un simple glissement sémantique ?

Le dispositif d'accompagnement éducatif mis en place dans tous les collèges de l'éducation prioritaire sera généralisé à tous les collèges dès la rentrée 2008.

Réponse politique immédiate de Darcos aux promesses de campagne Sarkozy, la mesure apparaît séduisante car elle semble répondre à une forte demande sociale jusqu'ici prise en charge par le secteur marchand, les collectivités territoriales ou des associations complémentaires de l'école. L'idée n'est pourtant pas nouvelle.

### Compenser les inégalités

Né de l'engagement à la fin des années soixante-dix de militants pour la plupart venus de l'éducation populaire, l'accompagnement à la scolarité est défini et régi par une Charte nationale élaborée en 1992 et revue en 2001. Signée par différents ministères dont celui de l'EN, elle reste la référence en matière d'accompagnement scolaire. Quoique centrée sur l'aide aux devoirs, elle a pour but de favoriser l'ouverture culturelle, le rapport aux autres et d'aider les élèves à acquérir des méthodes de travail. Service laïque et gratuit, « complément et partenaire de l'École [...] dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun », ses actions visent à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et au savoir sans jamais se substituer au travail scolaire. Les acteurs ou partenaires sont, par exemple, la CAF ou les collectivités territoriales (CRED) et les associations d'éducation populaire. L'accompagnement à la scolarité s'intègre dans le contrat de ville.

### Prendre en charge les « orphelins de 16 heures »

Au détour d'un glissement sémantique, l'accompagnement à la scolarité devenu accompagnement éducatif change d'objectifs et de nature.

Le ministre donne à l'École la mission de



© istockphoto/Chris Schmidt

**Sans vision partagée, sans médiation humaine, le dispositif va tout droit à l'échec**

s'occuper des « orphelins de 16 heures », des « enfants livrés à eux-mêmes », manifestant ainsi une volonté d'encadrement des populations « à risques » plus que de véritable politique culturelle.

### Déqualification des parents, culpabilisation des enseignants

Le procédé conduit à une déqualification des parents et à une culpabilisation des enseignants invités à prendre en charge, sur la base du volontariat, les trois domaines du dispositif : pratique sportive, pratique culturelle et aide aux devoirs, le tout rémunéré en HSE. Dans les collèges qui ont subi une dégradation des conditions d'enseignement du fait de suppressions d'emplois, les équipes pédagogiques ont été fort « surprises » du volume important d'heures supplémentaires. Paradoxalement, d'un côté, on diminue les horaires d'enseignement et, de l'autre, on propose de compenser après la classe. La circulaire va en effet bien au-delà de l'aide aux devoirs qui peut devenir

« moments d'apprentissage différents, approfondissement disciplinaire (!), lecture, recherches documentaires ».

Une fois encore, la notion d'aide aux élèves est renvoyée en dehors de la classe, réservée aux élèves volontaires, pas nécessairement ceux qui en auront le plus besoin. Plutôt que de constituer un véritable accompagnement à la scolarité des élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages, cette mesure risque au contraire de creuser plus encore les inégalités.

Faisant appel aux ressources locales, « le concours des collectivités territoriales et des associations sera particulièrement recherché », sans pilotage national, ce dispositif conduit à des inégalités territoriales importantes selon les moyens et la volonté politique des conseils généraux, et pose aussi la question du contrôle des associations invitées à intervenir.

Enfin, on ajoute à la confusion déjà existante dans les établissements du fait de l'empilement actuel des mesures d'aide et de soutien sans que se rencontrent ceux qui travaillent dans la classe et ceux qui travaillent en dehors.

Pourtant, en 2006, un rapport de l'inspection Générale sur l'accompagnement à la scolarité dénonçait une « mauvaise articulation entre le scolaire et le parascolaire » et affirmait que la réussite dépend d'une étroite collaboration entre les professeurs, les accompagnateurs et les familles. Sans vision partagée, sans médiation humaine, le dispositif va tout droit à l'échec. ■

## Socle commun et accompagnement éducatif : une cohérence ?

Il ne faudrait pas que ces espaces « d'accompagnement éducatif » après 16 heures se substituent à des enseignements ou des activités d'ouverture dispensés sur le temps scolaire : interdisciplinarité, accès aux TICE, au CDI et aux apprentissages documentaires, dispositifs artistiques, culturels, sportifs, etc., les heures de cours obligatoires se centrant alors seulement sur l'acquisition et l'évaluation des items du socle...

## De quoi parle-t-on ?

## L'accompagnement à la scolarité

C'est « l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'École l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports

culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École » (Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, 2002).

## Le travail après la classe

# Un enjeu de société

### La demande sociale d'accompagnement scolaire et l'épineuse question des devoirs à la maison

Communément admis comme « *le prolongement naturel* » de la classe par les enseignants et les familles, le travail après la classe est jugé indispensable pour l'appropriation des connaissances et l'amélioration des performances. Il joue aussi un rôle social important : pour les familles, il est un lien avec l'école (parfois aussi source de conflits). Pour les enseignants, il est un moyen de mesurer l'intérêt de l'élève et de sa famille.

Le « travail à la maison » est pourtant un des moments les moins connus et les moins évalués de notre système scolaire : Quel est le temps réellement passé à faire le travail ? Quelle finalité précise lui donne-t-on ? Quel est son impact sur le travail en classe et sur le comportement ? Il n'en demeure pas moins une des clés de la réussite scolaire et un des facteurs importants d'inégalités de notre système scolaire car, sur ce flou des exigences « hors la classe », se creusent dès le collège les écarts entre les familles capables de mobiliser « un capital de connaissances scolaires » et les autres. La

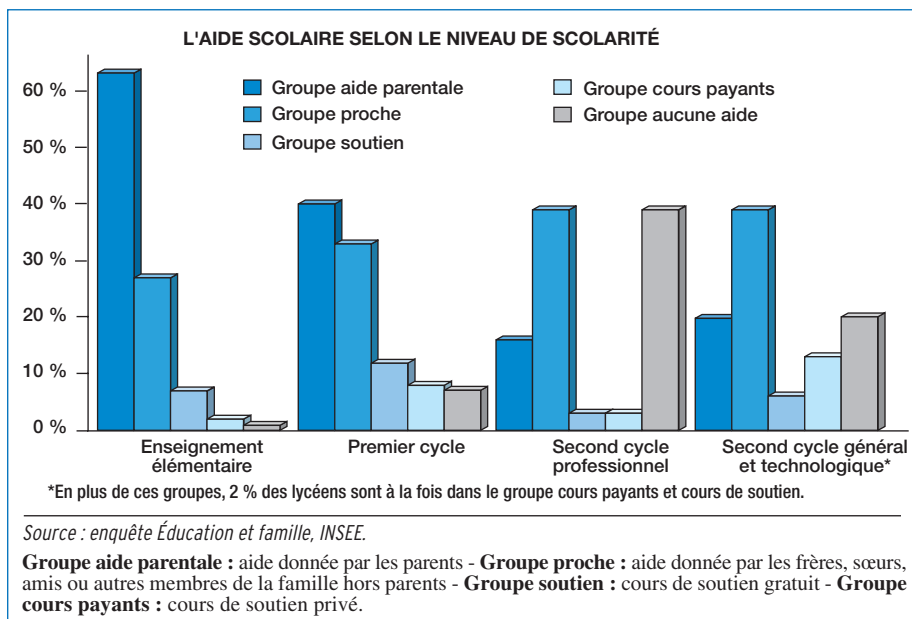
pression autour de la réussite scolaire est très forte dans la société française où plus que dans d'autres pays l'obtention d'un diplôme le plus élevé possible protège efficacement contre le chômage. Pour tenter de garantir la réussite de leurs enfants, certaines catégories sociales font alors appel à des services marchands dont la part n'a cessé de croître ces dernières années, et ce, bien que leur efficacité ne soit ni prouvée ni évaluée. « *Ce système qui tend à devenir l'ordinaire des scolarités des classes moyennes* » selon le rapport Glasman<sup>(1)</sup> de 2004 le conduit à préconiser, dans un souci de justice sociale, que ces missions soient assurées par l'Éducation nationale ; il souligne néanmoins que le travail hors la classe ne saurait suffire : « *l'acquisition des savoirs, savoir-faire, des techniques et méthodes pour apprendre et mémoriser doit être [...] intégrée dans le temps scolaire. C'est la tâche des enseignants et elle doit être menée tout d'abord dans la classe* ».

Le SNES partage cette analyse et considère que du temps en classe est indispensable pour mener cette tâche à bien et résoudre les difficultés qui font obstacle aux apprentissages disciplinaires, faute de quoi, c'est toute une partie du travail qui sera renvoyée à l'extérieur lors de ponctuelles interventions après la classe. Faire réussir tous les

élèves nécessite une amélioration des conditions d'accueil et de travail dans la classe ainsi que des possibilités de concertation pour les équipes pédagogiques. L'aide aux devoirs, activité complémentaire importante ne saurait dispenser le ministère de créer les conditions d'un travail efficace dans la classe. L'accompagnement à la scolarité pratiqué dans un cadre associatif (par des associations d'éducation populaire) doit, en outre, se faire en complémentarité et en concertation avec les enseignants.

Selon la circulaire, l'accompagnement éducatif doit être présenté au conseil d'administration et intégré dans le projet d'établissement. Dans le contexte actuel de réduction drastique des moyens, sa généralisation en 2009 à tous les établissements (écoles, collèges, lycées), pourrait bien être comme une manière de renvoyer vers des établissements à l'autonomie accrue la gestion des difficultés liées à la pénurie de moyens. ■

(1) Dominique Glasman, Leslie Besson. Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école. Rapport pour le Haut conseil de l'évaluation de l'école. HCEE, 2004.



### Chorales

Certains recteurs semblent considérer la chorale comme un dispositif « d'accompagnement éducatif » dès la rentrée prochaine ! La vigilance s'impose : si des dispositifs artistiques et culturels, en prolongement de ce qui se fait déjà dans le temps scolaire, ont toute leur place dans le cadre de l'accompagnement éducatif, la chorale est une pratique liée à l'enseignement de l'Éducation musicale et en aucun cas un dispositif d'accompagnement éducatif (qui serait de plus rémunéré en HSE au lieu de faire partie du service d'enseignement comme actuellement !). Des enseignants ont fait le choix de placer la chorale après 16 heures pour des raisons d'organisation interne, ce qui n'en fait pas un dispositif d'accompagnement éducatif pour autant !

## L'accompagnement éducatif

Il prévoit l'encadrement du travail personnel des collégiens, dans le cadre d'études dirigées pour les élèves de Sixième, ainsi que l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture (circulaire du 13/07/2007).

## Contrat éducatif local (CEL)

Contrat fédérateur des politiques éducatives destiné aux élèves des écoles et des collèges. Passé entre les associations et les établissements depuis 1998 dans le but de coordonner et de rassembler les financements des actions menées auprès des enfants et de jeunes. Il y en aurait environ 3 000 qui concerneraient 15 000 établissements dont 15 % situés en ZEP.



Entretien

## « Sortir les élèves de leur isolement culturel »

Éric Favay est secrétaire national de la Ligue de l'enseignement. Créé en 1866, ce mouvement d'éducation populaire est actuellement la première fédération nationale associative française dans le domaine de l'éducation. Elle est à l'initiative de nombreux programmes d'action à destination de la jeunesse.

**L'US :** *La Ligue de l'enseignement se reconnaissait pleinement dans la charte de l'accompagnement à la scolarité signée en 2001. Pour votre organisation, le dispositif de l'accompagnement éducatif qui est en train de se mettre en place dans les collèges et dont le principal volet est l'aide au devoir, répond-il à vos attentes ?*

**Éric Favay :** L'intention est ambitieuse et louable mais elle n'est pas sans risque, à la fois pour les partenaires extérieurs, comme la Ligue, et pour l'école. En effet, il ne faudrait pas déplacer après l'école ou en dehors de l'école des activités qui relèvent du temps scolaire comme les pratiques sportives et artistiques. L'école risque une fois de plus d'être déshabillée de ses missions fondamentales. Mais paradoxalement, il y a une menace de scolarisation croissante de l'espace social avec un risque de cannibalisation du temps hors de la classe par des activités centrées sur les seuls contenus scolaires. Il faut donc trouver un juste équilibre qui était d'ailleurs inscrit dans la charte de l'accompagnement à la scolarité. Il s'agissait alors d'aider les élèves à « mieux utiliser leur cartable » en les aidant dans leur travail scolaire mais surtout d'enrichir leur contexte socioculturel pour qu'ils donnent du sens à leurs savoirs. Il faut bien constater que le projet connaît une certaine dérive en se concentrant sur l'aide aux devoirs. Je ne pense pas que ce soit une volonté politique. C'est surtout la conséquence d'une application trop hâtive de cette circulaire ; sans réelle concertation sur le fond et sur la forme.

**L'US :** *Cette circulaire s'inscrit dans un contexte et des déclarations du ministre qui convergent toutes dans la même direction : mise en place d'un socle commun des connaissances dans les collèges, annonces sur la nécessité d'alléger l'emploi du temps des élèves, baisse des DHG... Le risque de moins d'école est réel...*

**É. F. :** Les partenaires de l'école seraient aussi les victimes de cette logique. Certaines actions que nous menons sont menacées car les chefs d'établissement veulent d'abord utiliser leur dotation d'heures supplémentaires ; par ailleurs, le dispositif le plus simple à mettre sur pied rapidement est l'aide aux devoirs. Il est évident que nous sommes loin d'une vraie politique éducative d'ouverture culturelle. Pour cela il aurait fallu que ce soit porté avec d'autres ministères et les collectivités territoriales. Mais ce texte a le mérite d'exister et de proposer des actions larges. Au-delà de l'obligation scolaire, la nation a une obligation éducative complémentaire et, dans cette perspective, ce texte est un vrai plus éducatif. À nous d'être vigilant pour éviter des dérives.



**L'US :** *Comment, sur le terrain, être vigilant et utiliser au mieux les 140 millions d'euros qui ont été investis dans l'accompagnement éducatif ?*

**É. F. :** On peut même parler à terme d'un budget de 160 à 170 millions d'euros pour cette première vague. On s'est rendu compte que la première ligne budgétaire qui est arrivée dans les établissements ce sont les HSE et non pas les subventions aux intervenants extérieurs. L'action qui a été privilégiée, c'est l'aide aux devoirs mais rien n'empêche les enseignants d'engager des actions culturelles, sportives ou citoyennes, avec ces premiers moyens. On a l'impression que c'est l'aide aux devoirs qui a été retenue car elle répond à la fois à une demande sociale réelle ou supposée ; c'est la plus facile à organiser et elle permet aux enseignants, dans un contexte de dégradation de leurs conditions de travail, d'améliorer leur pouvoir d'achat.

**L'US :** *En tant que mouvement d'éducation populaire, comment envisagez-vous votre participation à l'accompagnement éducatif ?*

**É. F. :** Nous sommes très attachés à sortir les élèves de leur isolement culturel et à associer les parents à cette démarche. Nous essayons d'être partenaires de véritables projets d'accompagnement éducatif en collaboration avec les enseignants. Par exemple, en proposant des écrivains ou des partenariats avec des institutions culturelles. Mais surtout nous ne voulons pas tomber dans la tendance consumériste de la société et répondre uniquement à la demande sociale. On ne se résigne pas à une éducation qui passe exclusivement par des formes organisées et institutionnelles. On doit aider les jeunes à se prendre en charge, à s'organiser et à agir collectivement. Pour cela, il faut sortir du modèle scolaire traditionnel et c'est à cette charnière que nous pouvons être complémentaires.

**L'US :** *Vous ne craigniez pas d'entrer en concurrence avec certains enseignements, surtout dans les domaines artistiques et sportifs ?*

**É. F. :** Je ne le pense pas. Il y a à la rigueur un risque de concurrence avec d'autres offres publiques, comme celle des collectivités territoriales. Mais nous pouvons aussi avoir un rôle d'interface entre les établissements scolaires et les communes ou les départements et les Régions. Dans le contexte actuel, il faut une vigilance syndicale et professionnelle forte, et il faut aussi renforcer notre connaissance mutuelle pour travailler en synergie. Nous sommes à une période charnière. Il y a un défi énorme à relever : réussir à mettre en place une politique publique d'accompagnement éducatif qui associe les établissements, les collectivités territoriales et le milieu associatif. ■

## Soutien scolaire

Deux acceptions aujourd'hui :

- une aide dispensée à l'école sur le temps scolaire par les équipes éducatives ;
- une aide vendue par des entreprises ou des personnes privées.

## L'école ouverte

Ouvertures des collèges et lycées pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis durant l'année scolaire, pour accueillir les jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances et qui fréquentent peu les structures locales d'accueil et de loisirs. Sont proposées des activités scolaires, culturelles, sportives et de loisirs (BO du 30 janvier 2003). D'après le rapport du Hcéé, ce dispositif pourrait s'avérer bénéfique sur les plans scolaires et comportementaux.



## Les acteurs de l'accompagnement éducatif

# Un besoin de cohérence et de complémentarité

La prise en charge des enfants et des adolescents hors du temps scolaire est organisée par un nombre d'intervenants croissant, issus de l'éducation populaire ou des collectivités territoriales. Mairies, départements, associations, clubs sportifs, se positionnent comme partenaires de l'Éducation nationale et se mobilisent pour prendre en charge « les orphelins de 16 heures ». Des intervenants très variés proposent leurs services : des retraités animent des clubs de lecture, des étudiants donnent des cours particuliers, des artistes organisent des ateliers culturels.

La circulaire Darcos a au moins pour mérite d'inciter les enseignants et ses partenaires extérieurs à s'interroger sur leur complémentarité. Chacun s'accorde à reconnaître le manque de cohérence des différents dispositifs. L'ANDEV, association qui réunit des élus chargés des affaires scolaires, déclare à



© Clément Martin

ce propos « souhaiter plus et mieux du partenariat avec l'Éducation nationale ». Une partie des intentions proclamées dans la Charte de l'accompagnement à la scolarité semblent oubliées : quid de l'implication des parents ? Qu'en est-il de l'épanouissement culturel et personnel de l'élève ? Une véritable politique publique d'accompagnement éducatif nécessiterait des moyens plus ambitieux et un soutien financier pérenne au milieu associatif.

Au sein des établissements, tous les personnels ne sont pas traités équitablement : les assistants d'éducation, CO-Psy, documentalistes et CPE ne peuvent pas percevoir d'HSE et sont payés environ 15 euros de l'heure. Enfin, la circulaire a pour consé-

### Propos de Laura Cyroulnik, AED au collège Guillaume Budé (Paris 19<sup>e</sup>)

Les assistants d'Éducation peuvent en effet être mis à contribution pour assurer des tâches relevant de l'accompagnement éducatif, ce qui ne va pas sans poser problèmes. Ces heures, comme celles effectuées par les enseignants, viennent en sus des services des AED / MI-SE. Elles ne sont cependant pas rémunérées au même taux que celles des professeurs : 15 euros pour un assistant d'éducation, alors même que les tâches effectuées par les uns et les autres peuvent être identiques ! Mais ce sont surtout les missions dévolues aux assistants d'éducation qui les interpellent : si ces derniers peuvent, conformément à leurs statuts, faire du soutien scolaire, en faisant des heures relevant de l'accompagnement éducatif, ils effectuent des heures à la frontière du soutien scolaire et de l'acte d'enseignement – pour lequel ils ne sont pas formés. Ainsi, au collège Guillaume Budé, Laura fait un atelier comédie musicale, dans un collège difficile, avec une douzaine de collégiens, et une heure de tutorat, avec trois élèves – dont un s'est révélé dyslexique : rude tâche en perspective, d'autant que la formation manque, et qu'aucun moyen n'est mis en œuvre pour se concerter avec l'équipe pédagogique !

quence de rendre encore plus indéterminées les missions de chacun alors que les statuts des personnels sont menacés. ■

### L'accès au centre de documentation

De multiples questions se posent : problèmes d'amplitude d'ouverture des CDI, de recrutement d'enseignants documentalistes, de paiement des HSE (voir ci-contre). La question de l'école ouverte se pose ici et celle de l'utilisation éventuelle des locaux, infrastructures et matériel du collège par des associations.

## Deux questions à un élu

**Mathieu Klein est conseiller général socialiste, vice-président du conseil général de Meurthe et Moselle, chargé de la politique de la ville, la citoyenneté et la réussite éducative.**

**L'U.S :** *Quels sont les principaux axes de la politique du conseil général de Meurthe-et-Moselle dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité ?*

**M.K :** Depuis 1993, et cela s'est accentué à partir de 1998, le conseil général finance de nombreux dispositifs d'accompagnement éducatif en partenariat avec l'inspection d'académie. Nous avons la chance de disposer d'un cadre clair qui est défini dans une convention de partenariat. Notre rôle est d'abord de soutenir des projets locaux en leur apportant les moyens nécessaires. On se positionne comme des « facilitateurs » qui accompagnent une dynamique locale impulsée par des associations d'éducation populaire, des mairies... Nous avons aussi le souci d'aider les établissements les plus défavorisés. Nous essayons enfin de concilier dans nos dispositifs une dynamique individuelle et collective : une mesure de réussite éducative doit certes passer par une aide individualisée, ciblée (santé, soutien sco-

laire...), mais aussi par un travail collectif, à l'échelle d'un quartier, sur la famille, la culture par exemple. Il ne faut pas opposer ces deux dimensions.

**L'U.S :** *Les mesures de la circulaire Darcos vous paraissent-elle rivaless ou complémentaires des dispositifs existants ?*

**M.K :** Cette circulaire est vraiment interne à l'Éducation nationale et n'a pas été discutée avec les collectivités territoriales. Il manque de toute évidence une articulation entre les actions actuelles et l'accompagnement éducatif. D'ailleurs, une réunion entre le conseil général et l'inspection d'académie n'est prévue que dans les jours à venir. Il ne faudrait pas que l'école se renferme sur elle-même en limitant les activités hors temps scolaire au périmètre de l'établissement et en se cantonnant au soutien. Sur le terrain, nous constatons qu'un nombre croissant d'associations est dans une situation financière délicate, entre autre à cause de la suppression des emplois aidés. Il ne faudrait pas que l'accompagnement éducatif se substitue à leur travail, qui est d'une tout autre nature, et les fasse définitivement sortir de l'école.

Combien ça coûte ?

140 millions d'euros

5 ou 6 euros

Budget de l'accompagnement éducatif pour l'année scolaire 2007-2008, dont 105 millions pour financer les HSE des enseignants et 35 millions pour rémunérer les intervenants associatifs. Annonce d'une rallonge de 3 millions ?

« Le coût de revient des dispositifs d'accompagnement éducatif est estimé à 5 ou 6 euros par élève, à comparer aux 15 à 20 euros par élève d'une heure de colle en classe préparatoire. » Source : Avis du Haut Conseil de l'Évaluation de l'école. Le travail des élèves pour l'école et en dehors de l'école. Mai 2005.



Sur le terrain

# Risques de dérive

Comme beaucoup de départements de France, les Ardennes ont docilement mis en place le dispositif de l'Accompagnement éducatif dès la rentrée des vacances de la Toussaint dans ses huit Réseaux de Réussite Scolaire et ses deux Réseaux Ambition Réussite.

### Des effets d'affichage

Les premiers chiffres officiels font état de 45 % des élèves de l'Éducation Prioritaire inscrits, 65 % d'entre eux bénéficiant de l'aide aux devoirs, 20 % recherchant plutôt la pratique artistique ou culturelle, 15 % la pratique sportive. Pour l'inspecteur d'académie, c'est une grande réussite – le ministre tablait, paraît-il, sur 33 % de participation – qui s'explique par un « besoin social » fort dans notre département...

Certes..., mais à y regarder de plus près, la réalité n'est peut-être pas aussi triomphante... Pour gonfler les chiffres, certains chefs d'éta-

blissements zélés ont comptabilisé les quelques élèves réellement inscrits dans les différentes activités ou ateliers mis en place dans le créneau horaire 16 heures/18 heures (circulaire du 13 juillet 2007), mais aussi ceux qui bénéficient d'un soutien disciplinaire dans d'autres créneaux horaires de la journée, ceux qui participent aux clubs FSE, le temps de midi généralement, et même dans certains établissements ceux qui pratiquent des activités dans le cadre de l'Association Sportive... Les activités ou ateliers proposés sont assurés par des professeurs volontaires, souvent attirés par la manne financière, mais aussi par des assistants d'éducation, dont l'emploi du temps est prolongé jusqu'à 18 heures...

### Confusion des genres

Ce qui doit nous alerter concerne le contenu de certaines actions et la confusion des genres qui s'est rapidement installée : le soutien disciplinaire, la préparation au brevet, les

PPRE ou encore l'alphabétisation des néo-arrivants ont-ils lieu d'être dans le dispositif de l'aide aux devoirs ? Les clubs échecs, les gestes des premiers secours peuvent-ils légitimement s'inscrire dans celui de la pratique artistique et culturelle ? Un professeur de SVT peut-il légalement assurer la pratique sportive du golf ? Doit-on laisser des entraîneurs d'un club sportif local intervenir dans l'enceinte du collège sans pilotage par le projet d'établissement ?

Ces quelques exemples doivent nous faire craindre le pire pour la rentrée 2008, lorsque ce « cheval de Troie » sera introduit dans tous les collèges.

Pour tenter d'enrayer toutes ces dérives, le SNES départemental a interpellé l'inspecteur d'académie et exigé une circulaire de cadrage afin que ce dispositif soit inscrit dans le projet d'établissement, validé par le CA et évalué en fin d'année scolaire. ■

## Des moyens mais peut mieux faire

Situé au centre de la commune d'Épinay-sur-Seine, le collège Robespierre n'a pourtant rien du profil classique d'un collège de centre ville : classé ZEP en 1998, violence puis APV, il accueille une population de 600 élèves socialement hétérogène.

### Des dispositifs antérieurs

Le classement ZEP a permis à l'établissement d'obtenir une DHG suffisante pour organiser une aide aux devoirs et des séances de remédiation pour les niveaux Sixième et Cinquième. Deux adultes par classe (un prof et un emploi-jeune) assuraient du soutien à raison de 3 heures par classe, placées soit en début de journée soit après 16 heures dans l'emploi du temps des élèves. Ces heures statutaires étaient intégrées à l'emploi du temps des collègues volontaires.

À ce jour, seul subsiste le dispositif en classe de Sixième. Chaque classe bénéficie d'une heure d'aide aux devoirs avec le prof principal et de deux heures de remédiation en français et en maths.

Depuis deux ans, il existe un accueil « éducatif » le samedi matin dans le cadre de l'école ouverte associant aide aux devoirs et informatique. La municipalité propose aussi des ateliers de soutien mais cette activité est

en nette perte de vitesse suite à la mise en place de l'accompagnement éducatif.

### 1 880 HSE

Peu de temps après la rentrée, le principal a annoncé aux professeurs qu'une dotation de 1 880 HSE était attribuée au titre de l'accompagnement éducatif. Le coût du dispositif n'est prévu qu'en terme d'HSE et aucun crédit de fonctionnement n'a été ouvert.

L'administration a laissé toute liberté aux professeurs volontaires pour organiser des séquences sur le créneau 16-18 heures, le principal adjoint « coordonnant » l'ensemble mais sans concertation globale.

Le CA a été informé du dispositif et des modalités de mise en œuvre retenues. Il n'y a pas eu de vote, mais une motion « de défiance » a été présentée par les élus protestant contre la suppression de 30 heures dans la DHG et s'étonnant de la mise en place intempestive de ce dispositif, dont l'efficacité ne peut qu'être limitée.

### Premier bilan

À partir de mi-octobre, les élèves volontaires ont pu s'inscrire aux activités proposées dans le respect de leur emploi du temps. Un même élève peut s'inscrire à plusieurs ateliers. Les élèves de SEGPA ne sont pas concernés. 30 groupes fonctionnent en effec-

tifs très réduits, animés par un ou deux intervenants. C'est essentiellement de l'aide aux devoirs (15 activités sur 30), des ateliers (secourisme, informatique, atelier chant, atelier mosaïque, lecture).

Au total, 37 heures professeurs par semaine sont assurées par 33 enseignants, une documentaliste et trois aides éducateurs. Un CPE a été associé au dispositif afin que la présence soit vérifiée.

De toute évidence, ces heures répondent à une attente : on dénombre plus de 300 inscriptions même si l'assiduité des élèves reste à vérifier. Les enseignants s'accordent sur le fait que le dispositif permet indéniablement de financer des actions de soutien dispensées auparavant bénévolement. Cependant, comment ne pas faire le lien entre les suppressions de postes, la baisse de la DHG, l'augmentation des postes à cheval sur deux établissements, d'une part, et l'attribution massive d'heures supplémentaires, d'autre part. Pour beaucoup, il serait bien plus efficace d'injecter ces moyens dans la DHG et de permettre ainsi des dédoublements.

Se pose aussi des problèmes d'organisation : aucune ligne budgétaire n'est prévue pour des achats de matériel et les ATOSS ont vu leur charge de travail s'alourdir sans aucune compensation. ■

**30 euros**

Montant de l'heure de cours à domicile facturée par le leader des cours particuliers. 15 euros sont déductibles des impôts pour les familles imposables. 6 millions d'heures de cours de soutien payant ont été déclarées en 2003.

**2 000**

C'est le nombre d'opérateurs de l'accompagnement à la scolarité recensés par le MEN. 52 % sont des associations.

**Citations : Philippe Meirieu**

« Les élèves ont l'impression que chaque fois qu'ils rencontrent des difficultés, le recours est extérieur à l'école. C'est donc un processus très inégalitaire. Chaque fois que les enseignants ne pourront faire du suivi individualisé que dans les interstices, de manière clandestine, sans bureau, sans reconnaissance et sans statut adéquat, les élèves iront à l'extérieur, là où règne la plus grande inégalité. »

## Accompagnement éducatif

# Les propositions du SNES

La réussite scolaire dépend aussi de l'école, de facteurs économiques, sociaux, familiaux, au-delà et parfois à l'encontre des facteurs pédagogiques ou purement structurels. C'est une évidence, maintes fois expliquée, toujours vécue de façon plus ou moins importante dans le quotidien des personnels de l'éducation, qu'ils soient enseignants, personnels de la vie scolaire ou CO-Psy.

Depuis des années, des initiatives existent, des projets voient le jour avec des financements parfois chaotiques mais toujours grâce à la volonté farouche des acteurs du sys-

**L'urgence est à la clarification  
des objectifs de  
l'accompagnement éducatif**



© iStockphoto/William Schultz

tème éducatif de lutter contre les inégalités, leur ambition de faire réussir tous les jeunes dont ils ont la charge.

Pour le SNES, l'accompagnement éducatif ne peut se réduire à la prise en charge « des orphelins de 16 heures », dont l'existence même renvoie aussi à l'organisation du travail dans notre société, ou à un substitut du « cours particulier ». Il ne peut justifier la suppression d'heures de cours, voire la disparition de certaines disciplines par le transfert de missions et la réduction de l'activité en classe à la stricte transmission de savoirs scolaires. En aucun cas il ne doit aboutir à moins d'école pour les élèves, et notamment pour ceux qui en ont le plus besoin.

L'urgence est à la clarification des objectifs de l'accompagnement éducatif :

- le soutien scolaire est l'affaire des enseignants, il doit se faire dans le cadre de leur service et sur le temps scolaire. Actuellement, les deux heures d'ATP en Sixième pour aider les élèves et les accompagner dans leur travail personnel sont inscrites dans le service des enseignants et utilisées sous des formes diverses par les équipes pédagogiques en fonction des besoins des élèves (études dirigées, aide méthodologique, aide individualisée en petits groupes...). Le SNES estime

prioritaire de créer des emplois pour développer l'ATP à tous les niveaux du collège ;

- l'aide aux élèves ne doit pas être renvoyée systématiquement en dehors de la classe, son existence ne saurait dispenser le ministère de créer les conditions d'un travail efficace dans la classe ni occulter la réflexion sur les mécanismes qui engendrent les difficultés scolaires ;
- la volonté de développer hors temps scolaire des activités artistiques et culturelles offertes gratuitement à tous les élèves qui demandent à en bénéficier doit trouver sa concrétisation dans une complémentarité avec les collectivités territoriales qui s'inquiètent des coûts supplémentaires (rémunération des intervenants extérieurs, dépenses en chauffage et en électricité, surcoût en transport scolaire dans les zones rurales...) et les associations complémentaires agréées ;
- l'accompagnement à la scolarité doit pouvoir aussi assurer une meilleure articulation entre le scolaire et le parascolaire, en créant des espaces de rencontre et de collaboration entre le monde scolaire et les familles.
- l'encadrement des études doit être assuré par des personnels compétents (personnels de surveillance pour les études surveillées, enseignants volontaires pour les études encadrées). ■

## Le point de vue du SNEP

Les trois axes de l'accompagnement éducatif répondent-ils à un besoin social ou à une exigence envers l'école ? Sont-ils de nature à avancer vers l'objectif de réussite de tous les élèves ? Cela mérite pour le moins débat.

Ainsi, qu'est-ce qui justifie qu'on « institue l'école après l'école ? ». Pourquoi les enseignants ne pourraient-ils exercer ces tâches, qui font partie de leurs missions, qu'en heures supplémentaires et sur le temps périscolaire ? Sur le champ des pratiques physiques et sportives, l'EPS, discipline d'enseignement obligatoire, concerne aujourd'hui tous les élèves. C'est donc avec « plus et mieux d'EPS » qu'on peut obtenir un accès plus démocratique à cette dimension importante de la formation.

Sur le champ des pratiques volontaires, les collèges, lycées et LP disposent – originalité et richesse françaises – d'une association sportive (AS) animée par les enseignants

d'EPS dans le cadre du forfait de 3 heures inclus dans leur service. L'AS propose la pratique et l'apprentissage de différentes activités physiques et sportives ainsi que la formation de jeunes officiels comme arbitres, juges, reporters, responsables d'équipe. L'UNSS (union nationale du sport scolaire) organise les rencontres et compétitions entre AS le mercredi après-midi. Quant au dispositif des sections sportives scolaires, il permet de concilier approfondissement sportif et scolarité secondaire.

Pendant le temps extrascolaire, existe une offre de pratique proposée par les associations et clubs sportifs. Elle se caractérise notamment par son extrême diversité selon les territoires et des objectifs qui ne sont pas ceux de l'école.

Or, au lieu d'utiliser l'EPS et le sport scolaire pour améliorer l'offre sportive pour tous, le gouvernement décide de créer, avec l'accompagnement éducatif, une structure

nouvelle destinée aux seuls volontaires. Il y met des moyens importants, dégagés par suppression de postes d'enseignants transformés en HS. Il ne fixe aucune exigence en termes de contenus et d'apprentissage. C'est une concurrence potentielle, voire une substitution organisée entre enseignants et intervenants, entre sport scolaire et clubs sportifs.

Dans un tel contexte, les équipes pédagogiques ont-elles d'autre choix que d'occuper le terrain, d'entrer dans le dispositif, collectivement et dans le respect du principe de volontariat, afin d'éviter son détournement contre l'EPS et le sport scolaire ? Le SNEP réitère sa revendication de plus d'EPS et de sport scolaire, de création d'installations sportives fonctionnelles ; il demande une évaluation sérieuse de ce qui est mis en place et émet de fortes réserves quant à l'extension de l'accompagnement éducatif à tous les collèges. ■

## Rapport Glasman

« Les prestataires de cours particuliers ont intérêt à tout ce qui accroît la tension et la compétition scolaire ; privatisations, concurrence entre les établissements, dégradation de certains segments du système scolaire. »

## Haut conseil de l'évaluation de l'École

« Laisser les élèves et leurs familles seuls face aux devoirs et leçons est source d'inégalité. Le recours croissant à des aides extérieures à la scolarité, payantes mais financées pour une part par des avantages fiscaux en témoigne (...) La question qui se pose est celle de la finalité du service public d'éducation (...) Les faits prouvent que si le service public n'assure pas cette mission éducative, le marché le fait, ce qui renforce les inégalités. »

# Colloque sur l'enseignement des questions socialement vives en histoire et géographie

Organisé par le SNES et le CVUH  
vendredi 14 et samedi 15 mars à Paris

L'enseignement de l'histoire n'est décidément pas celui de temps définitivement révolus : l'actualité s'invite régulièrement dans les cours, et parfois à l'initiative des hommes politiques. **Enseignement du fait religieux, destruction des juifs en Europe, esclavage, colonisation et décolonisation, immigration, mémoires de la Résistance**, autant de sujets vifs qui suscitent des controverses dans l'espace public, mais que les programmes scolaires tiennent parfois à distance.



réflexion portera plus précisément sur **l'enseignement de la Shoah** (Charles Heimberg) et de **l'immigration** (Benoit Falaize), **sur le recours à des témoins de la Résistance dans les classes** (Laurent Douzou). L'après-midi, après une conférence de Pascal Clerc sur le **conflit israélo-palestinien**, des ateliers permettront d'aborder concrètement des exemples de pratiques enseignantes autour de ces questions (ateliers animés notamment par le CRAP-Cahiers pédagogiques, le GFEN).

L'enseignant, lui, doit bien s'en débrouiller : comment faire face à la double difficulté de traiter des questions qui font l'objet d'intérêt et de réactions particulières des élèves, et également d'instrumentalisation par le pouvoir ou des mouvements d'opinion ?

Dans ce contexte d'injonctions politiques fortes vis-à-vis d'une discipline censée participer de la construction d'une « identité nationale et européenne », une réflexion syndicale sur l'enseignement de ces questions vives nous paraît essentielle. Ce colloque est organisé en partenariat entre le SNES et le CVUH. Le Comité de Vigilance face aux Usages publics de l'Histoire est une association d'historiens qui s'est élevée en particulier contre la loi du 23 février 2005 sur le « rôle positif de la colonisation » (<http://cvuh.free.fr>).

**La journée du vendredi 14 mars sera consacrée aux problèmes posés par l'enseignement des questions vives.** Après une présentation des enjeux didactiques par Nicole Tutiaux Guillon, la

**La journée du samedi 15 mars se propose d'interroger les articulations entre les usages publics de l'histoire, la recherche universitaire et l'histoire scolaire : l'histoire coloniale** (Françoise Lantheaume, Laurence de Cock), **l'histoire de l'Afrique** (Catherine Vidrovitch), **l'histoire de l'immigration et de l'identité nationale** (Gérard Noiriel), **l'histoire de la République** (Olivier Le Troquer et Sylvie Aprile).

Après une conférence liminaire, les ateliers de l'après-midi permettront de réfléchir sur les évolutions souhaitables des programmes pour mieux prendre en compte ces questions sensibles. Alain Legardez se chargera des **conclusions du colloque**.

Retrouvez le détail du programme et les références bibliographiques sur : <http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?rubrique427>.

**Inscrivez-vous dès maintenant ! ■**

**Le groupe Histoire-Géographie**

**Inscription au colloque par courriel dès maintenant auprès de [contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu) qui vous adressera les informations pratiques détaillées. Une participation de 15 euros est demandée à tous pour un ou les deux jours : chèque à l'ordre du SNES à envoyer à : SNES - Secteur Contenus (colloque Histoire) - 46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13. Votre inscription ne sera effective qu'à sa réception. Les syndiqués inscrits seront remboursés forfaitairement de leurs frais de transport, d'hébergement et de déjeuner. À vous donc de réserver votre train et votre hôtel au plus vite pour bénéficier des meilleurs tarifs (PREM'S pour le train...). Lieu du colloque : Eurosites, 8 bis, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 Paris.**

# Démantèlement programmé ?

L'INRP possède une richesse et une spécificité que lui envient bien des organismes de recherche en éducation : ses enseignants associés et tout un réseau national d'établissements scolaires (second et premier degré), terrain expérimental de choix, indispensable à la recherche pédagogique.

Ces enseignants assurent, en plus de leur enseignement, des activités d'appui à la recherche : accueil de chercheurs dans leurs classes, recueil et traitement de données, travaux et comptes rendus d'enquêtes, expérimentation de séquences innovantes, mais aussi coordination d'équipes, responsabilité de projets, diffusion de résultats, publications... Aujourd'hui, ce lien privilégié entre monde des chercheurs et monde de l'enseignement, déjà mis à mal par le processus de délocalisation de l'INRP à Lyon qui avait été l'occasion d'une première vague de démantèlement, est plus que jamais menacé :

- disparition de recherches propres dans de nombreux champs disciplinaires conduisant à ce qu'il n'y ait plus de recherche en didactique dans certaines disciplines (SES par exemple) ;
- transfert d'une partie des moyens de l'INRP vers des structures universitaires où ils sont globalisés pour l'ensemble des

recherches du laboratoire universitaire ;

- politique de restriction budgétaire : transformation des HSA (qui pouvaient donner lieu à des décharges effectives) en HSE, diminution et assujettissement aux besoins académiques de ces HSE, non-renouvellement de contrats des enseignants mis à disposition à mi-temps (ou parfois détachés). Ces choix se font sans concertation avec les enseignants concernés, quels que soient leur degré d'implication et leur ancienneté dans l'Institut, en fonction de critères économiques et administratifs, sans prise en compte des travaux des équipes de terrain ainsi démantelées. Des recherches actuellement en plein essor sont en passe de disparaître, simplement parce que les équipes qui les portent sont menacées de non-reconduction. Les contenus et les pratiques d'enseignement se nourrissent des résultats de la recherche, et la didactique a besoin des enseignants pour exister. Les ensei-

gnants qui font le choix de rester sur le terrain, si difficile soit-il, tout en appartenant à des équipes de l'INRP, contribuent à rapprocher ces deux mondes. Encore faut-il qu'ils puissent effectuer leurs tâches de recherche dans des conditions décentes, dans le respect de leur statut et de leur personne, avec à terme une évaluation de leurs travaux et la valorisation de leurs compétences. Même si tous ne veulent pas devenir chercheurs à part entière, les enseignants ont le droit et le devoir de se former (voir cahier des charges des IUFM) et on les écarte de fait d'un des rares lieux, avec les IUFM, où cela leur serait possible.



Le SNES n'accepte pas que des décisions hâtives puissent engendrer de tels dégâts irréversibles pour les personnels et pour tout le système éducatif. ■

Line Audin, Roland Hubert

## ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

# Huit recommandations et vingt propositions

**« Donner à la société française l'impulsion décisive pour qu'elle accorde, dans l'éducation de ses jeunes, la même place à la culture et aux arts que celle qu'elle a fini par accorder au sport. »**

Dans son rapport\* Éric Gross liste des recommandations généreuses (projets artistiques dans tous les établissements et création de lieux adaptés, obligation pour tous les élèves d'avoir visité le patrimoine local, accès de tous les élèves aux institutions culturelles prestigieuses parisiennes...), parfois nouvelles (gratuité d'accès aux musées et monuments nationaux pour les enseignants, mise en œuvre de l'exception pédagogique, gratuité pour la ressource numérique publique...) ou vrai-

ment farfelues : apprentissage théorique en Sixième/Cinquième (montrant ainsi une grande méconnaissance des élèves de cet âge !) et d'une pratique artistique au choix (musique ou arts plastiques) en Quatrième/Troisième, proposition récurrente que nous avons déjà combattue.

Pour répondre à la commande présidentielle d'un enseignement d'histoire des arts obligatoire pour tous, il choisit d'en faire l'affaire de tous en proposant « d'évaluer, au moment des épreuves orales d'admission des concours de recrutement, le goût et les compétences des candidats dans le domaine artistique et culturel » et de « créer une section spécifique aux concours de l'agrégation et du CAPES et confier ensuite aux lauréats des missions de formation dans les IUFM ».



© Thierry Nectoux

Ce choix est inquiétant dans le contexte de suppressions massives de postes, de l'absence des pratiques artistiques dans le socle commun au profit de l'histoire des arts, de la définition de l'accompagnement éducatif incluant les pratiques artistiques, contexte qui conduit à la mise progressive sur la touche des enseignements artistiques, pourtant indispensables pour mettre en cohérence les pratiques artistiques, la rencontre avec les artistes et les œuvres, l'approche culturelle et historique des arts, et permettre aux élèves de se construire une véritable culture commune artistique. ■

Sandrine Charrier

\* Téléchargeable sur le site observatoires : <http://www.snes.edu/observ/spip/>, rubrique enseignements artistiques.



## ACTUALITÉ

### STG, BTS tertiaires

Vous trouverez à l'adresse suivante : <http://www.snes.edu/clet/spip.php?article2020> :

- les résultats de l'enquête bilan réforme bac STG du SNES. Soyez nombreux à consulter ce bilan, à réagir ; le prochain objectif étant de faire des propositions concrètes d'améliorations tant des contenus que du baccalauréat à l'inspection générale ;
- le compte rendu de l'audience avec l'inspection générale d'économie-gestion (infos sur le bac STG, bac pro trois ans, rénovation éco/droit en BTS, BTS et CCF) ;
- le référentiel final du « management des entreprises » présenté à la dernière CPC après les remarques et amendements du SNES. En effet, dans le cadre de la rénovation en cours du programme d'économie-droit en BTS tertiaire, une nouvelle discipline « le management des entreprises » est introduite et remplace l'économie d'entreprise. L'inspection générale prévoit pour l'instant de maintenir une épreuve commune subdivisée en deux sous-épreuves, portant d'une part sur le management des entreprises (qui remplace l'économie d'entreprise), et l'économie générale et le droit d'autre part.

Deux groupes constitués par l'inspection générale travaillent actuellement à la rénovation des programmes d'économie générale et de droit. Le SNES a un représentant dans chaque groupe.



L'US n° 3 du 17 septembre 1981

Après mai 1981, constructif critique et vigilant, le SNES met l'accent sur l'investissement éducatif.

Le spectacle vivant se trouve en butte à des restrictions de crédit et à une attaque en règle de la part du gouvernement remettant en cause les capacités de créations. Les 16 critères qui devraient « évaluer » l'action du ministre de la culture structureront l'intervention de ce ministère plutôt que l'inverse.

## Le spectacle vivant existe,

ENTRETIEN AVEC PASCAL RAMBERT directeur du Théâtre 2 Gennevilliers



© Cyrille Wehner

**L'US :** *Quelle est votre définition d'un Centre dramatique ?*

**Pascal Rambert :** J'ai souhaité appeler ce centre, Centre dramatique National de Création Contemporaine. J'essaie de donner une identité forte et nouvelle à ce théâtre qui a été pendant 40 ans identifié à Bernard Sobel. Il ne s'agissait pas pour moi d'être un petit Bernard Sobel qui a essentiellement apporté du théâtre et de grands textes à un public qui n'en voulait pas. Mon travail, c'est d'apporter de la création contemporaine sous toutes ses formes, théâtre, danse, opéra, musique, cinéma à une population qui n'en veut pas jusqu'au moment où elle en redemande. Si on demande aux personnes ce qu'elles veulent, elles réclament souvent des choses qu'elles connaissent. Ce qui fait le sel du travail d'un artiste, c'est de travailler sur l'inconnu et de faire passer cette joie de l'inconnu à des gens qui la pratiquent peu.

**L'US :** *La meilleure façon pour vous de succéder à B. Sobel était d'opérer une rupture.*

**P. R. :** Le virage à 180° que je fais était souhaité par B. Sobel. Je pense qu'il n'avait pas envie qu'il y ait après lui un sous-Sobel. Lorsque les tutelles ont fait le choix de notre proposition, elles se sont prononcées pour un projet qui s'affichait résolument en rupture avec ce qui avait été fait précédemment. Moi, j'ai pensé ce lieu comme un phalanstère. J'invite des gens de tous horizons à venir y créer. J'invite les gens à venir voir ce que les gens créent et j'invite les philosophes à venir regarder les gens qui regardent les gens qui créent. Il s'agit de produire de la réflexion sur quelque chose qui est en train de se faire et j'aime bien remettre tous ces regards dans le travail parce que c'est ce que je fais au quotidien : je regarde les choses puis je les mets sur le théâtre et je les regarde à nouveau. C'est ce regard infini qui constitue notre boulot de créateur.

**L'US :** *Auriez-vous eu le même projet si vous aviez été nommé*

*sur un autre Centre dramatique.*

**P. R. :** J'ai proposé quelque chose de spécifique à ce lieu. Je n'aurais pas proposé le même projet à Aubervilliers, Bordeaux ou Nice. Le projet ici répond à une réalité précise, à une distance de Paris précise, à une situation à l'intérieur de la ville précise, à une histoire politique précise, à un souvenir précis de ce qu'a fait B. Sobel. Le cinéma sera important ici comme la philosophie avec M.-J. Mondzain. Il y a cette envie de se souvenir mais avec des actes neufs. Tout le travail ici va répondre à une situation précise.

**L'US :** *Il va falloir intéresser l'ancien public à cette nouvelle démarche et en amener un nouveau.*

**P. R. :** Nous essayons de travailler en direction d'un public local tout en proposant des choses exigeantes, pas forcément simples d'accès. Et si j'avais fait le choix de mettre dans la programmation des textes plus abordables, une farce du Moyen Âge par exemple ou le texte d'un auteur connu, j'aurais fait en sorte de créer à chaque fois des passerelles avec les différents publics.

Les médiateurs qui interviennent avant chaque spectacle et qui accueillent à l'entrée, tous issus de Gennevilliers, ont suivi toutes les répétitions et sont à même de

répondre aux questions. Ils ont leur propre verbatim. Leur rôle est de préparer les publics. Et puis il y a les passages de témoins avec les répétitions ouvertes à tout le monde et les ateliers d'écriture que je propose tous les vendredis soir, gratuits et ouverts à tous.

**L'US :** *Pour « Surface de réparation », le chorégraphe Rachid Ouramdane est allé à la rencontre du milieu sportif.*

**P. R. :** J'aime bien faire du déplacement auprès de structures qui ne sont pas forcément des structures culturelles. Rachid est allé à la rencontre des sportifs. Et lorsque le lycée Galilée a travaillé avec Buren pour créer les flèches qui, dans Gennevilliers indiquent le chemin du théâtre, ça participe de cette préoccupation-là : essayer de mettre ensemble sur un même projet des artistes importants avec un groupe social local. Des Américains de Boston et Los Angeles vont venir travailler avec 40 personnes de Gennevilliers, d'Ivry, de Paris. Mon travail est de mettre en présence ceux qui n'étaient pas destinés à se rencontrer.

Je suis animé par quelque chose qui s'éloigne doucement, croire en les choses, les utopies, dans un monde ravagé par le cynisme, l'individualisme et dont le résultat est le libéralisme à tous les

endroits. Mon programme politique, c'est l'art que je produis.

**L'US :** *Vous ne vous sentez pas à contre-courant des consignes ministérielles prônant la rentabilité.*

**P. R. :** On n'a pas attendu la lettre de recadrage de N. Sarkozy pour le savoir, ni les prévisions de Ch. Albanel. On a tous envie que nos salles soient pleines et moi, en tant que metteur en scène et auteur, je préfère qu'une salle soit pleine, ne fut-ce que pour les acteurs qui jouent. Prévoir les attentes du public, je ne sais pas le faire. Je ne travaille pas à TF1 ou à Endémol. Et même dans ces sociétés on a bien du mal à cerner les attentes du public. Ce qui marche, c'est l'authenticité et la vérité de l'auteur. Je n'aime pas la roublardise. Je ne vais pas essayer d'être Grand Public sous le prétexte que je suis à Gennevilliers. Mes pièces ne sont pas négociables.

**L'US :** *Les enseignants de Gennevilliers vous suivent-ils ?*

**P. R. :** La salle est toujours pleine de jeunes gens même si on est dans une mise en concurrence avec la télévision, internet... Les enseignants sont des partenaires acharnés et précieux et je compte beaucoup sur les médiateurs pour préparer le jeune public à nos spectacles, à leurs arguments de jeunes Gennevillois. Moi, je pense qu'il y aura toujours une place pour le spectacle vivant. Quelqu'un qui se dressera pour raconter une histoire à sa manière.

**L'US :** *Et le cinéma ?*

**P. R. :** C'est la partie extérieure de ce qui se passe ici. C'est ce que j'ai fait avec Daniel Buren. Trouver des excroissances aux projets internes. Olivier Assayas a établi une carte blanche. J.-P. Civeyrac et le cinéaste japonais Shinji Aoyama ont pour consigne de tourner un film dans Gennevilliers.

**L'US :** *Votre meilleur souvenir ?*

**P. R. :** C'est tous les jours. C'est dur, c'est difficile, mais je ne donnerai ma place à personne. ■

Propos recueillis par Francis Dubois



© Patrick Imbert

L'avenir prend les couleurs du gris, de cette grisaille dans laquelle pourront se perdre toute capacité, possibilité de renouvellement, lié au libéralisme dominant et agissant. Ce portrait croisé de deux directeurs de théâtre, l'un de la région parisienne, l'autre de Bretagne pour faire la démonstration de la place de la force de ce théâtre qui n'accepte pas les *a priori* des goûts du public déterminés à l'avance.

# nous l'avons rencontré !

**ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS LE PILLOUER** directeur du Théâtre national de Bretagne

**L'US :** Ancien professeur de mathématiques, vous êtes aujourd'hui directeur du Théâtre national de Bretagne, à Rennes, et, depuis septembre 2007, président du SYNDEAC. Un parcours étrange ?

**François Le Pillouer :** J'ai toujours fait du théâtre : au sein de la troupe du patronage quand j'étais enfant, puis de celle du collège, du lycée et de l'université. J'ai fait des études de mathématiques, ai obtenu trois maîtrises, réussi le CAPES, après être passé par les IPES, ce qui, financièrement, m'a permis d'aller régulièrement au théâtre tout au long de mes études. Si ma première année d'enseignement fut difficile, je n'ai pourtant jamais cessé de faire du théâtre, et j'ai enseigné avec plaisir. J'ai ensuite demandé une disponibilité : au rectorat, il m'a été dit que si au bout de deux ans, je n'étais pas revenu vers l'enseignement, je n'y reviendrais jamais. Je ne suis pas revenu.

**L'US :** A un de vos textes, publié sur Internet<sup>(1)</sup>, vous donnez le titre « Z », référence au film de Costa Gavras, et initiale du grec ZOEIN, qui signifie vivre, précisez-vous. Vous affirmez aussi, dans ce texte, que « Le théâtre et la danse refusent d'être des arts morts » ; le spectacle vivant est-il en danger aujourd'hui ?

**F. L. P. :** Parmi les décideurs, est présente l'idée d'une perte d'audience, d'une désaffection du public, ce que je conteste totalement. À Rennes, je constate chaque jour le contraire. Existe plutôt un formidable élan créateur, permis par la décentralisation, un véritable désir de danse et de théâtre : ainsi, pour le concours de l'école de comédiens du TNB, dirigée par Stanislas Nordey, 750 jeunes ont candidaté, pour 15 places ! Quel signe de vitalité ! Si les jeunes, aujourd'hui, sont fascinés par le virtuel, ils pressentent aussi que tôt ou tard, l'homme doit aller voir l'homme, sinon, il sera désemparé par les grandes questions qui l'interrogent. Le théâtre per-

met de poser des questions fondamentales.

**L'US :** Un des signes de vitalité du spectacle vivant est votre ouverture sur l'Europe...

**F. L. P. :** L'édition 2007 du festival rennais *Mettre en scène* était, cette année, un véritable pas de quatre européen, puisque nous l'avons organisé avec les théâtres de Lisbonne, Modène et Liège. Ce festival préfigurait d'ailleurs un des accords de coopérations culturelles européennes sur le thème : « Une ville, un théâtre, une école », à six structures, que nous venons de signer : coopèrent le TNB de Rennes, et les villes de Berlin, Modène, Liège, Lisbonne et Tampere (Finlande). Chacune de ces villes a un théâtre dynamique. Liège, Modène, Tampere, Lisbonne, notre centre, avec l'université de Rennes II, la Schaubühne de Berlin, ont aussi des centres de recherche et sont liés à des écoles de pratique théâtrale de grande qualité. Trois axes structurent ces accords : le développement de la création européenne, la mise en œuvre d'une recherche théorique européenne, et la formation du comédien. Au niveau de la création, nous souhaitons mettre en œuvre des réalisations de grande ampleur par Thomas Ostermeier, Alvis Hermanis, et travailler avec des

artistes associés comme Pippo Delbono, ou Stanislas Nordey. Nous voulons que les productions tournent dans les pays. Nous avons, à Rennes, un réel désir d'ouverture à l'Europe, nous voulons faire travailler ensemble les chercheurs, les metteurs en scène, les acteurs mais aussi les spectateurs. Il faut faire surgir en Europe un espace démocratique, libre, social, artistique. Alors l'Europe pourra pleinement développer ses échanges avec les autres continents et mettre en avant ce qui la fonde aussi : une certaine culture de l'ouverture.

**L'US :** Une telle attention internationale n'est pas exclusive d'un travail de fond dans la ville de Rennes, et ses quartiers.

**F. L. P. :** En effet. Je mets en pratique la « politique du grand écart » : si nous intensifions notre présence au niveau international, nous développons aussi notre travail dans les quartiers populaires de Rennes. C'est ainsi que j'ai mis en place le concept de « JEEP théâtrale et chorégraphique » : ce sont des spectacles « tout terrain », comme les voitures américaines, qui se déplacent partout, et ce, sans sacrifier à la qualité. Nous avons ainsi, dans ce cadre, travaillé, en 2007, avec les fils de Milos Forman, marionnettistes de la République tchèque d'un immense

talent. Ils ont recréé un petit théâtre du globe, modèle réduit de celui de Shakespeare, itinérant, qui peut accueillir 120 spectateurs, et donnent partout leur spectacle « Obludarium, un théâtre des monstres ». Ils font trois représentations par lieu, tournent dans les quartiers. Parallèlement, les habitants participent aux ateliers de marionnettes et aux discussions avec les artistes. Nous mettons ainsi en place une pratique d'aller-retour : il n'est pour moi pas question de réduire la participation du spectateur au simple achat du billet de théâtre, qui lui donnerait droit d'assister à une représentation. Ainsi, lors de la dernière édition du festival *Mettre en scène*, dans le quartier de Maurepas, nous avons installé six structures : cinq présentaient des spectacles, la sixième était une baraque de rencontres entre les artistes et les metteurs en scène, les acteurs. Ainsi, le théâtre réunit véritablement les publics autour de valeurs, y compris politiques. Un théâtre digne de ce nom construit un réel dialogue avec ses publics ; le spectateur ne va pas au théâtre pour recevoir la bonne parole, et ensuite rentrer chez lui. Certes, les acteurs donnent rendez-vous au public, mais le public aussi donne rendez-vous aux acteurs : le théâtre est un rendez-vous mutuellement consenti ! ■

**Propos recueillis par Nicolas Morvan**

(1) Disponible sur le site <http://www.t-n-b.fr>



**1977 :** CAPES de mathématiques.  
**1980-1985 :** administrateur du *Grenier de Bourgogne*.  
**1983-1988 :** il fonde et dirige *Nouvelles Scènes*, festival de Théâtre - Arts Plastiques. Invitation de spectacles de Pascal Rambert, Valère Novarina, Philippe Decouflé, Jérôme Deschamps.  
**1989-1994 :** Il fonde avec Marie-Odile Wald *Artempo* dont il devient le directeur. Cette association est chargée de dynamiser la création contemporaine théâtrale et chorégraphique par une double action en direction des artistes et des publics.  
**1994 :** directeur du *Théâtre national de Bretagne*.  
**2007 :** président du Syndeac, le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles.

**PROMOTIONS 2008.** L'US Carrières du 3 janvier fait le point sur l'ensemble des opérations de « gestion » et contient les fiches syndicales utiles au suivi des dossiers individuels.

## Carrières : la vigilance s'impose

**D**u 10 janvier au 25 janvier, les dossiers de candidature pour les listes d'aptitude au corps des certifiés et au corps des agrégés doivent être établis. Pour la plupart des promotions (avancement, hors-classes..) et pour la notation administrative, les calendriers sont largement déconcentrés et différents selon la date des congés d'hiver. Consulter les publications et sites Internet des sections académiques du SNES.

### Avancement d'échelon

Quelques CAPA (certifiés, CPE, CO-Psy) se sont tenues en décembre dans quelques académies, la plupart vont se tenir en janvier-février. La CAPN des détachés s'est également tenue ; celle des agrégés se tiendra fin février.

### Hors-classes

Pour les corps à gestion déconcentrée (certifiés, CPE, PEGC), la phase d'attribution des avis hiérarchiques commence dans certaines académies. En liaison avec l'action pour la revalorisation de nos métiers et le rattrapage du pouvoir d'achat, le SNES appelle les collègues et

les S1 à intervenir collectivement dans le cadre des initiatives académiques sur les enjeux et modalités de la hors-classe. Pour les agrégés, la phase avis ne pourra débuter qu'après la tenue de la CAPN d'avancement, la situation des « promouvables » devant inclure l'effet des promotions acquises entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2007.

### Liste d'aptitude au corps des agrégés : saisie I-Prof : gros bug !

L'administration a tenu à lancer cette nouveauté malgré nos réserves, en particulier sur l'absence de test préalable. Des problèmes lourds se posent : difficultés de connexion, impossibilité d'accéder au module, en particulier ceux qui ont accédé à la hors-classe dans les cinq dernières années. Cela devrait être réglé à la suite de nos interventions au ministère. Demeure l'impossibilité de compléter ou modifier une partie du CV statutaire, automatiquement généré sur la base d'un tri prédéfini par un logiciel à partir du CV I-Prof seul accessible au candidat. C'est inacceptable et le SNES a



**L'US n° 6**  
du 21 septembre 1966  
Organe du nouveau Syndicat national des enseignants de second degré (FEN)

comportera une copie écran de la lettre de motivation, sa saisie ne pose pas de problème (en cas d'inter-

rogation sur son contenu, voir le site), et un CV statutaire papier daté et signé dont le modèle est téléchargeable sur notre site avec copie des pièces justificatives. Soyez donc très vigilants.

saisi la DGRH de ces graves dysfonctionnements qui mettent en péril l'égalité de traitement et le choix par chaque candidat du contenu de son propre CV. Si ces problèmes n'étaient pas résolus par le ministère, chacun conserve un droit imprescriptible à constituer un dossier papier et à l'envoyer au rectorat par la voie hiérarchique **avant la date de clôture** avec copie au SNES académique. Celui-ci



S'informer sur <http://www.snes.edu/s4pub> rubrique Carrières et auprès des sections académiques. ■

Nicole Sergent

## VALIDATION DES SERVICES DE NON-TITULAIRES

### Toujours moins !

**L**a validation des services permet la prise en compte pour la retraite du fonctionnaire des services de non-titulaire, accomplis pour l'État ou l'un de ses établissements. C'est un transfert des services validés du régime général à celui de la fonction publique ; effectué à la demande de l'agent, il est soumis au versement d'un complément de cotisations.

Jusqu'à présent et depuis 1965, les services d'enseignement à l'étranger étaient systématiquement validables. Ayant fait appel d'un jugement, l'administration de l'Éducation nationale s'appuie désormais sur le Conseil d'État<sup>(1)</sup> pour refuser la validation de la plupart des services

d'enseignement accomplis à l'étranger en tant que non-titulaire. Elle écarte notamment les services accomplis dans un établissement d'enseignement étranger.

Ce nouveau recul des droits est inacceptable. Qu'il s'agisse des services d'assistants de langue, d'enseignement en coopération, ou qu'ils aient été accomplis dans le cadre d'échanges, les services en cause l'ont été au profit de politiques de l'État français. Le SNES et la FSU contestent cette interprétation et demandent au ministre de la Fonction publique de prendre toute disposition utile pour rétablir nos collègues dans leurs droits. Nous invitons ces derniers à interpeller ministres et parlementaires.



Cette décision n'arrive pas dans un ciel serein. Depuis le rapport de la Cour des comptes d'avril 2003, le principe même de la validation est contesté. Le récent conseil de modernisation des politiques publiques du

12 décembre note que les transferts entre régimes mobilisent 600 emplois, ce qui suffirait à en justifier la suppression... au détriment des agents. ■ Anne Féray

1. 28730° ; 26 janvier 2007.



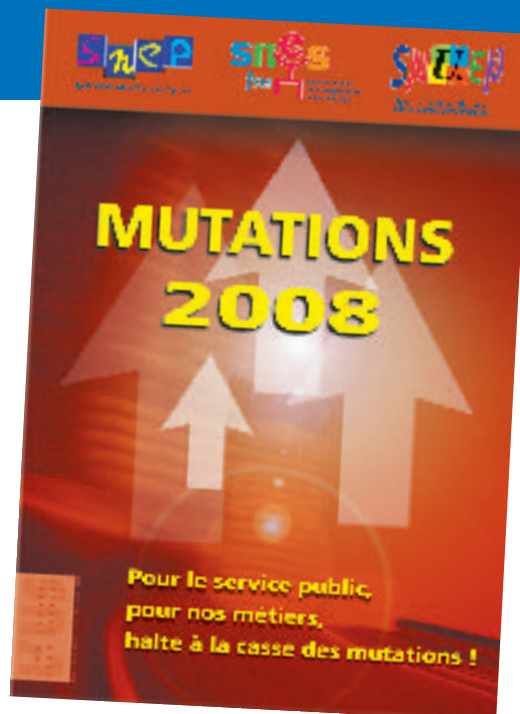
# Suivez votre dossier

Les barèmes pour la phase interacadémique du mouvement, tels qu'initialement calculés par les services rectoraux, sont consultables sur Siam (via I-Prof) quelques jours avant le **Groupe de Travail Académique de vérification des vœux et barèmes qui se tiendra entre le 17 janvier et le 8 février**, selon le calendrier rectoral. Même si le barème semblait correct sur le formulaire de confirmation, il faut absolument en prendre connaissance, car c'est le seul moment possible de demande de correction. En cas de désaccord avec le barème rectoral, contactez la section académique du SNES pour identifier le problème et intervenez par écrit auprès du rectorat. Selon la date du groupe de travail académique, il est encore temps de **retourner le plus vite possible la fiche syndicale de suivi individuel** (*L'US* spécial « mutations 2008 ») à la section académique du SNES. Téléchargeable sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), la fiche permet aux

élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. C'est aussi le moyen de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable pour tous en s'appuyant sur des cas concrets et faire avancer nos demandes d'amélioration générale.

La fiche permet enfin de mieux **informer chacun de ses résultats** : seuls les syndiqués et les collègues qui nous l'ont envoyée recevront une information personnalisée : ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de **se syndiquer** le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

Christophe Barbillat,  
Céline Urbaniak  
emploi@snes.edu



## AUX SYNDIQUÉS DEMANDEURS DE MUTATION ACTUALISEZ VOS COORDONNÉES !

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos données personnelles sur le site du SNES à l'adresse suivante :

<http://www.snes.edu/s4pub/spip.php?rubrique22> (accès avec votre code syndical personnel).

Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable (expérimentation de l'envoi des résultats par sms).

*Les élus nationaux*

## QUESTIONS / RÉPONSES



# Le CESU « garde d'enfants 0-3 ans et 3-6 ans »

Le CESU « garde d'enfants » est un titre de paiement (chèque emploi-service universel), mis en place dans le cadre de l'action sociale interministérielle (CIAS) par le ministère de la Fonction publique et destiné à financer la garde des enfants. En 2006 a été créé le CESU « 0-3 ans » et fin 2007 le CESU « 3-6 ans ». Cette aide est modulée selon le revenu fiscal (année n-2) et le nombre de parts. Elle se monte au minimum à 200 €, les tranches supérieures sont respectivement de 350 et 600 €.

### Qui peut en bénéficier ?

Tous les fonctionnaires d'État et les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État, qui assurent seuls ou conjointement la garde effective d'un enfant de moins de 6 ans. En cas de garde alternée, un seul parent peut percevoir le CESU : c'est le parent désigné en commun qui perçoit la prestation.

### Pour quels types de mode de garde puis je bénéficier de cette aide ?

Tous modes de garde collective ou individuelle, au domicile ou hors du domicile, dès lors que la garde est assurée par une structure ou une personne agréée. **Attention**, il faut s'assurer des conditions de recevabilité du CESU, car tous les organismes (crèches, associations, collectivités territoriales...) ne l'acceptent pas en tant que titre de

paiement. Dans ce cas, le CESU n'est pas utilisable, ce qui n'ouvre pas droit à compensation.

### Mes « CESU 0-3 ans » 2007 n'ont pas été totalement utilisés, sont-ils encore valables ?

Ils sont utilisables jusqu'au 31 janvier 2008. Sinon, il faut les échanger pour des titres 2008, toujours avant le 31/01/2008.

### Le « CESU 3-6 ans » 2007 n'a été mis en œuvre qu'à la mi-décembre dernier. Y ai-je encore droit ?

Sur proposition du CIAS, qui préside la FSU, le ministère de la Fonction publique proroge jusqu'au 29 février 2008 la demande de CESU 3-6 ans au titre de l'année 2007.

### Où puis-je me renseigner pour obtenir des informations sur le CESU ?

Sur le site du SNES :

<http://www.snes.edu/s4pub/spip.php?rubrique29>,

ou sur le site spécial de la fonction publique :

<http://www.cesu-fonctionpublique.fr/>,

ou en s'adressant au service d'action sociale du rectorat ou de l'inspection académique. ■

Christophe Barbillat, Lionel Barre  
action.sociale@snes.edu



L'US N° 6, avril 1975. 75, année internationale de la Femme.

Le SNES parlera des femmes et luttera pour la défense de leurs droits, comprenant progressivement que ces revendications sont partie prenante de toute avancée sociale.



**LES DROITS DES FEMMES** sont une dimension essentielle de l'action syndicale. Les inégalités hommes/femmes subsistent, même transformées. C'est le sens de la contribution de Roland Pfefferkorn, sociologue. Mais avant, il nous fallait plonger dans notre histoire, dans notre mémoire, mémoire oubliée que Marlaïne Cacouault-Bitaud permet de découvrir dans cette enquête sur *Professeurs... mais femmes*. Son interview indique l'intérêt de cette étude qui devrait en appeler beaucoup d'autres...

## Histoire au féminin

**L'US :** Vous avez commencé par travailler sur le taux de célibat des femmes enseignant dans le secondaire dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle...

**Marlaïne Cacouault-Bitaud :** En 1980, je travaillais sur une première enquête réalisée auprès de professeurs en activité, or je savais pour l'avoir observé dans les lycées de filles, que de nombreuses enseignantes, qui ont exercé jusque dans les années 1960, étaient des femmes seules. C'était une approche partielle et subjective. Puis j'ai commencé à travailler avec des historiennes qui voulaient mener une étude sur « la femme seule » et notamment sur des femmes salariées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, vendeuses des grands magasins, postières, institutrices... En fait nos recherches convergeaient et nous avons établi qu'il y avait bien un rapport entre le statut professionnel de ces femmes travaillant pour un salaire et leur statut personnel. J'ai alors commencé une enquête par entretiens auprès de femmes professeurs à la retraite dans l'Académie d'Orléans-Tours et à Paris.

**L'US :** Le titre de votre ouvrage « *Professeurs... mais femmes* » suggère dès sa lecture une forte identité professionnelle avec un parcours particulier pour les femmes qui exercent le professorat : ce parcours diffère-t-il pour un « Professeur... mais homme » ?

**M. C.-B. :** Les différences de genre sont importantes car elles impliquent des caractéristiques particulières... Le postulat général de mon ouvrage est que l'exercice du métier n'est pas indépendant du mode de vie personnel et, inver-

sement, que le mode de vie a des conséquences sur la conception du métier, le déroulement de la carrière, l'investissement pédagogique... d'autant plus que le professorat exercé par les femmes n'a pas la même histoire que celui des hommes. J'ai contribué à reconstituer des aspects du professorat féminin qui a été étudié par des historiennes (Françoise Mayeur, pour la création du lycée de filles), alors qu'on ne trouve pas de recherche similaire menée par des historiens sur le professorat masculin. J'ai focalisé l'analyse sur les femmes, sachant qu'il est question des hommes aussi dans mon ouvrage. Leurs points de vue, leurs comportements, sont abordés dans le cadre des relations entre les sexes dans la famille et dans l'école. Les enseignantes parlent de leur conjoint professeur ou d'un collègue, un professeur homme évoque son rapport au métier dans un milieu mixte et féminisé, sa carrière, sa vie familiale...

J'ai enseigné dans le second degré et, à la suite d'un certain nombre d'expériences personnelles, j'ai pris conscience de la complexité des « raisons » pour lesquelles je m'étais engagée dans l'enseignement. Me centrer sur l'étude des itinéraires de femmes professeurs du secondaire me permettait de traiter les questions du rapport des femmes au savoir, à l'activité rémunérée, à la vie affective et familiale... À partir de là, il était intéressant de regarder de plus près la question du statut personnel et familial, de se demander pourquoi ces femmes ont d'abord été majoritairement des célibataires sans enfants puis des femmes mariées pour la plupart à d'autres enseignants et à toutes les catégories de « cadres »...



Dans *Professeurs... mais femmes (La Découverte)*, Marlaïne Cacouault-Bitaud décrit et analyse le quotidien des femmes professeurs en s'appuyant sur des entretiens réalisés auprès d'enseignantes à cheval sur plusieurs générations. Elle démontre ainsi que leur vie privée est un enjeu social et politique.

**L'US :** Votre ouvrage mêle entretiens biographiques au cours desquels les enseignantes s'expriment de façon très personnelle, statistiques et recherches « objectives », enfin analyses de la chercheuse : cette écriture mêlant récit autobiographique et analyse distanciée est-elle facile à mener ?

**M. C.-B. :** J'aime écrire, mais j'ai voulu également faire un travail scientifique. Il y a des passages de l'ordre de l'exposition avec des chiffres et un véritable travail d'écriture lorsque j'ai rendu compte de l'histoire personnelle des interviewées et des enjeux multiples qui s'expriment à travers ces « confessions ». Je perçois la vie des femmes professeurs comme traversée par des conflits et de fortes tensions. Le métier d'enseignante n'est pas un métier « commode » qui permettrait d'avoir un salaire tout en élevant tranquillement un ou plusieurs enfants. Dès le départ, je me suis inscrite en faux contre cette représentation.

**L'US :** Votre livre s'appuie sur trois séries d'entretiens réalisés entre 79 et 81, 94 et 2000 : quelles évolutions vous paraissent les plus marquantes dans cette catégorie socio-professionnelle des « femmes professeurs » ? les rapports élèves-professeurs ont-ils changé ?

**M. C.-B. :** Les manifestations de l'indiscipline dans la première moitié du siècle étaient sporadiques, surtout dans les établissements de filles. Les professeurs qui ont pris leur retraite entre 1955 et 1975 n'évoquent pas de problèmes de comportement des élèves avant les années 68. Ensuite les situations d'enseignement se sont éloignées de la « norme », les

### Présent et avenir des rapports H/F

Cet ouvrage de vulgarisation se décline à travers une série de questions/réponses reprenant des données déjà bien connues en matière de compétences cérébrales des unes et des autres, de résultats scolaires, de rapports sexuels aux jouets... L'éventail est très large et a le mérite de refaire le point sur des questions abordées ailleurs de façon plus pointue mais peut-être moins accessible. Après *Allez les filles* et *Le Niveau monte*, les deux auteurs, sociologues, analysent une nouvelle génération de parents et d'enfants à partir de sources récentes (la dernière enquête Pisa par exemple) et de questions désormais d'actualité (les garçons sont-ils désormais plus « en danger » que les filles ?...). Les tabous et les conditionnements sexuels à l'encontre des filles et des garçons évoluent, dans une certaine mesure. Ils ont des influences sociétales importantes. Se retrouvent les conclusions de Roland Pfefferkorn et Alain Bihl dans leur étude des inégalités renouvelées, différentes entre les hommes et les femmes (voir la contribution de R. Pfefferkorn ci-contre). Partir de faits connus et déjà bien analysés permet de mesurer les écarts actuels, se projeter dans l'avenir et pointer de nouveaux domaines de recherche. **M. G.**

• *Quoi de neuf chez les filles ? Entre stéréotypes et libertés*, Christian Baudelot et Roger Establet, Nathan.



enseignants, les classes et les élèves sont devenus plus hétérogènes. Dans les lycées de filles, il y avait un intérêt fort pour les études, tout au moins chez une partie des élèves, et des échanges avec les professeurs. Ces dernières reviennent souvent sur ces bons rapports et insistent sur l'exemple d'émancipation qu'elles représentaient. Bien entendu, il y avait des enseignantes moins appréciées que d'autres et moins à l'aise dans leur métier. Mais une certaine tolérance régnait. Les études sont toujours associées aujourd'hui à l'indépendance pour les filles. Elles considèrent leurs enseignantes comme des modèles au sens où ce sont des femmes diplômées qui travaillent. Ce sont les médias et parfois des sociologues... qui ont dévalorisé l'image de la femme enseignante en construisant l'image du métier qui permet de « concilier » vie professionnelle et vie familiale. Et qui serait choisi essentiellement pour cela. On a toujours intérêt, dans cette lutte entre les sexes, à dévaloriser les femmes qui peuvent faire concurrence aux hommes.

Les contributions réunies par Jane Freedman et Jérôme Valluy voudraient construire de nouveaux domaines de recherches. Ils livrent un certain nombre d'hypothèses pour étayer l'idée que la persécution des femmes est de nature sociale et révèle la structure culturelle et politique des sociétés. Ils proposent un tour d'horizon en trois parties :

- *Anthropologie des persécutions genrées des femmes* différenciée suivant les pays et les sphères de la vie sociale.
- *Mobilisations sociales et action publique* pour aborder les résistances, les reconfigurations familiales, les idéologies restant vivaces sur la place des femmes et sur les représentations de l'homosexualité féminine.
- *Actions et témoignages associatifs* pour décrire les parcours d'exil, les difficultés de l'accueil et de la défense des femmes réfugiées.

Le dernier texte est un résumé du rapport général d'Amnesty International portant sur des propositions pour mettre fin à la violence contre les femmes. **N. B.**

• *Persécutions des femmes, savoirs, mobilisations et protections.* Sous la direction de J. Freedman, J. Valluy, TERRA/Éditions du Croquant, 639 pages.



**L'US :** *Les enseignantes qui entrent dans le métier entre les années 1920 et 1940 l'ont vécu comme une émancipation ; pourtant elles ne pouvaient exercer que dans certains établissements réservés aux filles, n'avaient ni les mêmes salaires ni les mêmes possibilités de carrière.*

**M. C.-B. :** L'indépendance matérielle, le fait de ne pas devoir épou-

ser « n'importe qui », cela permet une émancipation sans précédent. À partir du moment où l'on est passé de la professeure célibataire à la femme mariée, les choses ont changé : certes, il y a des bénéfices, mais il faut faire des compromis en termes de mobilité géographique, d'articulation des temps... Les professeurs femmes les « mieux » mariées ont souvent

l'impression d'avoir été perdantes, ces accommodements sont parfois une cause de séparation.

**L'US :** À « l'heure du bilan », pour reprendre une expression qui revient souvent chez les femmes que vous avez interrogées, comment voyez-vous ce métier de « professeur » conjugué au féminin ?

**M. C.-B. :** Les professeures sont très attachées à leur métier et elles s'y investissent beaucoup. D'un côté, on les présente comme des épouses apportant un salaire d'appoint... ; d'un autre côté, des études de sociologues montrent qu'elles sont plus investies dans les groupes de réflexion pédagogique que leurs homologues masculins. Dans l'ensemble, les femmes consacrent plus de temps que leurs collègues hommes à l'activité pédagogique dans l'établissement tandis que ces derniers sont plus nombreux à avoir des activités, des engagements à l'extérieur. ■

**Propos recueillis par Maryvonne Guignonnet**

## Parole de sociologue

# Métamorphose des rapports hommes et femmes



**Dernier livre de Roland Pfefferkorn où il analyse la structure sociale appréhendée comme un entrecroisement dynamique de l'ensemble des rapports sociaux, chacun d'entre eux imprimant sa marque sur les autres.**

Les transformations dans les rapports sociaux de sexe enregistrées depuis quelques décennies ont été considérables. Il suffit de comparer la situation des femmes d'aujourd'hui, quel que soit leur âge, avec celle de leurs homologues de la fin des années 1950 pour mesurer le chemin parcouru. Même si nous sommes loin de l'égalité entre hommes et femmes, la progression dans cette direction est indéniable.

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les luttes des femmes ont joué un rôle décisif dans cette évolution. Les inégalités juridiques qui subsistaient ont été supprimées au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et les avancées effectives en termes de maîtrise de la fécondité, de développement de la scolarisation ou d'accès à un emploi ont contribué à changer la place des femmes dans la société française et à accroître leur autonomie. Les changements, ni insignifiants, ni superficiels, ni provisoires, qui sont intervenus au cours de ces dernières décennies sont le résultat des mobilisations individuelles et collec-

tives des femmes. Le mouvement féministe des années 1970 y a puissamment contribué. Cependant si ce mouvement est incontestable, il n'en reste pas moins que les acquis restent fragiles, d'abord parce que le mouvement est partiel et contradictoire.

Tant dans la sphère domestique que dans la sphère publique, les inégalités sont toujours criantes à presque tous les points de vue. Mais, quelquefois aussi, les rapports inégalitaires ont simplement été déplacés ou transformés, c'est notamment le cas dans les sphères du travail et de la formation. De même, les politiques publiques ont-elles été particulièrement contradictoires, encourageant d'une part l'insertion professionnelle des femmes et développant une rhétorique favorable à l'égalité entre hommes et femmes, mais renouvelant d'autre part les dispositifs qui tendent à renvoyer les femmes, notamment les plus démunies, à une fonction exclusive de mère et de maîtresse de maison. Enfin, de nouvelles formes d'inégalités sont apparues, nées de la collision entre les inégalités traditionnelles maintenues ou déplacées et les transformations a priori potentiellement positives survenues au sein des rapports sociaux de sexe. Qu'on pense au prix payé par les femmes pour la conquête de leur autonomie, par exemple à la « double journée de travail ». Le mouvement vers l'égalité est donc entravé par toute une série de freins structurels dont les

effets s'expriment notamment dans l'éducation et dans l'emploi. Par ailleurs, des forces de régression, de natures diverses et contradictoires, tentent de le freiner, voire de l'inverser. Ces forces de régression s'affirment notamment sur le plan idéologique et économique, et cherchent, parfois avec succès, à influencer les politiques publiques. Je pense aux conservatismes religieux, toutes les religions sont ici concernées sans exception, mais aussi au libéralisme économique. Les femmes sont en effet, avec les jeunes, en première ligne pour la précarité et le chômage. Elles forment les trois quarts des « travailleurs pauvres » et les écarts de salaires entre hommes et femmes ne se réduisent pas.

Hier, comme aujourd'hui, la poursuite du mouvement vers l'égalité entre hommes et femmes dépend tant des rapports de force entre la « classe » des hommes et celle des femmes que des rapports de force entre les classes sociales. Ces rapports de force s'exercent à la fois au niveau de l'ensemble de la société et dans les différents niveaux intermédiaires, institutions, professions, lieux, où des avancées peuvent être conquises plus ou moins facilement selon les cas.

Si l'oppression des femmes passe par le travail, tant par le travail salarié que le travail domestique, il n'en reste pas moins que le travail est aussi un levier de l'émancipation. ■

**Roland Pfefferkorn**

**AU COURS D'UNE VISITE DE QUELQUES JOURS À BUCAREST** à l'invitation de la Fédération des Syndicats Libres de l'Enseignement de Roumanie (FSLI), nous avons pu nous rendre dans plusieurs établissements de second degré et discuter avec les équipes de direction et les collègues. Chacun semble se débattre dans une situation compliquée de transition entre l'ancienne école polytechnique, les nombreuses modifications plus ou moins



**Lundi matin : visite au « Colegiul Economic Viilor »** le grand lycée hôtelier de Bucarest. Dans ce grand bâtiment un peu décrépît : de grandes salles vitrées avec terrasses au rez-de-chaussée, et au-dessus de la porte d'entrée, une enseigne : Hotel Viilor. Nous comprendrons plus tard. Toutes les spécialités de l'hôtellerie-restauration sont présentes, des cuisiniers, pâtisseries, serveurs, aux femmes de chambres, régisseurs et autres cadres commerciaux. 55 % des 1 700 élèves suivent des formations polyvalentes de deux ans dans la filière « arts et métiers » (professionnelle) ; après une année complémentaire spécialisée sur un seul métier, ils peuvent travailler ou rejoindre la filière technologique ; la filière générale est accessible, mais sur concours. 45 % des élèves préparent un bac technologique en quatre ans – 94 % de réussite nous dit-on fièrement – et beaucoup poursuivent dans le supérieur. Les stages se déroulent dans les plus grands hôtels et restaurants de la capitale : Marriot, Novotel, Hilton, Intercontinental, garants de l'excellence du niveau. Le lycée veut mettre en place une poursuite d'étude correspondant à nos BTS. En réalité, le lycée anticipe sur la réforme, nous dit le proviseur. Au mot réforme, son visage s'assombrit : « *Cela met trop de temps, l'autonomie des établissements n'existe que dans les discours, la décentralisation ne fonctionne pas car l'État ne verse pas aux municipalités ce qu'il doit par élève, celles-ci ne compensent pas, voire ne payent pas du tout. L'argent s'évapore !* » Les syndicalistes nous expliquent que dans une région, la FSLI a fait condamner 10 municipalités par la justice, mais certaines continuent à ne rien payer.

Alors M. le Proviseur se débat : le lycée répond à des demandes multiples : repas de noces, de baptême, de congrès, d'association (les grandes salles vitrées avec terrasses !) ; il nous montre fièrement les aménagements – entièrement autofinancés – pour transformer ces salles : des revenus en perspective. Le ministère lui-même sollicite le lycée pour de grandes réunions pédagogiques. En plus des repas, le lycée peut assurer

## L'école roumaine en

les hébergements : 40 chambres, lieu de formation pour la filière hôtellerie, de niveau 3 étoiles, au prix de 40 euros (l'Hotel Viilor !). Il multiplie les partenariats avec des établissements d'Europe dans le cadre des projets européens Comenius, Leonardo, Phare, ce qui lui donne accès à des financements pour renouveler ses machines, ses ordinateurs. Le repas qui nous est servi pour clore la visite est excellent, mais le proviseur nous quitte rapidement : des projets d'autofinancement à finaliser ?

**Après-midi : visite au Collegiul « I.L. Caragiale ».** Il a fallu plus d'une heure de zigzag dans les embouteillages endémiques de Bucarest pour atteindre ce lycée général installé au centre ville dans d'imposants bâtiments style Art Nouveau. Les 1 400 élèves se divisent entre les filières scientifiques, les sciences humaines et les langues, avec un enseignement intensif en anglais et en français. Il existe une classe Unesco et un projet de classe « histoire et civilisation francophone ».

Après le baccalauréat, il faut passer un examen pour entrer à l'Université ; la sélection est très forte en économie, où affluent les candidats, alors qu'elle se résume à l'examen d'un dossier en physique. Mme le Proviseur donne 6 heures de cours dans sa spécialité, la physique ; elle n'y est pas obligée mais la pénurie d'enseignants de physique sévit, vu la faiblesse des salaires. Les professeurs de lycée n'enseignent qu'une discipline : physique ou chimie, histoire ou géographie ; ce n'est qu'au niveau du gymnase (notre collègue) qu'ils sont « bivalents » physique-chimie, histoire-géographie. La visite des salles de sciences, immenses, au matériel désuet, où trône l'estrade du professeur, est

l'occasion pour Mme le Proviseur de revenir sur l'insuffisance des financements municipaux. L'établissement essaie de tirer quelque argent de son patrimoine immobilier en louant des salles au lycée français voisin.

Les professeurs de français nous disent leurs difficultés pour établir des liens et faire des projets avec des établissements de France, alors que cela est plus facile avec des lycées allemands. Nous promettons de prendre des contacts à notre retour en France.

**Mercredi matin.** Nous avons demandé à voir un établissement « normal », ou confronté à des publics difficiles. Au milieu des embouteillages, nous nous dirigeons vers la grande banlieue de la capitale. Décor de cités délabrées et de maisons basses vétustes, rues latérales sans asphalte. Au fond d'une ruelle truffée de nids de poules se trouve l'École 131.

**Scolii Nr 131.** Les bâtiments récemment ravalés tranchent avec le quartier. Le hall clair et spacieux abrite une exposition d'art contemporain. Au sourire accueillant et à la poignée de main franche on devine que M. le Directeur est une forte personnalité.

Voyant nos regards étonnés, il nous dresse sans tarder le portrait de son établissement : 18 classes « primaires » (I à IV 6-10 ans), 16 classes de « secondaire » (V-VIII 11-14 ans) pour 900 élèves venant d'une zone difficile ; 18 % sont d'origine Rom, et 18 autres nationalités de l'Europe de l'Est sont représentées. Toutes les familles souffrent de précarité et de pauvreté. Une difficulté pour l'école : le lien avec les familles, souvent éclatées, voire totalement absentes. Il nous explique le phénomène récent de ces parents



cohérentes depuis 1990, et une grande réforme en gestation, dont l'autonomie des établissements et la décentralisation sont présentées comme les axes forts. La situation politique instable ajoute à la confusion.

# transition



qui partent à l'étranger pour gagner de l'argent ; ils sont nombreux en Italie et en Espagne où ils occupent des emplois de gens de maison dont le maigre salaire paraît astronomique ici. Ils laissent leurs enfants à la garde de grands-parents ou de voisins. Les problèmes d'autorité, d'assiduité sont quotidiens et les résultats s'en ressentent.

Mais M. Zapada est paradoxalement un directeur plutôt optimiste. « *Le maire n'a ni éducation ni culture* » nous dit-il « *mais il m'écoute, me soutient et finance l'école au-delà des normes officielles. Il a souscrit à notre idée que dans ce quartier déshérité, l'école devait être un petit paradis de propreté et de confort où l'on a plaisir à venir* ». Dans les classes bien aménagées, les élèves (autour de 25) portent le même petit gilet rouge en guise d'uniforme. Il n'y a pas de cantine, seulement une mini-boutique où les élèves peuvent acheter des en-cas. « *Qui pourrait payer la cantine ici ?* » s'interroge fataliste le directeur. Tous les problèmes de niveau scolaire sont loin d'être résolus malgré l'excellence de l'environnement, mais des places d'honneur ont été obtenues aux dernières olympiades scolaires, l'assiduité progresse, et le nombre de ceux qui poursuivent vers le lycée ou une « école des arts et métiers » a été accru. Autre particularité, l'école participe à un programme « deuxième chance ». En nous faisant faire le tour du quartier, le directeur nous montre la prison voisine, bloc de béton hérissé de miradors ; deux enseignants viennent y donner y donner des cours. « *Certains jeunes commencent leur scolarité à notre*

*école et la terminent là* » nous dit-il, et il ajoute : « *Au moins ils ne changent pas d'enseignants !* ».

Il regrette que l'autonomie des établissements reste au niveau des mots. Les collègues de français placent, eux, les salaires en priorité : de 130 à 350 euros nets par mois. Il en faudrait 500 pour vivre décemment. Il faut

**La priorité des collègues, leur salaire : de 130 à 350 euros nets par mois, alors qu'il en faudrait 500 pour vivre décemment. Il leur faut donc multiplier les travaux supplémentaires, ou avoir une deuxième activité.**

donc multiplier les travaux supplémentaires, ou avoir une deuxième activité ; une jeune collègue travaille beaucoup dans la traduction. « *Revenez nous voir quand vous aurez plus de temps* » nous dit le directeur en nous accompagnant, « *il y a tant de choses que nous pourrions discuter...* ». C'est vrai ; car si l'on peut comprendre l'aspiration à la liberté et à l'initiative après des décennies de centralisme autoritaire et autiste, nous aurions bien aimé revenir sur ces questions d'autonomie et de décentralisation !

Cet après-midi, nous commençons le travail de réflexion avec la FSLI, sur les besoins que le syndicat identifie en matière de renforcement de ses capacités d'intervention et d'action, et sur les domaines où nous pouvons coopérer et partager nos expériences. La solidarité syndicale internationale prend là tout son sens. ■

Jean-Marie Maillard



**L'US n° 170**  
**du 24 septembre 1987**  
*Un des premiers numéros de L'US magazine. Le SNES dénonce l'apartheid. Et confié à Wolinski l'illustration du dossier sur la dévalorisation du métier d'enseignant et la crise du recrutement.*

## Chypre

### Forum méditerranéen

À l'initiative des cinq syndicats chypriotes (grecs et turcs), un premier « Forum Méditerranéen » s'est tenu à Chypre le 10 décembre. Seize syndicats (dont le SNES), de neuf pays (Italie, Espagne, Chypre, Malte, Liban, Égypte, Grèce, Serbie, France), étaient représentés. Ils ont exprimé leur volonté d'effectuer un travail d'échange d'informations sur les systèmes éducatifs et d'analyse des réformes en cours. Le SNES participe à la préparation du second forum (gratuité de l'école publique, conditions de travail pour les enseignants, formes de privatisation du système éducatif...), au printemps.

## Slovénie

### Présidence slovène de l'UE

Au 1<sup>er</sup> janvier, la Slovénie a pris la tête du Conseil de l'Union Européenne, succédant ainsi au Portugal. Le Premier ministre slovène a souligné que « depuis toujours, la force de l'UE a résidé dans le respect des différences et de la diversité, respect fondé sur les droits de l'homme universels et ses propres valeurs ». Parmi les priorités énoncées par la Présidence, on relèvera la ratification du Traité modificatif afin qu'il entre en vigueur d'ici janvier 2009, à la veille des élections du Parlement européen. S'y ajoute la mise en œuvre des objectifs du dernier cycle triennal de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

## Guinée

### Suspension du mot d'ordre de grève

L'Intercentrale CNTG-USTG élargie à l'ONSLG et à l'UDTG a annoncé la suspension du mot d'ordre de grève générale prévue pour ce 10 janvier suite aux accords obtenus du gouvernement, à savoir la mise en place d'un comité de suivi permanent pour évaluer l'application des accords de 2007 et un comité de veille pour la médiation pour éviter les crises éventuelles.

L'intersyndicale élargie avait annoncé sa décision de déclencher une grève générale et illimitée à partir du 10 janvier en réaction à de nouvelles mesures unilatérales annoncées par le chef de l'État.

## À LIRE

### REVUE DES REVUES SAVOIR/AGIR

№ 2, déc. 2007, éd. du Croquant. Une série de réflexions autour des questions d'identité et de ce fameux ministère de l'identité nationale. G. Noiriell redit ce qu'il a déclaré dans nos colonnes, pour le reste des éclairages intéressants sur cette question ressortant de ladite « politique de civilisation » sakorziennne.

### AUTREMENT

► Une étude qui arrive à son heure pour comprendre les enjeux de la campagne des présidentielles s'ouvrant aux États-Unis. Un éclairage sur les divisions politiques et surtout culturelles mises en œuvre par la droite chrétienne faisant s'affronter deux camps. Sciement, Bush et ses conseillers ont choisi un camp contre l'autre. Comme Sarkozy suit l'exemple bushien, ces contributions sont à lire de toute urgence.

• *États-Unis : une nation divisée. Guerre culturelle et idéologique*, Hans-Georg Betz, Autrement collection frontières, 238 p.

► Une ville sans passé ? Johannesburg ! 14 ans après la fin de l'apartheid comment se voit-elle ? Comment se voient ses habitants ? Photos et témoignages viennent apporter leur pierre à ce portrait de la nouvelle Afrique du Sud qui ne sait pas suffisamment rompre avec son passé... Malgré tout.

N. B.

• *Johannesburg en mouvement*, Sabine Cessou pour le texte, Andrew Tshabangu pour les photos, collection Villes en mouvement, Autrement, 207 p.

## Notre sélection

### ► VICTIMES ET BOURREAUX

Les SS des camps de concentration étaient-ils des sociopathes ? La psychanalyse peut-elle expliquer ce comportement ? La réponse connue depuis longtemps est qu'ils peuvent être considérés comme « normaux ». Comment sont-ils devenus des « Meurtriers de masse » ? C'est à cette question-là que s'attaque, après d'autres, Harald Welzer pour que cette mémoire-là ne se perde pas. Pour que les explications rassurantes - la folie supposée - n'aient plus lieu d'être, il est nécessaire de lui substituer une analyse en termes d'effet de système, de contexte familial, social, culturel, transformant ces individus en bureaucrates du génocide. La barbarie peut prendre le visage de notre voisin... Le dernier chapitre élargit le champ d'investigation au Vietnam, Rwanda et Yougoslavie pour finir sur un « Tout est possible »... Les Juifs sortant des camps et d'autres revenant d'exil peuvent-ils retrouver une place dans l'Allemagne d'après guerre, que ce soit en RDA, l'Allemagne de l'Est, ou en RFA ? L'enquête menée par Olivier Guez répond nettement par la négative. Ils se retrouvent en porte-à-faux. Ils

son par eux-mêmes une accusation vivante. Rien n'a été oublié, même si une grande partie est enfoncée... Une sorte de supplément concret de l'essai précédent. L'ironie de toute histoire tient dans le fait que les victimes peuvent devenir exploités. De 1947 à 1949, les prolégomènes de la formation de l'État d'Israël allaient se réaliser par l'expulsion des Palestiniens. Dominique Vidal reprend le fil de cette histoire occultée à partir des travaux des « nouveaux » historiens israéliens travaillant en lien avec les historiens palestiniens. Une bouffée d'espoir... Pour un autre avenir !

## À TRAVERS LA BIOGRAPHIE DE DEUX AGITATEURS D'IDÉES 68, 40<sup>e</sup> Première

La biographie, François Dosse en sait quelque chose qui lui a consacré un ouvrage théorique, « Le Pari biographique » sous-titré *Écrire une vie*, est un art difficile. Comment reconstruire une vie ? Comment rendre compte des possibilités, des choix ? C'est impossible. Deux biographies parallèles relèvent de l'utopie pure et simple. Il a voulu pourtant se lancer dans cette galère avec un fil directeur, rendre compte des parcours de Gilles Deleuze, philosophe, et de Félix Guattari, psychanalyste, pour situer la place de mai 68 dans la construction d'une nouvelle philosophie. Ils se rencontrent en 1969, venant d'horizons différents - l'un écrit beaucoup, l'autre quasiment pas - mais unis dans la nécessité de répondre à cette révolution, à ce mouvement plutôt libertaire qui les avait secoués, comme il avait secoué toute la société et interrogé toutes les idéologies. À travers leurs ouvrages - particulièrement *L'Anti-Œdipe* - se déploie une histoire de la philosophie et une sorte d'usine à concepts, pour le meilleur et pour le pire, dont ils sont les promoteurs, mêlant allégrement psychanalyse et marxisme. Dans des domaines non visités comme l'art. Deleuze théorisant, à partir d'Adorno, cet art nouveau naissant avec le 20<sup>e</sup> siècle, le cinéma. Une « philosophie artiste », insistant - c'est à la mode - sur les acteurs au détriment d'une analyse systématique. En un dernier chapitre, le double biographe

indique que cette pensée, cette conception du monde, n'est pas morte, qu'elle suscite des réflexions et des commentaires partout dans le monde. En filigrane, le message est limpide, Mai 68 bouge encore ! ■

Nicolas Bénéès

• *Gillesdeleuze/félixguattari. Biographie croisée*, François Dosse, La Découverte, 643 p.

### TÉMOIGNAGES DU PASSÉ POUR PENSER LE PRÉSENT

*Occupations/Besatzungszeiten* est un livre qui s'ouvre de deux côtés. Côté « français », Les Ardennes, occupées par l'armée allemande pendant toute la Première Guerre mondiale - événement barbare marquant l'entrée dans le 20<sup>e</sup> siècle - avec tout son cortège d'exactions, de viols, de répression et meurtres. Résultat, et les témoignages réunis, que ce soit sous forme de lettres, de cartes postales, de pièces de théâtre, de livres... - un travail étonnant - le montrent, un rejet des « Boches » fortement inscrit dans les esprits et un nationalisme étroit. On en comprend les raisons. Côté « allemand », La Rhénanie, occupés par l'armée française de 1918 à 1930, avec le même cortège que toute armée d'occupation traîne avec elle laissant derrière elle les mêmes sentiments de rejet, de refus de l'Autre. Une collaboration franco-allemande pour combattre le « ministère de l'Identité nationale », pour comprendre et promouvoir la fraternité.

• *Occupations/Besatzungszeiten*, Editions Terres Ardennaises. Une revue *Terres Ardennaises* est aussi disponible. Rens. Terres Ardennaises, 6, rue des Sources, 08000 Charleville-Mézières, tél. 03 24 33 81 17.

conscience, qui le laisse pantois. Il sera fortement influencé par Sartre, mais ses ouvrages restent en dehors de tout classement dans des tiroirs. Le lire est une expérience éprouvante mais nécessaire. Cette biographie vient éclairer cette trajectoire pour alimenter notre mémoire collective. **Nicolas Bénéès**

• *Jean Améry*, I. Heidelberger-Leonard, Actes Sud, 365 p.

► **HISTOIRE ÉCRITE PAR DES IDIOTS ?**

1939, une station thermale fréquentée par la bourgeoisie juive, bourgeoise avant d'être juive. Elle ne comprend pas ce qui lui arrive. Elle ne veut pas le comprendre. En route vers les camps de concentration, elle voudrait sauvegarder ses apparences. Le style épouse cette cécité. Et le comique tragique naît de cette occultation de la réalité. Manière de rendre compte de la barbarie et d'un refus de sa propre identité.

• *Badenheim 1939*, Aharon Appelfeld, Éditions de l'Olivier, 166 p.

► **L'HISTOIRE DES OPPRIMÉS**

L'Histoire est souvent celle des puissants, des vainqueurs. Les peuples vaincus n'ont que des histoires. Depuis quelques temps, l'Histoire s'écrit au pluriel. Paradoxalement, ce sont les études sur le genre qui ont permis d'élargir le spectre de la recherche. Malgré un problème de sources. Comment écrire celle de l'esclavage, particulièrement dans les lointaines provinces françaises ? Pourquoi les Français

les notions de Blancs et de Noirs ? Frédéric Régent donne des clés pour le comprendre tout en éclairant une des faces cachées de l'Histoire de France.

• *La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Frédéric Régent, Grasset, 360 p.

► **UN CLASSIQUE**

Henri Fielding a conçu *Histoire de Tom Jones* comme une « épopée comique en prose », de quoi interroger. Ces gros ouvrages au programme de tous les concours ont une réputation de « classique » et comme tel ne sont plus lus. Il faut dire que l'auteur ne fait grâce d'aucune digression ou référence à la littérature pour conduire les aventures de son héros. Une écriture moderne, une voix permettant de suivre - et quelque fois se perdre - dans ce foisonnement. Un plaisir de lecture renouvelé. **N. B.**

• *Histoire de Tom Jones, enfant trouvé*, Folio classique, 1142 p.

ou les hommes « normaux » se transforment en barbares avec une bonne conscience, qui le laisse pantois. Il sera fortement influencé par Sartre, mais ses ouvrages restent en dehors de tout classement dans des tiroirs. Le lire est une expérience éprouvante mais nécessaire. Cette biographie vient éclairer cette trajectoire pour alimenter notre mémoire collective. **Nicolas Bénéès**

• *Jean Améry*, I. Heidelberger-Leonard, Actes Sud, 365 p.

► **HISTOIRE ÉCRITE PAR DES IDIOTS ?**

1939, une station thermale fréquentée par la bourgeoisie juive, bourgeoise avant d'être juive. Elle ne comprend pas ce qui lui arrive. Elle ne veut pas le comprendre. En route vers les camps de concentration, elle voudrait sauvegarder ses apparences. Le style épouse cette cécité. Et le comique tragique naît de cette occultation de la réalité. Manière de rendre compte de la barbarie et d'un refus de sa propre identité.

• *Badenheim 1939*, Aharon Appelfeld, Éditions de l'Olivier, 166 p.

► **L'HISTOIRE DES OPPRIMÉS**

L'Histoire est souvent celle des puissants, des vainqueurs. Les peuples vaincus n'ont que des histoires. Depuis quelques temps, l'Histoire s'écrit au pluriel. Paradoxalement, ce sont les études sur le genre qui ont permis d'élargir le spectre de la recherche. Malgré un problème de sources. Comment écrire celle de l'esclavage, particulièrement dans les lointaines provinces françaises ? Pourquoi les Français

### (Re)découverte

André Dhôtel reste pour beaucoup un auteur inconnu. Devant le titre de cet ouvrage - ni roman, ni récit, ni vraiment prose ni poésie -, le club des cancrès, le lecteur s'attend à un sempiternel lamento sur l'École. Il n'en est rien. Ces cancrès sont des travailleurs passant un pacte pour faire réussir l'un d'entre eux, celui qui dit presque « je » mais pas totalement. Pacte qui ira jusqu'à l'accompagner chez une tante à l'autre bout de la France. Passage de la Normandie aux environs de Dijon. Mais ce périple se fait dans la « drôle de guerre », en 1940, suggérée beaucoup plus que décrite. Le style, visiblement travaillé, laisse l'impression d'une limpidité et d'une légèreté étonnante. Il ne faudrait pas le laisser mourir une nouvelle fois. La postface de Jean-Claude Pirotte permet de le retrouver.

• *Le club des cancrès*, André Dhôtel, La Table Ronde, 107 p.

Notre sélection

► PORTRAITS DE FEMMES



Une poétesse, Tahirih Qurratu'l-Ayn, dont on ne sait pas grand chose sinon qu'elle refusa, en cette seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle de porter le voile à la Cour du Shah, en Iran, se voit accorder dans ce roman, *La femme qui lisait trop*, une nouvelle vie en lien avec des interrogations contemporaines. Une figure d'hérétique, de femme libre. En même temps, elle défend une nouvelle religion, une version de la religion musulmane non acceptée par les tenants du pouvoir. Doublement hérétique. Elle savait lire, écrivait des textes, se piquait de prophétie. Elle faisait donc peur. Elle sera assassinée. Et on tâchera de l'oublier comme la plupart de ces femmes qui dérangent une histoire d'hommes... Sur cette trame, Bahiyih Nakhjavani a voulu raconter, à travers les yeux de quatre femmes - la mère, l'épouse, la sœur, la fille -, cette femme d'exception qui a dénoncé l'oppression des femmes. Un message actuel dans ce monde connaissant la remontée des intégrismes. Dans le même mouvement, l'auteure nous convie à découvrir la Perse de ce temps-là, les intrigues sur fond d'histoire en train de se faire et de se défaire de ce pays peu connu. Une grande leçon de liberté. Un beau portrait fait de plusieurs teintes et parsemé de cadavres dont elle fait la chronologie en guise d'adieu.

Nicolas Bénéès

• Bahiyih Nakhjavani, *La femme qui lisait trop*, Actes Sud, 413 p.

Polars

► UN NOUVEAU GRAND DÉTECTIVE



Une nouvelle génération de détectives fait son entrée dans la collection « grands détectives », de ceux qui ne dédaignent pas le fantastique. Fabrice Bourland aime les histoires policières, de fantômes et les poètes qui savent, comme Nerval, traverser l'Achéron. Deux enquêtes inédites, de deux jeunes gens s'installant détectives privés, Andrew Singleton, grand lecteur et James Trelawney plutôt sportif. Un couple logique. *Le fantôme de Baker Street* nous entraîne à Londres en 1932 pour rencontrer le fantôme de... Sherlock Holmes. Un personnage de roman peut-il avoir son ectoplasme ? Oui, par lecteurs interposés. Ils le font vivre par leur imagination. Le cinéma a figé des traits du compagnon du Dr Watson, acquérant une image partagée, collectivisée. Derrière lui, tous les autres monstres de cette littérature anglaise du 19<sup>e</sup> siècle font irruption. Quel est le moyen de les faire rentrer dans les pages des livres ? *Les portes du sommeil* nous amène à Paris en 1934, aux côtés d'André Breton et des surréalistes pour visiter cette fois nos rêves et nos cauchemars, de ces cauchemars dont on peut mourir. Cauchemar aussi du contexte qui a vu la victoire de Hitler en 1933... Est-il possible de pénétrer dans les rêves pour tuer ? Un début prometteur.

N. B. • *Le fantôme de Baker Street* et *Les portes du sommeil*, Fabrice Bourland, 10/18.

SPÉCIAL LITTÉRATURE AMÉRICAINE

Faulkner bouge encore...



William Faulkner pour l'état civil s'est inventé. Par l'ajout du « u » d'abord, puis en concevant un lieu imaginaire dont il s'érigea le Dieu, Yoknapatawpha, une sorte de microcosme de notre planète, comme Chester Himes allait reconstruire Harlem pour ses « polars ». Prenant Shakespeare au mot, il fera raconter une histoire par un idiot. Le monde qu'il a créé, comme celui de James Joyce au même moment, représente un des sommets du roman. Il faudra trouver ensuite d'autres techniques, d'autres manières d'écrire. Kerouac et la « Beat Generation » répondront à ce défi en se collant au réel pour faire surgir le rêve, l'imagination. Il ne pouvait pas en être autrement. Plus tard, Georges Pérec à son tour posera dans les interrogations du free jazz et quelques-unes de ses réponses la matière pour renouveler cet art difficile, ce sera l'Oulipo. Son œuvre romanesque qui ne peut être comparée qu'à la Bible - la *Pléiade* en est au tome IV - nous interroge sur la réalité de l'existence de l'auteur. Comme beaucoup de génies - ce terme a un usage très restrictif - sa vie est entre parenthèses. Sa petite taille, son alcoolisme ne sont que des péripéties par rapport à l'essentiel, l'écriture. Pour exprimer une sorte de revanche de ce Sud vaincu par le Nord lors de la guerre de Sécession (1861-1865), pour mettre en scène, et quelque fois faire rire, des défauts de ces humains se voulant au-dessus du commun. Le racisme sera l'un de ses thèmes favoris, détruisant les rapports entre les êtres humains. Il n'aura de cesse de décrire ces petits Blancs qui vivent comme les Noirs.

La trilogie des « Snopes », cette famille de métayer qu'il a suivie, avec réticence - il ne les aimait pas ces personnages - tout au long de sa vie, est enfin réunie. Toute son œuvre est quasi terminée en 1946, seule cette famille continuera à la faire écrire, comme s'il signait, avec le dernier volet - « Le domaine » - son propre testament. Il le terminera en 1959 et mourra en 1962. Plus de 45 ans après, il bouge encore, et le monde qu'il a sorti de son imagination qui, sans doute, lui faisait peur, continue à nous interroger. Il n'est pas facilement lisible mais cette édition donne des clés essentielles en même temps qu'une chronologie de ce personnage attachant et repoussant tout à la fois.

Nicolas Bénéès. • *Les Snopes. Le Hameau. La Ville. Le Domaine*, William Faulkner, édition établie par Cécile Meissonnier, Quarto/Gallimard, 1 260 p.

Improvisation préparée



Jack Kerouac (1922-1969) et sa prose folle épousant les accents du bebop, de Charlie Parker surtout, puis du jazz cool - une histoire du jazz à lui tout seul - pour raconter des périodes réels et rêvés, sans faire de différence entre ces deux mondes. *Sur la route* - dont une version « complète » vient d'être publiée aux États-Unis - en résultera comme 18 ou 20 autres récits, tous écrits avant 1957. Une année de consécration par la publication de ce *On the road*, après une multitude de démarches infructueuses auprès des éditeurs. Une prépublication permettra de lancer le terme de « Beat Generation » pour qualifier un ensemble d'écrivains composites de la même génération. La biographie de Yves Buin permet de refaire connaissance en retraçant sa vie, matière première de son œuvre. Dans le même temps, sa correspondance, dont le tome 2 couvre les années 1957-1969, années de célébrité et d'alcoolisme, permet de se rendre compte de sa méthode d'écriture ressemblant à une improvisation de jazz. D'abord des notes prises sur le vif, puis les lettres pour « mettre à plat » et reconstruire dans le même mouvement la réalité, enfin le moment final de l'écriture, le roman ou le récit proposé au lecteur. Comme pour un musicien de jazz, d'autres possibilités existaient, il en a choisi une qui s'est imposée à lui sur le moment ressemblant à un mouvement immobilisé.



N. B. • *Jack Kerouac, Lettres choisies*, 1957-1969, édition établie par Ann Charters, Gallimard/Du monde entier, 552 p. • *Kerouac*, Yves Buin, Folio/Biographies, 356 p.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► AVENTURES HUMAINES

Un roman passionnant, à l'écriture vive, phrases courtes, hachées, rebondissantes. Diverses aventures s'entrecroisent, un peu à la manière d'Hélène Parmelin. Un personnage hospitalisé, ses incertitudes et bouillonnements d'idées, enchaînements inattendus, s'emmêlent et se mélangent avec les bruits du réel lorsqu'on émerge d'un coma thérapeutique ou non, d'une anesthésie post-opératoire en salle de réveil... Ces aventures simultanées des différents personnages s'entrecroisent dans le présent ou dans la tête du personnage ? Immergez-vous dans cette narration à la forme inhabituelle et au rythme effréné.

• *Si d'aventure*, Raymond Métay, Publibook, 168 p.

► HISTOIRES DE COULEURS

Un petit garçon, depuis la séparation de ses parents, s'interroge sur sa couleur : noire, blanche, café au lait, chocolat... ? Personne n'a la même réponse. « Des fois, je me trouve marron, des fois, je me trouve gris. Mon père est noir, ma mère est blanche. Je devrais être rayé comme un zèbre. Les rayures sont à l'intérieur. » Un livre qui permet d'aborder avec ses enfants la relativité des apparences, des couleurs de peau, la beauté des mélanges, du vivre ensemble avec ses différences, chaque personne étant spécifique...

• *Ma couleur*, Catherine Leblanc, illustration Sophie Charpin, Éditions Balivernes, 55 p.

► L'AMOUR AU TEMPS DU PHYLLOXERA

À la fin du XIX<sup>e</sup>, en Gascogne, Georges, un jeune paysan détesté par sa mère, décide de lui écrire. Un long cri de rage ! Il va tout entreprendre pour accéder au monde des importants. Sa volonté, son énergie ne pourront rien contre l'ordre des choses qui le laissera à sa place dévolue par sa naissance. La force de ce livre tient dans l'extraordinaire enlacement des formes stylistiques adaptées au fond de l'histoire.

• *Raphaëlle ou l'ordre des choses*, Roland Laurette, Éditions Mutine, 311 p. (Prix la plume de Fébus 2007).

Un drôle de livre

La Découverte a créé un nouveau label, « Zones » pour faire connaître des livres de contestation oubliés, dont celui-là *Col blanc* de Giacomo Patri, sous-titré *Roman graphique*. Un livre muet en quelque sorte. Les dessins racontent la vie de l'auteur avec la volonté de démontrer la nécessaire unité des cols blancs - d'où le titre - et des cols bleus. Un graphisme spécifique mis au service d'une cause. Une diffusion militante dans l'entre-deux-guerres. Une nécessaire réédition. Disponible en libre accès sur <http://www.editions-zones.fr>

• *Col blanc*, Giacomo Patri, Zones/La Découverte.

ÉLITISTE ET POPULAIRE ?

## Le goût du public

Paris, le nouveau film de Cédric Klapisch, fait écho à un écrit déjà ancien, une tribune signée par le cinéaste dans *Le Monde* du 6 novembre 2007. Il y répondait au président de la République sur sa demande à la ministre de la Culture de « relancer la démocratisation culturelle » définie comme « veiller à ce que les aides publiques à la création favorisent une offre répondant aux attentes du public ». « Cette petite phrase anodine », écrivait Klapisch, « cache en fait le drame qui touche depuis quelques années le secteur du cinéma ». Qu'un cinéaste perçoive comme « anodine » une définition qui inverse de fond en comble la notion de démocratisation culturelle telle qu'elle est pratiquée en France depuis quarante ans (non plus éduquer ou élever le goût du public mais aller dans son sens) avait de quoi troubler, mais moins que l'hommage rendu au jugement présidentiel : « Vous vous inquiétez avec justesse d'une maladie française qui s'appelle l'élitisme. C'est vrai, on a souvent reproché au cinéma français d'être snob, prétentieux, intello, "prise de tête", et je dois vous avouer que je l'ai aussi beaucoup pensé. » Peut-on avoir eu de telles pensées et défendre aujourd'hui des films qu'on ne ferait pas ? La réponse se trouve dans la confrontation entre le Klapisch militant et le Klapisch cinéaste. Car le réalisateur de *L'Auberge* espagnole, capitalisant sur le succès de films antérieurs qui répondaient à ses désirs de cinéma, vise désormais explicitement la catégorie du cinéma populaire ambitieux. Ce qui donne le

contraire de l'art du « less is more » propre au cinéma qu'il défend par ailleurs : Paris est un film où il y a trop de tout. Trop de décors, de choralité, de réalisme dégoulinant, de Paris-plus-grand-plateau-de-cinéma-du-monde, de références aux grands anciens, trop d'idées et d'angles surprenants, trop de Binoche décoiffée, de Dupontel prenant aux tripes, de Duris essoufflé dans le registre voyez-comme-jeux-tout-faire, de Lucchini en brouillon de lui-même, de Karin Viard en boulangère poujadiste, de cendres dispersées depuis la Tour Montparnasse.

On aimerait aimer l'œuvre d'un homme qui, dans la tribune en question, annonce son désir de réunir l'art et le commerce, de lutter à la fois contre l'élitisme et le formatage. Mais que tant de vertu n'aboutisse qu'à cette pâtisserie boursouflée montre que le volontarisme en matière d'adresse au public n'a plus de sens, dans un monde où le volontarisme lui-même est défiguré par tant d'usages pernicieux. « J'ai toujours pensé », dit Klapisch avec sincérité, « qu'on pouvait faire des films commerciaux en refusant de prendre les spectateurs pour des imbéciles. Je crois à une "troisième voie" qui refuse la sempiternelle opposition : film d'auteur, film commercial ». Le problème, c'est que le système présidentiel de brouillage de valeurs tous azimuts a absorbé par avance toutes les troisièmes voies. L'élitisme n'est pas un fléau dans le domaine de la culture ; c'est une ambition nécessaire. Quant au goût du public, il n'est que ce qu'on le fait. Le meilleur moyen pour

un cinéaste courageux de rendre hommage à ses maîtres en cinéma, c'est de faire du cinéma comme eux, c'est-à-dire sans garder l'œil sur le goût présumé du public comme sur un baromètre. Tirer ce goût vers le bas, comme le disait Pascale Ferran dans le discours des Césars 2007 dont se réclame Klapisch, c'est le premier effet de la violence économique. Résister à cette violence, c'est ne pas sacrifier à l'idée d'un goût majoritaire que l'on chercherait soit à rejoindre soit à éviter (les grands films populaires ne flatteront pas le public, ils le construisent, c'est tout autre chose).

Qu'on se rassure, les heureuses rencontres se produiront toujours, y compris pour Klapisch qui le mérite bien (depuis la fantaisie de *Péril jeune*, le gilet de Bacri dans *Un air de famille*, le Paris ensablé de *Peut-être*, le maquillage dégoulinant de Marie Gillain dans *Ni pour ni contre...*). Le cinéma français doit rester fort, ce qui suppose de protéger les films les plus fragiles, afin que le toujours recommencé « jeune cinéma » reste riche de promesses, qu'il vienne du terrain, des écoles de cinéma ou d'un désir spontané de prendre une caméra comme instrument de déchiffrement du monde. « Nous ne voulons pas une culture assistée, nous voulons une culture protégée... Se borner à laisser faire le marché en matière de culture, c'est tuer la culture ». C'est signé Klapisch, c'est plus juste et plus vrai que la totalité de son film, et c'est au fond l'essentiel. ■

Jacqueline Nacache

• Paris, sortira le 20 février



© DR

### CINÉMA

#### Enquête

Un cinéaste se définit d'abord par ses films et John Ford ne fait pas exception. Partir à la recherche de John Ford, était-ce bien nécessaire ? Cette enquête policière n'est-elle pas inutile mis à part ce coup de chapeau au polar ? Ne fallait-il pas plutôt aller voir ses films ? Prendre comme fil conducteur les traces de son existence, rechercher les lieux où il a vécu, les gens qu'il a connus, sa famille, ses relations avec son père, sa mère, permet un regard oblique, ouvre la porte à une inquiétante familiarité, permet aussi de comprendre ses obsessions, ses thèmes de prédilection comme son comportement de porc illettré, moyen commode de se dissimuler aux yeux du monde. Ce créateur était habité par l'œuvre à accomplir. Il n'avait pas le temps pour autre chose. Pas le temps de vivre. Cette carapace lui a permis de s'accomplir dans ses films pour ne pas frayer avec la marchandise alors que le cinéma est aussi une industrie. Il en faut de la volonté pour ne pas céder à toutes ces sirènes. Et le cinéaste du western – genre qu'il invente, inventant du même coup les États-Unis – prend tout à coup une nouvelle

épaisseur. Pour voir ses films différemment et les aimer. N. B.

• À la recherche de John Ford, Joseph McBride, Institut Lumière/Actes Sud, 1151 p., 120 photos. Retrospective des œuvres de John Ford à l'institut Lumière, quartier Monplaisir à Lyon, jusqu'en février 2008.

### MUSIQUE

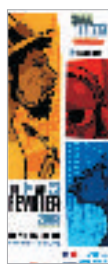
#### Marcillac en DVD

Frank Cassenti, cinéaste et amateur de jazz, fréquente le festival de jazz de Marcillac – dans le Gers – presque depuis les débuts. Il propose un montage des moments importants, avec des interviews des musiciens. On y prend du plaisir avec un petit goût de regret. Aucune prestation ne va jusqu'au bout, elles sont toutes coupées. À essayer comme souvenirs...

• *Marcillac Memories*, Franck Cassenti, JIM/Oléo Films, distribué par Harmonia Mundi.

#### Hiver, saison de l'art lucide

Le jazz entre dans le Val-de-Marne, en compagnie d'autres musiques d'aujourd'hui, le rap, le slam, pour cette 17<sup>e</sup> édition des *Sons d'hiver*. Invités d'honneur, le jazz de Chicago dans toute sa modernité – Fred Anderson, Ernest



Dawkins... –, Archie Shepp avec le rappeur Chuck D., un choc de générations, Steve Coleman fêtant son retour et une pléiade de musiciens français dont Bernard Lubat. Une série de concerts sur l'ensemble du départe-

ment pour découvrir sa musique. • Du 1<sup>er</sup> au 23/02, rens. 01 46 87 31 31. [www.sonsdhiver.org](http://www.sonsdhiver.org)

#### Modernité des traditions

*Planètes Musiques* se veut la réunion, par l'intermédiaire du Réseau Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT), d'artistes qui veulent faire vivre leurs traditions en la confrontant à la réalité du présent. Aucune tradition ne peut vivre sans être bousculée, revue, transformée. Le but de ce festival démarrant à Nanterre le 8/02 suivi par une tournée de 33 concerts, est de faire se rencontrer musiciens et publics en réinventant ses racines. Une expérience nécessaire, une manière aussi de retrouver, de se forger une identité par la confrontation avec d'autres cultures, avec

d'autres univers. Ces musiques sont liées à l'altérité, à la reconnaissance de l'Autre pour construire des mondes d'égalité, de liberté et de fraternité. Pour dire que ce festival a aussi une dimension politique, dans le sens d'enjeu de société. N. B.

• Maison de la musique, Nanterre, du 8 au 10/02 pour le lancement, du 12/02 au 7/06 en tournée dans toute la France. Rens. 05 49 95 99 90, [www.famdt.com](http://www.famdt.com)

#### Grand père de la soul

James Brown, un nom qui sonne comme de la dynamite, résonne en musique. C'est déjà de la « soul music ». Mis à part l'essentiel, sa musique révoltée, on ne sait pas grand chose de sa vie. Elle est ici retracée, sans trop de pathos, sans légendes non plus, mais avec cette empathie tenant à la force de ce rythme devenu celui du monde. Un petit malfrat trouvant sa voie dans sa voix, si l'on veut résumer. Drogué, alcoolique, violent, il a fréquenté la prison jusqu'à la fin de sa vie. Il se croyait invincible. Il le sera. Pour renaître à chaque fois qu'un auditeur passera un disque de lui. N. B.

• *James Brown*, Stéphane Koechlin, Collection Biographies/Folio.





PRÉSENTATION DU CND, le Centre National de la Danse à Pantin

# Rencontrer la danse

« Un lieu où le public et les professionnels se côtoient, mais pas seulement à l'heure de la représentation, où le public, les danseurs et les chorégraphes peuvent confronter leurs connaissances ou leurs recherches, où l'enseignement est intimement lié à l'état d'artiste... ». C'était ce dont rêvait en 1998 Michel Sala, directeur général du CND, au moment de son installation à Pantin, dans ce grand bâtiment de béton, d'architecture dite « brutaliste », qui venait d'être réaménagé pour sa nouvelle destination. Dix ans plus tard, tout le monde est bien au rendez-vous, et en grand nombre. Les professionnels dans les 11 studios et un département des métiers, le public venant remplir régulièrement les espaces des mêmes studios pour assister de (tout) près aux spectacles, aux leçons de danse, aux répétitions, aux conférences dansées comme pour dialoguer avec danseurs et chorégraphes... et même danser à l'occasion, à l'invitation des plus grands chorégraphes.

## Danse et résistance

C'est le thème dont le CND a fait le fil conducteur de sa programmation cette saison, façon de rappeler qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la danse s'est souvent exprimée comme une forme de protestation. De nombreux artistes,



danseurs et chorégraphes, inscrits au sein de mouvements sociaux et politiques, ont clairement revendiqué un art engagé, aux côtés du monde ouvrier et/ou de mouvements de résistance à toutes les formes de conformation sociale, dénonçant ségrégations et discriminations sociales raciales et sexuelles. Un colloque international s'est tenu courant janvier avec conférences et débats sur les rapports entre danse, action politique et sociale, et féminisme... ■ Pierre Heumetz

## Demandez le programme

**Du 17 janvier au 12 avril, une exposition : *Dance is a Weapon (La Danse est une Arme)*** L'histoire du New Dance Group, groupe fondé en 1932 par six étudiantes en danse moderne lors d'un rassemblement communiste à Manhattan. Elles dansent pour les syndicats, s'inspirent des urgences sociales de la Grande Dépression, mais sont aussi d'un apport important à l'esthétique de la *Modern dance*, qui connaît un succès « grand public » à Broadway dans les années 40. Dans les années 50, malgré le Maccarthysme, le groupe s'enrichit de participations de chorégraphes souvent issus des diverses immigrations et continue de défendre ses idéaux humanistes, pacifistes et de solidarité jusque dans l'opposition à la guerre du Vietnam. Photographies, vidéos, articles de presse soulignent son impact esthétique et politique au cœur du siècle.

**Du 3 au 12 avril : des spectacles autour d'artistes phares du New Dance Group**

- Une conférence dansée illustrée d'extraits de pièces d'Anna Sokolow, de *Kaddish* (1945), danse de deuil en hommage au peuple juif, à *Moods* (1975), inspirée des peintures de Paul Klee se concluant sur le rôle des artistes juives dans la danse moderne américaine.
- La compagnie Hermesdance et le trio jazz de Jonas Tauber interprètent *Magritte, Magritte* (1970), théâtre dansé créé par Anna Sokolow, inspiré par sept tableaux du peintre surréaliste.
- Le ballet du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et la compagnie Armstrong Jazz remontent deux chorégraphies de Donald McKayle, chorégraphe afro-américain qui commente lui-même son œuvre.
- Présentation du travail issu d'un PEA avec une classe de CM2 sur une chorégraphie, créée par Helen Tamiris en 1937 sur des negro spirituals, pour dénoncer la misère et les discriminations.
- Des films retraçant la carrière de José Limon (1908-1972), danseur et chorégraphe américain, fidèle à ses origines mexicaines.

Programme complet et détaillé sur [www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

## Anniversaire

Le 16 août 1977 mourrait le « King », Elvis Presley. Peter Guralnic, a suivi jour par jour le jeune Elvis de Tupelo (Mississippi) à Memphis sur la route de la célébrité. Ce *Last train to Memphis* a attendu 13 ans sa traduction française. Il a, entre temps, été beaucoup utilisé. Il ne faut donc pas attendre de révélations. Mais plutôt une sorte de plongée dans les États-Unis de 1935 jusqu'à, pour ce premier tome septembre 1958, date à la fois de son départ à l'armée et de la mort de sa mère. Se raconte la famille, l'environnement, la misère, la difficulté de vivre, de se sentir différent, mais aussi Sam Phillips, le producteur de « Sun », découvreur du chanteur et bien sûr l'escroc/flambeur, le fameux colonel Parker, ni



colonel ni Parker. Apparait en filigrane le nouveau pouvoir, les nouvelles aspirations des teenagers, des ados décidés à vivre autrement que leurs parents, voulant croquer le monde, prenant conscience de leur force et se retrouvant, s'identifiant dans cette nouvelle musique issue du blues qui s'appellera rock and roll. La multiplication des détails pourrait lasser, au contraire elle transforme cette histoire commune et qui pourrait être sans intérêt en une saga quintessence du rêve américain tournant, forcément, au cauchemar. Une lecture qui oblige à entendre non seulement Elvis, mais aussi les bluesmen pour retrouver le chemin de la révolte.

Nicolas Bénéès  
• *Elvis Presley, Last Train to Memphis*. Tome 1 *Le temps de l'innocence (1935-1958)*, Peter Guralnic, Le Castor Astral, 595 p.

## Le mystère de l'eau

L'eau nous apaise, incite à la rêverie, pousse au silence... Elle possède une extraordinaire influence mentale et visuelle à laquelle aucun photographe n'a pu résister. Quarante images exceptionnelles sont réunies, réalisées par cinquante photographes parmi les plus grands : Philippe Halsman, Willy Ronis, Martin Parr, Henri Cartier-Bresson, Marie-Paule Nègre, René Burri, Marc Riboud, Raymond Depardon, Sabine Weiss... sorte de catalogue de l'exposition réalisée à l'initiative du conseil général du Val-de-Marne.

## Chanson et poésie

Francesca Solleville, dont la voix a toujours été marquée par sa pratique initiale de l'art lyrique - lire *A piena voce*, co-écrit avec Marc Legras, éditions Christian Pirot, sur son parcours de l'Occupation à nos jours - nous propose une quinzaine de nouvelles chansons écrites et composées par ses amis. À commencer par de nombreux nouveaux textes d'Allain Leprest à l'humour décapant, d'Anne Sylvestre... Elle reste fidèle à ses engagements en défendant la chanson poétique et combative. Et repart en tournée avec un nouveau récital porteur d'espoirs, agitant idées et émotions, stigmatisant les injustices et les atteintes aux libertés.

- La pochette est illustrée d'un inédit de Jacques Tardi. Auteur dessinateur d'Adèle Blanc-Sec notamment.
- Elle sera le 25/01 à Nantua (01), le 26 à côté de Grenoble à Rives (38) pour une soirée partagée avec Romain Didier et le talentueux Jehan qui signe la musique de *Bas les masques* d'Allain Leprest, le 28/02 à Liège, le 29 au Festival de Charleroi... Calendrier détaillé <http://lamallecto.wordpress.com/>

## Anniversaire (bis)

Barbara nous a quittés un beau jour de 1997. Les rééditions se succèdent. La mort fait vendre... Il fallait bien un défilé de souvenirs pour nous la rendre vivante. Marie Chaix, qui fut son assistante de 1966 à 1970 - leur rencontre tient du roman -, nous la dessine par petites touches pour apporter non seulement un témoignage mais la compréhension de sa vie à travers ses chansons le plus souvent autobiographiques pour ceux et celles qui savaient... « Je ne suis qu'une chanteuse » dira-t-elle comme pour s'excuser, mais une de celle qui savait trouver le cœur du public et entamer une longue conversation. Elle resta elle-même. Une grande victoire. Une écriture fine et en osmose avec son sujet. Une réussite dans le genre.

• *Barbara*, Marie Chaix, Libella/Maren Sell, 200 p.

## Actualité culturelle sur internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse [www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3](http://www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) rubrique culture, de nombreux compléments aux articles de ces pages : actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... dans les théâtres partenaires... débats et conférences, actions, collègues créateurs, festivals... Également accessible en permanence, pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'SNES » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses Régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous.

[Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)

# Dictionnaires et encyclopédies au CDI : la

**POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE**, l'accompagnement de la scolarité, le rite de passage à la vie « d'adulte », le choix des dictionnaires et encyclopédies est une question récurrente et peut engager des dépenses importantes. Dans les CDI, Wikipédia, encyclopédie coopérative et gratuite, a certes pris la première place dans les recherches des élèves

## Aller dans le sens du progrès, évidemment !

**P**our toute recherche documentaire, un automatisme semble installé chez les lycéens – et de plus en plus de collégiens, parfois même des enseignants : *Google*, puis premier lien vers *Wikipédia*. Plus rapide ? Plus d'informations ? Indifférence aux sources ? Les enseignants documentalistes doivent être très persuasifs pour faire envisager d'autres démarches. Pourtant ni les sites ni les différents supports ne sont équivalents et le bon choix dépend de la nature de la recherche.

– Pour ce qui relève du dictionnaire ou de l'encyclopédie généraliste, l'imprimé permet la consultation la plus rapide, à ceci près qu'aucune étude ne distingue les classes d'âges. Un imprimé bien structuré est également mieux mémorisé qu'un écran. On constate d'ailleurs un recours abondant et coûteux à l'impression lors des consultations de CD-DVD et sites Web (sans garantie que les documents aient été ou seront lus !).

– Mais, on n'encouragera pas des adolescents à lire en les dissuadant d'utiliser leurs médias préférés. Mieux vaut les inciter à des essais comparatifs, leur faire constater les gains de temps, leur apprendre les sources fiables...  
– Liens hypertextes, outils de

recherche, pluralité de médias (extraits sonores, vidéos), possibilité d'exporter image et texte vers un logiciel pour les retravailler, sont une richesse des outils numériques que le support papier, malgré de très belles réussites éditoriales, ne peut égaler. – L'Internet présente l'avantage indéniable de la rapidité de mise à disposition de l'information et de mise à jour.

Alors utilisons papier + CD-DVD + ressources en ligne. Des dictionnaires et encyclopédies généralistes imprimés pour la rapidité et des synthèses faciles à appréhender, des encyclopédies thématiques ou généralistes pour « la jeunesse » car certaines sont aussi attrayantes que rigoureuses. Pour le numérique, le choix est plus difficile : – L'abonnement à des produits en ligne peut séduire mais, le coût annuel restant élevé, on est souvent contraint de limiter l'accès à quelques machines or la commodité est déterminante. À mesure que les établissements se dotent d'adresses IP fixes (les rendant identifiables sur le Net), l'accès depuis tout poste devient facile sans avoir à gérer mots de passe...

– Les CD-DVD peuvent paraître pratiques et moins onéreux sur la durée mais, s'il faut manipuler quotidiennement la galette, gare aux pertes et aux rayures. Et si le



© istockphoto/Guillermo Lobo

gestionnaire du réseau, avec une présence limitée, se réserve toute installation, on risque de se retrouver avec des produits sous-utilisés, des mises à jour jamais installées.

– Un CD-DVD réseau avec licence établissement peut être copié sur serveur : pas de perte, large accessibilité. Il est prudent d'en parler à l'administrateur du réseau avant achat, de vérifier la faisabilité, d'apprécier le rapport coût/usage. Attention, le repli sur une licence monoposte, apparemment économique, est irrationnel si elle ne sert pas, faute d'accessibilité !

Utiliser une encyclopédie électronique, cela s'apprend : comme on apprend à utiliser l'index d'un livre, il faut apprendre à utiliser les différents modes de recherche, à lire les pages (liens hypertexte, liens hypermédias)... Il faut surtout démontrer l'utilité d'une

encyclopédie acquise (donc choisie, validée) par le CDI, par exemple en obligeant à confronter différentes sources, à travailler les notions d'auteur et d'éditeur. Et garder un regard critique, des références établies ne sont pas exemptes de défauts ainsi le DVD *Universalis* offre des extensions vers le web recourant à des moteurs de recherche non filtrés : d'un article d'astronomie à un site d'astrologie, l'élève repèrerait-il la différence de fiabilité ? On constate parfois que des abonnements à des outils en ligne intéressants, financés par des collectivités ou le ministère, sont sous-utilisés ; c'est dire l'importance d'une réelle politique documentaire concertée ; laisser documentaliste et/ou gestionnaire du réseau se débrouiller seuls n'est jamais une bonne solution, quelles que soient leurs compétences et leur disponibilité. ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Synthèse sur les habitudes documentaires des collégiens et lycéens : *Le Monde de l'éducation*, nov. 07.
- « L'éducation du citoyen internaute » : *Dossiers de l'ingénierie éducative*, n° 58, juin 07, <http://www.cndp.fr/DossiersIE/>
- Sélection de dictionnaires en ligne : *Medialog*, n° 63, sept. 07, <http://www.ac-creteil.fr/medialog/>.
- Espaces numériques des savoirs (ENS) : *Educnet*, <http://www.educnet.education.fr/ENS/> et <http://www2.educnet.education.fr/sections/contenus/ens/>
- Produits ayant obtenu le label RIP du MEN : <http://www2.educnet.education.fr/contenus/rip/>
- Internet dans le monde : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/internet-monde/index.shtml>



# fin du papier ? Et bientôt celle du DVD ?

et les débats entre professionnels... mais nous l'oublions volontairement cette fois pour lui réserver un prochain dossier. Nous laisserons aussi de côté les sites spécialisés, considérant qu'une recherche classique doit commencer avec un dictionnaire ou une encyclopédie généraliste.

## Dictionnaires et encyclopédies sur DVD ou CD

De 20 à 10 000 euros ! Mono-poste, 5 postes ou réseau..., les références sont multiples : CNRS, Gallimard-Universalis, Hachette, Larousse, MSN-Encarta, Redon (Littré...), Le Robert... Il faut consulter les catalogues de vos diffuseurs préférés (Circle, Chrysis, Jeriko...), prendre contact pour vérifier coûts et aspects techniques (leurs services techniques sont souvent jugés fiables car habitués à nos spécificités). Impossible de dégager un choix tant celui-ci dépend du public scolaire et des orientations pédagogiques. Vous hésitez ? Demandez un essai (c'est souvent prévu), sollicitez vos collègues sur une liste de diffusion ou un forum (pour s'inscrire à *Ossantre*, liste des e-docs du

SNES, écrire à [documentalistes@snes.edu](mailto:documentalistes@snes.edu)).

Quelques observations :

- Les amoureux de la langue mettent souvent en avant *Le Robert*, petit ou grand !
- *L'Encyclopaedia Universalis* paraît une référence pour le lycée : articles signés par des spécialistes dont on peut connaître, d'un clic, la légitimité. Mais la version 13, certes très élaborée et moins chère qu'un abonnement annuel en ligne ou une version papier, est exclusivement monoposte (la version « réseau » n'existe plus), choix peu judicieux au CDI. Opter pour la version en ligne ?
- *Microsoft Encarta*, 2008, offre l'intérêt d'une mise à jour par téléchargement simplifiée. Le contenu s'est bien amélioré depuis les pre-

### DIFFICULTÉS D'INSTALLATION DE CD-DVD ROM

Souvent des achats ne sont pas rentabilisés faute de parvenir à installer le produit ou sa mise à jour, parfois l'installation cesse de fonctionner : disponibilité ou formation insuffisantes des personnes ressources (s'il y en a), hétérogénéité et vétusté de l'équipement, dispositifs de sécurité du réseau, défauts des CD-DVD ou du système d'exploitation. Ainsi, en 2007, une mise à jour automatique de *Windows* a pu empêcher l'utilisation de *L'Encyclopaedia Universalis*, sans message avertisseur. N'hésitez pas à contacter les services d'assistance et faites tourner vos listes de diffusion.

mières éditions où l'on percevait à chaque article l'adaptation, pas toujours adroite, du produit anglo-saxon. Un bon outil en collège.

- Plusieurs encyclopédies ou dictionnaires encyclopédiques, chez *Hachette*, *Larousse*..., sont attrayants (vidéos, animations pédagogiques...), fonctionnels et moins coûteux, mais aussi moins approfondis et moins bien mis à

jour. Défaut ou avantage, selon l'usage, car ils sont accessibles à un public plus large.

Vous trouverez quelques informations complémentaires sur le site d'ADAPT-SNES. ■

## Dictionnaires et encyclopédies en ligne

Le site des documentalistes de l'académie de Caen répertorie dictionnaires (français et langues) et encyclopédies gratuits ou non (<http://documentation.discip.ac-caen.fr/>, rubrique « ressources », sur les 3 pages ne manquez pas la « liste d'encyclopédies »). *Lexilogos* permet de saisir un terme pour rechercher sa définition (ou ses synonymes, etc.) dans une série de dictionnaires en ligne : [http://www.lexilogos.com/francais\\_langue\\_dictionnaires.htm](http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm). Le Centre national de Ressources textuelles et lexicales (<http://www.cnrtl.fr/>) fédère un ensemble de ressources linguistiques (ATILF-CNRS), il donne notamment accès au Trésor de la Langue Française Informatisé et au Dictionnaire de l'Académie française (la dernière version va de A à P). Ces deux sites pointent vers des dictionnaires anciens et modernes. Le dictionnaire TV5 plait aux collégiens : <http://dictionnaire.tv5.org>, avec une rubrique multi-quiz <http://www.tv5.org/TV5Site/jeunesse/quiz-accueil.php> pour se distraire et se cultiver. Pour un dépannage orthographique : <http://orthonet.sdv.fr> (Conseil international de la Langue française). Pour les offres payantes, on peut passer par les éditeurs concernés (ainsi [www.datapasse.fr](http://www.datapasse.fr) pour le groupe Hachette), ou choisir dans les bouquets KNE et CNS, offres pour les établissements. Citons Larousse multidico, Larousse encyclopédie, Hachette encyclopédie, Tout l'univers, atlas Magnard

(KNE, <http://www.kiosque-edu.com>) ou Petit Robert 2008, Robert Junior (collèges), Grand Robert, Dictionnaire des sciences et techniques (CNS, <http://www.cns-edu.net>), *Encyclopaedia Universalis* (<http://www.universalis-edu.com>) ou *Encarta* (<http://fr.encarta.msn.com/>). Des consultations limitées gratuites permettent de se faire une idée de certains produits (une lettre pour le Robert, une version gratuite limitée pour *Encarta*...).

*Quid.fr*, <http://www.quid.fr>, encyclopédie gratuite faite par des professionnels, se pose en concurrent « fiable » de Wikipedia. L'édition 2007 fut la dernière version papier. Mécénat ? Non : site envahi par la publicité ! ■

jour. Défaut ou avantage, selon l'usage, car ils sont accessibles à un public plus large.

Vous trouverez quelques informations complémentaires sur le site d'ADAPT-SNES. ■

### COMPARER LES OFFRES N'EST PAS TRIVIAL

Bien que le MEN ait passé des accords avec des groupements d'éditeurs (d'où KNE et CNS, pas réellement concurrents), il faut, pour les CD-DVD et les produits en ligne, comparer avec vos diffuseurs habituels et l'éditeur. Et parfois insister pour des tarifs clairs, certains éditeurs cultivant l'opacité. L'étude du coût est en effet déterminante : 1 à 2 euros (ordre de grandeur pour *Universalis*) par élève inscrit dans le lycée, avec accès nomade pour les enseignants, c'est vite irréaliste, surtout si on n'est pas assuré d'une utilisation fréquente et partagée ! On peut négocier une semaine gratuite pour vérifier l'adaptation au public, jamais évidente *a priori*.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que des collectifs peuvent offrir des abonnements intéressants sous-utilisés car mal connus : à l'occasion de la diffusion de clés USB, ou autres « e-cartables », ou dans le cadre d'actions (d'expérimentations) pas toujours bien relayées. Les solliciter.

Ce dossier peut et doit susciter des réactions, des contributions.

Vous pouvez aussi nous transmettre des analyses (comparées éventuellement) de produits que vous connaissez. Écrivez-nous.

- Pages réalisées par **Alain Prevot**, pour ADAPT-SNES, 46 avenue d'Ivry, 75641, Paris-cedex 13, 01 40 63 28 30, [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu)
- Avec des contributions de **Jean-Pierre Hennuyer** et **Vassilia Margaria**, groupe Documentation du SNES, [documentalistes@snes.edu](mailto:documentalistes@snes.edu), et de **Yves Cauet**, responsable des tests de CD et de DVD-ROMs pour ADAPT-SNES, [yves.cauet@adapt.snes.edu](mailto:yves.cauet@adapt.snes.edu)

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Serge Raveland répond aux questions de Carole Condat

## Une leçon de résistance

Après la mort de Lucie Aubrac, Serge Raveland est l'un des derniers acteurs vivants de la Résistance. Homme de terrain et intellectuel, il parcourt les établissements scolaires pour témoigner de son expérience et sensibiliser les jeunes aux valeurs de la Résistance. Dans ce but, il a participé à la création de l'AERI.

**L'US :** Vous êtes une des grandes figures de la Résistance. Colonel des Forces Françaises de l'Intérieur à l'âge de 24 ans, votre nom est associé à la libération de la région de Toulouse. Dans un ouvrage publié en 1995, « L'Esprit de Résistance »<sup>(1)</sup>, vous relatez votre parcours. Pourriez-vous revenir sur votre rôle dans la Résistance ?

**Serge Raveland :** Je fais partie des dirigeants de la Résistance. Commandant des forces militaires dans la région Midi-Pyrénées, j'ai réussi à dégager un consensus au sein des mouvements résistants et des populations qui nous a permis de faire triompher l'esprit de la Résistance. Plus concrètement, nous avons joué un rôle décisif dans la libération militaire de Toulouse et nous avons ainsi prouvé l'efficacité des actions de résistance sur le terrain. Mais surtout nous étions porteurs d'une espérance qui s'est concrétisée dans le programme du Conseil National de la Résistance. Nous voulions réaliser à nouveau la symbiose entre un pays et des grandes valeurs qui sont celles des Encyclopédistes, du siècle des Lumières, de la Révolution française. Combien de maquis portaient le nom de Valmy ! Les jeunes maquisards s'inscrivaient ainsi dans une grande tradition historique.

**L'US :** En 1940, vous avez 19 ans, vous étudiez à Polytechnique. Quelles sont alors les motivations de votre engagement ?

**S. R. :** Il faut rappeler qu'en tout temps la Résistance est un processus. C'est d'abord une démarche individuelle mais progressivement des réseaux se constituent et une initiative isolée s'inscrit dans une démarche collective. J'ai moi-même été inséré dans ce processus et j'ai fait le choix d'y participer de façon active. Pour ce qui est de mon cas personnel, j'ai toujours été un fervent adepte de la moralisation de la vie politique. Jeune homme, je conservais avec dégoût le souvenir de la III<sup>e</sup> République qui avait fait un mal déplorables à la France avec ses corruptions, ses gouvernements incapables qui avaient conclu le pacte de Munich, véritable démission historique. Pour moi, le renouvellement des élites politiques était alors une nécessité.



**Je me suis toujours senti porteur de certaines valeurs, d'un héritage historique, d'une culture et, à travers mon engagement, je voulais perpétuer cette culture que je sentais menacée.**

**L'US :** En 1939-40, étiez-vous déjà un jeune homme militant ?

**S. R. :** Je suis un immigré, d'origine tchécoslovaque, et j'ai souffert affreusement du traité de Munich que j'ai considéré comme une forfaiture. Avant la guerre, j'ai eu l'occasion de voyager en Allemagne et j'ai vu comment se comportait l'État nazi. C'était un régime d'une violence terrible et d'abord à l'égard des Allemands. Je me suis toujours senti porteur de certaines valeurs, d'un héritage historique, d'une culture et, à travers mon engagement, je voulais perpétuer cette culture que je sentais menacée. Cela n'a rien à voir avec une culture de la revanche, bien au contraire.

### L'AERI, ASSOCIATION POUR DES ÉTUDES SUR LA RÉSISTANCE INTÉRIEURE

Constituée en 1993 par des Résistants connus parmi lesquels Lucie et Raymond Aubrac, Maurice Plantier, Serge Raveland, Jean-Pierre Bloch et Hélène Viannay, elle a pour objectif de développer la connaissance des Résistances locales et de travailler à transmettre l'histoire et les valeurs de cette épopée aux jeunes générations. Pour cela, L'AERI :

- Réalise des cédéroms et des DVD sur la Résistance dans les différentes Régions françaises ; travaux menés par des équipes locales constituées d'universitaires, d'enseignants, de résistants et de documentalistes.
- Coédite (avec les éditions Tirésias) des livres de témoignages sur la Résistance et la Déportation ainsi que des ouvrages historiques dont les « Cahiers de la Résistance ».
- Organise chaque année depuis 2002 une campagne dans les établissements scolaires sur le thème « Valeurs de la Résistance, valeurs des élèves d'aujourd'hui ». Aujourd'hui, plus de deux cents classes participent à ce projet qui a pour but, après l'intervention d'un résistant ou d'un déporté, de débattre avec les élèves sur leurs valeurs actuelles et d'engager une action autour de la valeur sélectionnée par la classe, action qui doit être menée collectivement, dans la durée, afin de rompre avec l'individualisme généré par la société, de créer des solidarités et de donner le goût de l'engagement.
- Préside à la création d'un musée national virtuel de la Résistance sur Internet.

#### Contacts

**AERI** - 16-18, place Duplex, 75015 Paris  
Tél. : 01 45 66 62 72  
[www.aeri-resistance.com](http://www.aeri-resistance.com)  
[contact@aeri-resistance.com](mailto:contact@aeri-resistance.com)

**L'US :** *Ce sont ces valeurs qui vous portent encore aujourd'hui quand vous vous engagez dans des actions avec des publics scolaires à travers l'AERI...*

**S. R. :** L'aventure de la Résistance française est absolument extraordinaire car elle a connu une certaine unité. Cette question de l'unité a toujours été primordiale pour moi. Cela signifie que des gens d'origines différentes – aussi bien sociales, géographiques, que politiques et syndicales – acceptent de travailler ensemble c'est-à-dire de créer, de fabriquer ensemble de l'intérêt général. Cela n'a rien de naturel ! C'est cet esprit que nous avons voulu rappeler en créant l'AERI dont le premier objectif est d'écrire l'histoire locale de la Résistance en publiant des cédéroms régionaux et des ouvrages. Progressivement, nous avons élargi nos champs d'action et il m'est apparu nécessaire de nous adresser au public scolaire. Le but est d'intéresser les élèves à l'histoire de la Résistance. Mais nous avons voulu aller plus loin que le simple temps du témoignage du résistant ou du déporté devant les élèves, en demandant aux classes intéressées de réfléchir et de s'appropriier les valeurs portées par les jeunes résistants. Le but est qu'ils pratiquent, qu'ils



### **Nous avons voulu aller plus loin que le simple temps du témoignage du résistant ou du déporté devant les élèves en demandant aux classes intéressées de réfléchir et de s'appropriier les valeurs portées par les jeunes résistants**

expérimentent ces valeurs en menant des actions locales.

**L'US :** *Ces valeurs, ce sont celles du Conseil National de la Résistance ?*

**S. R. :** Les valeurs de la Résistance sont nos grandes valeurs culturelles : la liberté, la justice, la solidarité... La Résistance n'a rien inventé dans ce domaine mais elle les a propulsées, elle les a défendues. Ces valeurs peuvent se résumer – même si la

formulation peut faire sourire – à une introduction de la morale dans les mœurs ; c'est cette nécessité de dégager des notions comme l'intérêt général, la justice, la solidarité. Les priorités des élèves sont parfois inattendues. Par exemple, certaines classes se sont intéressées aux valeurs liées à la famille. Ce choix peut sembler surprenant mais on se rend compte que cette notion peut être mobilisatrice. Elle renvoie les élèves à des problématiques individuelles fortes comme la solidarité au sein d'une fratrie ou entre générations. ■

(1) Serge Ravel, *L'esprit de Résistance*, Seuil, *L'Histoire immédiate*, 1995.



**1920 :** Naissance à Paris de Serge Asher.

**1939 :** intègre l'École Polytechnique qui, à partir de l'armistice, se replie à Lyon.

**1941 :** rencontre à Lyon avec le Général Cochet, Officier supérieur de l'Armée de l'Air, qui diffuse des bulletins clandestins favorables aux Britanniques. Début de l'action secrète : distribution de presse clandestine, liens avec les résistants du monde ouvrier qui organisent des sabotages.

**1942 :** *Septembre*, entre au mouvement de résistance Libération-Sud dont il devient un « permanent » attaché au Comité directeur.

*Novembre*, Serge Ravel part pour Marseille afin d'organiser la mise en place de groupes locaux de sabotage. Arrêté le 5 novembre, il s'évade le lendemain.

**1943 :** *Mars*, arrêté de nouveau à Lyon en même temps que Raymond Aubrac, François Morin-Forestier et Maurice Kriegel, il est interné à la prison Saint-Paul. Il est délivré avec les deux derniers par une action des groupes francs de Libération-Sud.

Fusion des trois mouvements de résistance, Combat, Libération-Sud et Franc-Tireur sous le nom des MUR (Mouvements Unis de Résistance) puis de MLN (Mouvement de Libération Nationale). Il est alors nommé chef national des Groupes-Francs (GF) et prend le pseudonyme de Ravel.

*Octobre*, il est arrêté une troisième fois le 19 octobre par la police militaire allemande dans l'Ain et réussit seul une évasion spectaculaire.

L'organisation des Groupes Francs organise un nombre important d'actions comme la libération de Raymond Aubrac en octobre 43.

**1944 :** *Avril*, les responsabilités de Serge Ravel changent à la suite de la fusion au sein du MLN de diverses formations militaires qui prennent le nom de « Corps francs de la Libération ». Il devient le chef du bureau Action de l'état-major de cette nouvelle formation, plus particulièrement chargé de la formation des CFL à Toulouse.

*Juin*, il est nommé commandant en chef des forces FFI de la région toulousaine avec le grade de Colonel. Du 17 au 24 août, il coordonne les combats de la libération de la région. Devenu commandant de la région militaire de Toulouse, il organise les FFI en unités régulières qui participent aussi à la libération d'Autun et de Royan.

*Septembre*, il est accidentellement blessé au cours d'une mission à Paris et doit abandonner son commandement régional. Chef de bataillon, il est ensuite diplômé d'État-Major.

**1946 :** Serge Ravel est fait compagnon de la Libération.

**1950 :** Quitte l'armée et reprend son métier d'ingénieur jusqu'à sa retraite en 1985.

**1993 :** Participe à la création de l'Association pour des Études sur la Résistance Intérieure au sein de laquelle il est à l'initiative depuis 2002 du projet « valeurs de la Résistance, valeurs des élèves d'aujourd'hui ».



## HALDE

### Enquête

La HALDE lance une enquête à destination des enseignants de collèges et lycées sur la « place des discriminations et des stéréotypes dans les manuels scolaires ». Elle concerne les enseignants de collège et de lycée de toutes les disciplines. Tous les manuels peuvent être concernés par les stéréotypes de genre, d'origine, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle sur lesquels porte en priorité cette étude. Quelques questions s'adressent aux professeurs d'histoire-géographie à propos de la façon dont les manuels d'éducation civique abordent la question de l'égalité et des discriminations. Le SNES vous invite à répondre en ligne à ce questionnaire avant le 31 janvier 2008 à l'adresse suivante : <http://enquetes.univ-metz.fr/manuels-scolaires>  
Enquête anonyme et confidentielle. Résultats disponibles en avril 2008 à cette même adresse.

## Parlement

### Lettre de cachet

Le Parlement a approuvé le projet de loi créant des centres fermés pour des criminels « dangereux », qui pourront être enfermés pour une durée indéterminée après leur peine. Les associations et les syndicats dénoncent l'amalgame entre maladie mentale et délinquance, et un enfermement perpétuel sur la prédiction aléatoire d'un comportement futur. Ces centres recevront les auteurs de crimes sexuels sur les mineurs de moins de 15 ans, ayant purgé une peine de 15 ans et plus, et les auteurs de meurtres, tortures, actes de barbarie, viols, enlèvements, séquestration commis avec circonstance aggravante contre les majeurs. Un amendement introduit la rétroactivité de la loi.



**BRICE HORTEFEUX**, ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale l'a avoué : les objectifs fixés en expulsion d'étrangers sans papiers n'ont pas été atteints en 2007. Derrière la froideur de ce constat, de nombreux drames humains se multiplient. Ainsi en est-il de l'enfermement de sans-papiers en attente d'expulsion.

## Paroles de retenu

« **A**rrivé en France en 2001 pour des vacances, j'y suis resté comme professeur de mathématiques dans une société de soutien scolaire. J'ai soutenu plus de 300 élèves qui ont réussi au bac, encadré des adultes pour des concours administratifs. Je paie mes impôts. J'ai demandé ma régularisation en disant toute la vérité au préfet, mais la réponse a été négative : je ne suis pas depuis assez longtemps en France et je n'ai pas de famille ici. J'ai envoyé un recours mais la police m'a convoqué pour un réexamen du dossier. J'y suis passé, confiant, on m'a alors fait signer des papiers et conduit au local de rétention, puis emmené au tribunal de grande instance (TGI) d'Orléans qui m'a envoyé au CRA (voir encadré ci-contre) du Mesnil-Amelot où j'ai été fouillé comme un vulgaire délinquant. J'accuse le coup, je me dis : tant pis, j'ai fait mes preuves et on ne veut pas de moi. Je discute avec des retenus, arrêtés comme moi par convocation à la préfecture ou à la mairie pour venir récupérer leurs papiers. Je constate que les raisons pour lesquelles on m'a refusé la régularisation sont remplies par certains : ils ont des enfants, sont en France depuis 13 ans, 19 ans, 22 ans.

### 19 janvier

Un projet de directive européenne prévoit une gestion des migrants par l'enfermement, avec une durée maximale de rétention de 18 mois.

Une mobilisation européenne est prévue le 19 janvier avec en France des manifestations devant tous les centres de rétention.

Le SNES appelle à y participer massivement, et à signer la pétition « Non à la directive de la honte » sur [www.directive.delahonte.org](http://www.directive.delahonte.org).



**Abou N'Dianor**  
arrêté le 13 décembre à Orléans

Je me dis : c'est n'importe quoi ce qui se fait, les dossiers ne sont pas étudiés au fond, les procès-verbaux sont quasi identiques.

Les retenus sont prostrés, ne parlent pas, l'atmosphère est stressante, nous sommes dans une prison qui ne dit pas son nom, partout entourée de barbelés, de grillages. Des gendarmes, postés dans tous les coins, tapent sur les portes, allument la lumière pour vérifier la présence, repartent sans fermer les portes ni éteindre la lumière, manquent de respect. Nous sommes traités comme des sous-hommes, les humiliations sont fréquentes.

J'ai eu un sentiment de révolte et cette injustice doit être sue par la population française, surtout les cas absurdes qui nous font couler les larmes.

Le 20 décembre j'ai l'idée d'écrire sur un bout de papier : « Liberté Égalité Fraternité » et d'aller au réfectoire avec ; j'en parle à mon voisin de chambre qui approuve, nous informons les autres détenus, c'était quelque chose de non violent, on ne faisait que passer des messages.

Nous les avons distribués à tous pour les porter sur leurs chemises une fois au restaurant à midi. Les gendarmes viennent en masse, pensant que ce serait violent, on les rassure. Le chef

du centre prend note de quelques slogans, nous reçoit et nous lui faisons part de nos doléances.

Nous appelons des journalistes, certains nous écoutent et font sortir l'information. Nous rédigeons une lettre aux consuls de 32 pays pour les sensibiliser à notre situation et leur dire qu'ils ne devraient pas se laisser faire et offrir aussi facilement des laissez-passer aux autorités françaises.

Pour moi il y a trop d'injustices envers les plus faibles sans défense et qui cherchent à se régulariser et à s'intégrer, mais ce sont les sans-papiers qui peuvent essayer de mener le combat pour être entendus, pour être soutenus par l'extérieur.

Je n'ai aucune garantie de sécurité vue la médiatisation menée et, comme principal leader, la menace plane toujours. Je ne sais pas ce qui adviendra, de toute façon je m'attends à tout, bien que beaucoup d'associations me soutiennent. » ■

Propos recueillis par  
**Philippe Castel**

**1984**, création des centres de rétention administrative (CRA). La CIMADE se voit confier une mission d'accompagnement social et juridique des étrangers placés dans ces centres.

**1993 à 2007**, la durée maximale de la rétention passe de 7 à 12 puis 32 jours pour réunir les conditions de l'éloignement. En 2005, le gouvernement fixe des objectifs chiffrés de reconduite à la frontière. Le décret du 30 mai 2005 permet la présence d'enfants en rétention (197 en 2006, 240 de janvier à novembre 2007).

**2006**, le gouvernement annonce l'extension et la construction de CRA : 1 200 places en 2005, 2000 en 2008.

## DERNIÈRES NOUVELLES

## LE MEDEF À L'ASSAUT DES PROGRAMMES DE S.E.S.

Les programmes de SES donnent aux élèves les clefs pour comprendre le monde dans lequel ils vivent. Leur démarche consiste à se saisir d'objets tels que l'entreprise, l'échange, les relations sociales... et à les étudier en combinant différentes approches : économique, sociologique, juridique... avec un souci permanent de pluralisme des idées et des sources d'information, et en développant l'autonomie et l'esprit critique des élèves. De façon récurrente, mais avec une certaine acuité aujourd'hui, cela semble insupportable au Medef, qui souhaiterait voir recentrer les programmes de SES sur « l'esprit d'entreprise », privilégier l'approche économique libérale et éliminer la dimension sociologique des programmes. Grâce à des relais qui lui sont dévoués (l'association « positive-entreprise », certains grands médias...), le Medef s'est lancé dans



une campagne de dénigrement des manuels, avec une lecture partielle des documents qui y sont proposés pour mieux remettre en cause les programmes.

Le ministère de l'EN, théoriquement garant de la laïcité, en mettant l'éducation à l'abri de tout lobbying, est peu enclin à s'opposer aux vœux du Medef (en témoigne son partenariat exclusif avec l'Institut de l'Entreprise) et rechigne à défendre les programmes officiels dont il est pourtant responsable. Il a cependant été contraint de demander à une commission pilotée par un universitaire, Roger Guesnerie, d'évaluer les manuels de SES.

Le SNES tient à rappeler que les manuels ne sont que des interprétations des programmes et que ces derniers n'ont pas à être écrits ou modifiés à l'aune des exigences du Medef. ■ **Georges Ortusi**

ASSOCIATION  
**ATHÉNA**

Circuits ouverts à tous au printemps et en été en Grèce continentale, dans les Cyclades, à Venise, au Maroc...  
Stage d'initiation au grec moderne à Alonissos, la perle des Sporades.  
Tous nos circuits, très riches sur le plan culturel, avec des prestations de qualité, sont d'un caractère inégalé qualitativement.

Tout est sur notre site :  
[www.athenavoyages.com](http://www.athenavoyages.com)

Catalogue sur demande :  
Tél. 06 74 50 01 44 / 06 74 50 01 45  
Site : [www.athenavoyages.com](http://www.athenavoyages.com)  
Tél. 04 50 10 93 10 - Fax 04 50 10 93 15

## PETITES ANNONCES

SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 10  
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES  
• 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

La Rosière, loue stud. 4 p., t. conf., p. pist., lib. fév. + Pâq. Tél. 03 24 26 39 13.

Drôme provençale, charme et nature dans village de Mirabel, loue tss saisons pts mas 2/4 à 6 pers. tt cf, calme beau parc tennis pisc. chauffée, prox. ts com. Doc/dem. Tél. 04 75 27 13 26. Site web : [www.lesmirabelles.com](http://www.lesmirabelles.com)

(15170) Coltines, Hte-Auvergne, gîtes com. Ski alpin fond, février-mars 2008, 4-10 pers., 240 € à 440 €/sem. Tél. 04 71 73 21 35. [coltines@wanadoo.fr](mailto:coltines@wanadoo.fr)

Andalousie (Espagne), loue appt. tt confort, pisc., clim., ds village bord de mer, de janvier à octobre, de 210 € à 600 € la semaine. Tél. 01 30 82 24 19.

(05) Briançon, Clarée, loue fév. 8 pers. 600 €/sem. Tél. 06 61 33 64 64.

(38) Loue gd studio pied pistes, prox. Villard-de-Lans. Janv.-fév.-mars. Tél. 04 66 81 68 08. H.R.

(35) Dinard, site unique, loue 3 pces, 4 pers., park., accès direct plage, vue mer, calme, central, piscine à 100 m, vac. Pâques : 390 €/sem. + charges. Mai-juin-juillet. Tél. 01 43 50 14 29.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

St-Malo, vue mer ds villa caract. appt 3 p. tt cf 70 €/j. Tél. 06 12 52 56 06.

Serre-Che 1400, loue rez-de-ch. chalet, 4 pers., sud, proche pistes. Tél. 06 84 11 28 58.

Cannes-marina Mandelieu, Pâques, studio 4 p. tt équipé, kitch. linge... 220 €/sem. Tél./Fax 04 76 38 09 65.

Île-de-Ré, mais. conf. bien située : port, plages, marché, forêts, pistes cyc. Tél. 05 46 35 97 56 / 06 10 71 24 75.

Loue Propriano, Corse sud, appt 4/5 pers., 10 mn plage à pied, outes saisons. Tél. 01 55 70 05 81.

Cœur Biarritz, loue tss saison F1 patio sud, calme, plage comm. à 2 mn. Tél. 05 59 03 50 08 ou 06 63 74 42 42.

Florence et Venise, loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

(06) Golf-Juan, loue stud. centre, tt conf. park, près mer, 2 pers., 300 €/sem. Tél. 04 93 63 57 90.

Briançon Serre-Che, T2, 40 m<sup>2</sup> / 4 p. prox. pistes 350-580 €/sem. Tél. 06 15 43 01 35.

(83) St-Aygulf, 2 appts F3 dans villa. Jardin, vue mer, calme, plage 600 m. Tél. 04 92 21 04 08. <http://villa.clauy.free.fr>

Arc 1800, stud. sud 5 pers. Tél. 01 39 51 54 75.

Le Conquet, 25 km de Brest, maison donnant sur le port, 4-5 p., gdes plages à prox., départ pour Ouessant - Molène, 300 €/sem. (h. saison) - 450 €/sem. (juil.-août). Tél. 02 98 07 59 98 (heures repas).

(73) Brides, ski, cure, rando vanaise, T2, C.V., 2/4 pers., balcon, près télécabine Méribel / 3 Vallées. 300 / 500 €/sem. Tél. 03 26 60 77 11.

Loc. Vacances Méditerranée, Côte d'Azur Hyères, studio et appt 2 à 9 pers., climatisé, cuisine équipée, lave-vaisselle et linge TV. Tél. 04 94 58 01 09. Fax 04 94 58 09 37. [www.vac-med.fr](http://www.vac-med.fr)

Courchevel, centre station, T2, 4/5 personnes. Tél. 02 47 53 15 74.

Portugal, mer, petite ville typique de pêcheurs, loue maison vacances. Tél. 05 53 40 92 00. [ericeirafid@hotmail.com](mailto:ericeirafid@hotmail.com)

(65) Loue Cauterets, duplex, 4/5 personnes, très agréable, petite résidence, belle vue, près téléski, thermes, sem. quinz. forfait cure. Tél. 06 80 96 64 27.

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27. [situp@worldonline.fr](mailto:situp@worldonline.fr)

(83) Baie Sanary, loue F3, 4/5 p., prox. com., plage, port Sanary. De 300 à 600 €/sem. Tél. 06 81 44 83 71.

(73) Valmeinier, appt 5/6 p., pied pistes. Tél. 03 23 09 66 92.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 1 070 € livr. et SAV, ds ts la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

## IMMOBILIER

(78) Montigny-le-Bretonneux, vte appt 4 pces. Au cœur du village, ds résidence 2002 103 m<sup>2</sup> comprenant 1 vaste séjour expo S.O., parquet chêne massif, cuisine US neuve, 2 gdes chbres av. placards, 1 suite parentale de 18 m<sup>2</sup> avec s. d'eau, 1 dressing, s.d.b., 2 w.c., 2 balcons, 2 parkings en sous-sol. 370 0000 €. Tél. 06 07 60 23 15.

## LOISIRS

Reduc'SNES et l'association Chicokids organisent plusieurs circuits touristiques à Pâques, Syrie, Ouzbékistan, Egypte ; en été, Guatemala et Mexique. Pour information ou réservation contactez l'association au 05 56 85 62 70 ou 06 09 27 04 31 - [chicokids@gmail.com](mailto:chicokids@gmail.com)

Tanzanien, guide professionnel marié à enseignante Française organise : safaris, ascension Kilimandjaro, pays Masaï, Zanzibar, séjours personnalisés, découvertes authentiques. Contact [mella@bol.co.tz](mailto:mella@bol.co.tz)

[REJOIGNEZ  
LA CASDEN]

La banque de tous les personnels  
de l'Éducation Nationale,  
de la Recherche et de la Culture

Hé, génial !  
mon collègue qui  
est à la CASDEN  
me parle d'avantages  
UNIQUES...

Super,  
allons vite  
le dire  
aux autres !



COMME PLUS  
D'1,4 MILLION DE  
VOS COLLÈGUES,  
découvrez les offres  
CASDEN Banque  
Populaire qui vous  
sont réservées...

et venez jouer sur  
[www.pause-casden.fr](http://www.pause-casden.fr)\*

Pour en savoir plus sur notre offre  
de bienvenue, renseignez-vous dans  
une agence Banque Populaire ou une  
Délégation Départementale CASDEN,  
ou connectez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)  
et [www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr).

